

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Un Peuple – Un But – Une Foi



**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN**

**Document de Programmation budgétaire et  
économique pluriannuelle  
(DPBEP) 2027-2029**

*Juin 2026*

## Table des matières

<b>RESUME.....</b>	<b>5</b>
1. UN CONTEXTE EXIGEANT, UNE TRAJECTOIRE PRESERVEE .....	5
2. UNE ECONOMIE PORTEE PAR LES HYDROCARBURES, EN QUETE DE DIVERSIFICATION .....	5
3. UNE CONSOLIDATION BUDGETAIRE RESOLUE, SANS AUSTERITE .....	6
4. LE CAPITAL HUMAIN ET LA COHESION SOCIALE AU CŒUR DES PRIORITES .....	6
5. DES CONDITIONS DE REUSSITE IDENTIFIEES, DES RISQUES SOUS SURVEILLANCE .....	7
INTRODUCTION.....	8
<b>CHAPITRE PREMIER : EVOLUTION ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES.....</b>	<b>10</b>
I. Les développements économiques internationaux .....	10
II. La situation socio-économique interne en 2025 .....	11
II.1. L'évolution des indicateurs économiques .....	11
II.2. L'évolution des indicateurs sociaux.....	13
III. Les tendances économiques pour 2026.....	18
IV. Les perspectives économiques pour la période 2027-2029.....	19
<b>CHAPITRE II : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES 2025-2026 .....</b>	<b>22</b>
I. La situation de l'exécution budgétaire de 2025 .....	22
I.1. La mobilisation des recettes budgétaires.....	22
I.2. L'exécution des dépenses budgétaires .....	23
II. L'exécution budgétaire au premier trimestre 2026 .....	26
II.1. La mobilisation des recettes.....	27
II.2. Les dépenses du budget général.....	29
III. La modification des prévisions et autorisations des recettes et des dépenses du budget général.....	31
<b>CHAPITRE III : ORIENTATIONS SECTORIELLES SUR LA PERIODE 2027-2029 .....</b>	<b>33</b>
I. Secteurs de souveraineté pour un « Sénégal souverain » .....	33
II. Secteurs sociaux pour un « Sénégal juste » .....	38
III. Secteurs économiques pour un « Sénégal prospère ».....	44
<b>CHAPITRE IV : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2027-2029 .....</b>	<b>52</b>
I. Les orientations budgétaires.....	52
II. Les perspectives budgétaires sur la période 2027-2029.....	58
III. L'analyse des projections de dépenses d'investissement .....	66
<b>CHAPITRE V : SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS .....</b>	<b>68</b>
I. La situation de la gestion des finances locales.....	68
II. Les organismes de protection sociale .....	72
II. 1. La Caisse de Sécurité sociale .....	72
II. 2. L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal.....	75
III. La situation des organismes publics au 31 décembre 2025.....	78
<b>CHAPITRE VI : GESTION DES RISQUES BUDGETAIRES.....</b>	<b>87</b>
I. L'identification et la quantification des risques .....	87
I.1. Les risques macroéconomiques .....	87
I.2. Les risques liés à la mobilisation des ressources internes .....	87
I.3. Les risques liés aux Partenariats publics-privés (PPP) .....	88
I.4. Les risques liés à la dette publique et aux garanties .....	89
I.5. Les risques liés aux sociétés publiques.....	89
I.6. Les risques liés aux catastrophes naturelles et aux urgences sanitaires .....	91
II. Les mesures de mitigations et provisions .....	92

## **LISTE DES TABLEAUX**

TABLEAU 1: EXECUTION DES RECETTES BUDGETAIRES A FIN DECEMBRE 2025 (EN MILLIARDS FCFA) .....	23
TABLEAU 2: SITUATION D'EXECUTION DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL DE LA GESTION 2025 (EN MILLIARDS FCFA)...	24
TABLEAU 3 : SITUATION DES RECETTES BUDGETAIRES A FIN MARS 2026 (EN MILLIARDS).....	27
TABLEAU 4 : SITUATION D'EXECUTION DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL A FIN MARS 2026 .....	29
TABLEAU 5: TABLEAU D'EQUILIBRE DU DPBEP 2027-2029 (EN MILLIARDS DE FCFA).....	59
TABLEAU 6 : REPARTITION DES PREVISIONS PAR AXES STRATEGIQUES SELON LE PAP (2025-2029) EN MILLIARDS FCFA.....	63
TABLEAU 7 : FINANCEMENT DU DEFICIT BUDGETAIRE SUR LA PERIODE TRIENNALE EN MILLIARDS FCFA .....	64
TABLEAU 8: REPARTITION DES RECETTES PREVUES ET REALISEES DES ENTITES DECENTRALISEES : 2024-2025 .....	68
TABLEAU 9 : EVOLUTION DES TRANSFERTS DE RESSOURCES DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES (2023-2025) ..	70
TABLEAU 10 : PROJECTION DES RESSOURCES BUDGETAIRES A TRANSFERER .....	70
TABLEAU 11: PROJECTIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES COLLECTIVITES DOTEES DE RESSOURCES PROPRES .....	71
TABLEAU 12: EVOLUTION DE LA NATURE DES PRESTATIONS.....	73
TABLEAU 13 : PARAMETRES DE L'IPRES .....	76
TABLEAU 14 : REPARTITION DES ALLOCATAIRES PAR CATEGORIE .....	76
TABLEAU 15 : REPARTITION DES ALLOCATAIRES PAR SEXE .....	76
TABLEAU 16 : PROJECTIONS DE PRODUITS TECHNIQUES 2027-2029 .....	77
TABLEAU 17: PROJECTIONS DES CHARGES TECHNIQUES 2027-2029 .....	78
TABLEAU 18 : LES SOURCES DE FINANCEMENT.....	79
TABLEAU 19: MOBILISATION DES RECETTES GLOBALES PAR CATEGORIES D'ENTITES .....	79
TABLEAU 20 : MOBILISATION DES TRANSFERTS DE L'ETAT PAR CATEGORIE D'ENTITES .....	80
TABLEAU 21 : EXECUTION DES DEPENSES PAR CATEGORIE D'ENTITES .....	80
TABLEAU 22 : SITUATION D'EXECUTION BUDGETAIRE AU 31 DECEMBRE 2025 DES EPS.....	81
TABLEAU 23 : EXECUTION DU BUDGET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET CENTRES D'ŒUVRES UNIVERSITAIRES.....	82
TABLEAU 24 : LES RESSOURCES GLOBALES DES ORGANISMES PUBLICS AUTONOMES .....	83
TABLEAU 25 : MOBILISATION DES RECETTES AU 31 MARS 2026 PAR CATEGORIE D'ENTITES .....	84
TABLEAU 26 : MOBILISATION DES TRANSFERTS DE L'ETAT AU 31 MARS 2025 PAR CATEGORIE D'ENTITES .....	84
TABLEAU 27 : PROJECTION DE L'EVOLUTION DES BUDGETS PAR CATEGORIES D'ENTITES : 2026-2029 .....	85
TABLEAU 28 : PROJECTION DES TRANSFERTS DE L'ETAT : 2027-2029 .....	85

## **LISTE DES FIGURES**

FIGURE 1 : PROJECTION DES RECETTES INTERNES ET EXTERNES SUR LA PERIODE TRIENNALE .....	60
FIGURE 2 : EVOLUTION DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL SUR LA PERIODE TRIENNALE .....	62
FIGURE 3 : PROJECTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LA PERIODE 2027-2029 PAR FONCTIONS HORS DEPENSES DE PERSONNEL ET RESSOURCES EXTERIEURES .....	67
FIGURE 4 : REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR CATEGORIES DE DEPENSES EN MILLIARDS FCFA (2024-2025) .....	68

## **LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS**

AE	Autorisation d'Engagement
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
APD	Aide publique au Développement
ARCOP	Autorité de Régulation de la Commande publique
BAD	Banque africaine de Développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BID	Banque islamique de Développement
BM	Banque mondiale
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEL	Contribution économique locale
CP	Crédit de Paiement
CST	Comptes spéciaux du Trésor
DGB	Direction générale du Budget
DGCPT	Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor
DGD	Direction générale des Douanes
DGID	Direction générale des Impôts et des Domaines
DOB	Débat d'Orientation budgétaire
DPBEP	Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes économiques
FBCF	Formation brute de Capital fixe
FDTT	Fonds de Développement des Transports terrestres
FMI	Fonds monétaire international
FNR	Fonds national Retraite
FSIPP	Fond de sécurisation des importations des produits pétroliers
IA	Intelligence artificielle
IDE	Investissement direct étranger
INHPC	Indice national harmonisé des prix à la consommation
LFI	Loi de Finances initiale
LFR	Loi de Finances rectificative
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
PIB	Produit intérieur brut
PDP	Point de Pourcentage
PPP	Partenariat public-privé
PRES	Plan de Redressement économique et social
PSD	Plan stratégique de Développement
SDMT	Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme
SND	Stratégie nationale de Développement
SRMT	Stratégie de Recettes à Moyen Terme
SUPREC	Stratégie d'Urgence de la Phase de Redressement économique
TOFE	Tableau des Opérations financières de l'Etat
TVA	Taxe sur la Valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine

## RESUME

Le Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2027-2029 est élaboré dans un environnement international instable. Il fixe le cap d'une nation qui, désormais productrice d'hydrocarbures, entend convertir cette richesse nouvelle en transformation durable, sans renoncer à l'assainissement de ses comptes ni à la protection de ses populations les plus vulnérables.

### 1. UN CONTEXTE EXIGEANT, UNE TRAJECTOIRE PRESERVEE

**La résurgence d'un conflit majeur au Moyen-Orient à la fin du mois de février 2026 a brutalement reconfiguré l'environnement économique mondial.** L'affrontement opposant l'Iran aux États-Unis et à Israël, et la fermeture quasi-totale du détroit d'Ormuz, ont provoqué une flambée des cours du pétrole, le Brent passant de 73 dollars en février à plus de 110 dollars en avril 2026, une résurgence des anticipations inflationnistes et un durcissement généralisé des conditions de financement. Le Fonds monétaire international a, en conséquence, ramené la croissance mondiale à 3,1% en 2026.

Le Sénégal n'a pas été épargné. La croissance, projetée à 3,2% en 2026, recule de 1,8 point par rapport à la loi de finances initiale, sous l'effet conjugué de l'envolée des subventions énergétiques, portées à 729 milliards FCFA contre 250 milliards prévus, et de moins-values de recettes. **Pour autant, le pays a démontré une réelle capacité d'absorption du choc.** Le déficit budgétaire de 2025 a été contenu à 6,4 % du PIB, nettement en deçà de la cible de 7,8% fixée en loi de finances rectificative. Il devrait s'établir à 6,47% du PIB malgré la crise, confirmant la crédibilité de l'effort de consolidation engagé.

### 2. UNE ECONOMIE PORTEE PAR LES HYDROCARBURES, EN QUETE DE DIVERSIFICATION

**L'entrée du Sénégal dans l'ère des hydrocarbures constitue le fait économique structurant de la période.** L'exploitation en année pleine du pétrole et du gaz a porté la croissance à 6,7% en 2025 et provoqué un bond des exportations de 28,9%, ramenant le déficit du compte courant de 11,5% à 1,2% du PIB en une seule année. Cette manne demeure néanmoins encadrée par une discipline assumée : conformément à la loi de 2022, les recettes issues de l'exploitation, projetées à 703 milliards FCFA sur le triennat, alimentent prioritairement le Fonds intergénérationnel et le Fonds de stabilisation, et financent des investissements et dépenses sociales, à l'exclusion des salaires.

À moyen terme, l'activité devrait se stabiliser autour de 3,2% par an, soit 4,4% hors hydrocarbures, traduisant le choix d'hypothèses délibérément prudentes. **L'ambition gouvernementale dépasse toutefois la simple gestion d'une rente.** Elle vise une transformation productive endogène, tournée vers la souveraineté alimentaire, l'industrialisation locale et la promotion du « Made in Sénégal », articulée autour de pôles-

territoires destinés à réduire les disparités spatiales et à rapprocher l'économie de son potentiel de croissance de 5%.

### 3. UNE CONSOLIDATION BUDGETAIRE RESOLUE, SANS AUSTERITE

**Le retour à la soutenabilité des finances publiques constitue le fil conducteur de la programmation.** Le Gouvernement inscrit le déficit dans une trajectoire de réduction continue : 4,9% du PIB en 2027, 3,8% en 2028, puis 3,0% en 2029, conformément à la norme communautaire de l'UEMOA. Sur l'ensemble du triennat, les recettes de la loi de finances atteignent 19 228 milliards FCFA et les dépenses 22 133 milliards, les recettes du budget général progressant de 716 milliards quand les dépenses ne s'accroissent que de 350 milliards.

Cet ajustement repose sur une logique claire : **rationaliser ce qui ne transforme pas, investir dans ce qui transforme.** Les dépenses courantes reculent de 159 milliards FCFA sur la période, à la faveur de la maîtrise de la masse salariale, dont le ratio sur les recettes fiscales demeure sous le seuil de 35%, et de la rationalisation des subventions et transferts au secteur parapublic. Dans le même temps, les dépenses d'investissement progressent de 510 milliards FCFA, orientées vers les projets à fort impact économique et social. Du côté des recettes, la pression fiscale franchira pour la première fois le seuil communautaire de 20%, pour s'établir à 21% dès 2027, grâce à une Stratégie de Recettes à Moyen Terme privilégiant l'élargissement de l'assiette, intégration du secteur informel, fiscalité foncière, taxation de l'économie numérique, sur le relèvement des taux.

### 4. LE CAPITAL HUMAIN ET LA COHESION SOCIALE AU CŒUR DES PRIORITES

**L'allocation des ressources traduit un choix politique assumé en faveur du capital humain.** Avec 2 697 milliards FCFA, soit 34,4% des investissements publics du triennat, l'axe « Capital humain de qualité et équité sociale » constitue le premier poste d'investissement de la programmation. La transformation du système éducatif, la « Grande Offensive de la Formation professionnelle pour l'Emploi » visant la qualification de 700 000 techniciens, l'édification d'un système de santé résilient garantissant la couverture sanitaire universelle, et l'accès universel à l'eau et à l'assainissement en constituent les piliers.

La dimension sociale de la consolidation mérite d'être soulignée. **La rigueur budgétaire n'a pas été conduite au détriment des plus vulnérables.** Les transferts monétaires aux ménages pauvres sont maintenus et renforcés, tandis que les acquis sociaux progressent : la gratuité de la dialyse bénéficie à 1 307 patients, le plan Sésame couvre 134 090 personnes âgées, et la prise en charge de la césarienne s'étend à plus de 38 000 femmes. Parallèlement, l'axe « Économie compétitive » mobilise 30,1% des investissements, l'« Aménagement et développement durable » 19,6%, et la « Bonne gouvernance et engagement africain » 15,9%, témoignant d'un équilibre entre transformation productive, équité territoriale et modernisation de l'État.

## 5. DES CONDITIONS DE REUSSITE IDENTIFIEES, DES RISQUES SOUS SURVEILLANCE

### La réussite de cette trajectoire repose sur trois leviers déterminants suivants :

- la mise en œuvre intégrale du Plan de Redressement économique et social conditionne la dynamique des recettes ;
- la conclusion d'un programme avec le Fonds monétaire international ouvrirait l'accès à des ressources concessionnelles et faciliterait le refinancement des eurobonds ;
- le traitement de la dette sur une base souveraine et innovante ;
- la transformation en profondeur des administrations fiscale et douanière (réforme des codes, déploiement d'un nouveau système d'information intégré pour la mobilisation des impôts et taxes, généralisation de la facture électronique) sécurisera durablement le rendement budgétaire.

Le Gouvernement assume une lecture lucide des risques. **La volatilité des cours du pétrole, la persistance des tensions géopolitiques, les aléas climatiques et la fragilité de certaines sociétés publiques** constituent autant de facteurs susceptibles d'affecter la trajectoire. À ces menaces répondent des mesures de mitigation explicites : réformes structurelles du secteur énergétique, provisions pour risques budgétaires, stratégie de gestion active de la dette privilégiant les financements à moyen et long terme, et dispositifs d'audit et de relance des entreprises publiques en difficulté.

Le DPBEP 2027-2029 n'est pas une programmation budgétaire ordinaire. **Il est le premier exercice triennal d'un Sénégal devenu producteur d'hydrocarbures, appelé à concilier simultanément l'assainissement de ses finances, le financement de sa transformation et la protection de ses citoyens face aux chocs extérieurs.** La trajectoire est exigeante (ramener le déficit à 3 % du PIB en trois ans) mais elle est crédible, adossée à des recettes en forte croissance, à une hiérarchisation claire des investissements et à un ensemble cohérent de réformes structurantes. Sa réussite scellera la capacité du pays à faire de sa richesse nouvelle non pas une rente éphémère, mais le socle d'une prospérité partagée et durable.

## INTRODUCTION

Le **Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle** (DPBEP) sert de référence à l'élaboration du projet de loi de finances de l'année à venir dont il définit les orientations, le niveau global des recettes attendues et des dépenses projetées sur la base des perspectives macroéconomiques nationales et l'évolution de l'environnement économique international. Elaboré sur un horizon triennal glissant et ajusté annuellement, il sert de base pour le Débat d'Orientations budgétaires (DOB) entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale, au plus tard le 30 juin de chaque année.

Le DPBEP fixe également les objectifs d'équilibre budgétaire et financier sur le moyen terme et, est élaboré conformément à l'article 51 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) n°2020-07 du 26 février 2020, internalisant la Directive de l'UEMOA n° 06/CM/2009 du 26 juin 2009 qui prône une gestion des finances publiques axée sur la performance, l'obligation de rendre compte et la transparence. Cette dernière exigence est confortée par la loi n°2012-22 du 27 décembre 2012 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques.

Il est élaboré dans un contexte international particulièrement instable. En effet, le déclenchement d'un nouveau conflit au Moyen-Orient à la fin du mois de février 2026 a provoqué de fortes perturbations sur les marchés des matières premières, se traduisant, notamment par une hausse marquée des prix du pétrole et du gaz naturel, une résurgence des anticipations inflationnistes, un durcissement des conditions de financement à l'échelle mondiale ainsi qu'une désorganisation des trafics maritimes et aériens, accentuée par la fermeture quasi-totale du détroit d'Ormuz.

Dans ce contexte de bouleversements géopolitiques et économiques, le Fonds monétaire international (FMI) a, dans les Perspectives de l'Economie mondiale (PEM) publiées en avril 2026, revu la croissance mondiale de l'année 2026 à 3,1%, contre 3,3% dans les PEM de janvier 2026. En 2027, le Fonds table sur une croissance de 3,2%, en deçà de la dynamique de 3,4% observée sur 2024-2025 et de la moyenne historique de 3,7% (2000-2019).

Selon le FMI, l'Afrique subsaharienne serait affectée par le choc au Moyen-Orient avec une croissance révisée à 4,3% en 2026, soit 0,3 point de pourcentage de moins que les prévisions d'avant-guerre, avec des effets variables selon les pays.

Au Sénégal, la croissance économique projetée à 3,2% en 2026, en baisse de 1,8 point de pourcentage par rapport à la Loi de finances initiale (LFI) ; en lien avec les effets induits de la crise au Moyen Orient qui a engendré des contraintes budgétaires majeures avec la hausse des subventions au secteur de l'énergie et des inégalités sociales déjà observées.

Pour faire face aux effets induits par la crise, le gouvernement a engagé des mesures d'ajustement budgétaires qui allient maîtrise du besoin de financement, protection des groupes vulnérables grâce aux transferts monétaires, maintien des investissements publics

dans les secteurs sociaux et les domaines porteurs de croissance et poursuite de la mise en œuvre du PRES pour améliorer la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales.

Le présent DPBEP 2027-2029 se décline en six (6) chapitres :

- Chapitre premier : Evolution et perspectives économiques ;
- Chapitre II : Gestion des finances publiques en 2025 et 2026 ;
- Chapitre III : Orientations sectorielles sur la période 2027-2029 ;
- Chapitre IV : Orientations et perspectives budgétaires sur la période 2027-2029 ;
- Chapitre V : Situation financière des organismes publics ;
- Chapitre VI : Gestion des risques budgétaires.

## CHAPITRE PREMIER : EVOLUTION ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES

### I. Les développements économiques internationaux

L'année 2025 a été marquée par l'escalade des tarifs douaniers américains et la résurgence de la guerre commerciale ainsi que par la persistance des tensions géopolitiques, notamment la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient entre Israël et le Hamas. Ces évolutions ont fait peser des risques de ralentissement du commerce international, de fragmentation des chaînes de valeur et de durcissement des conditions financières. Malgré ces tensions, la croissance mondiale est restée résiliente, portée par l'essor de la production industrielle et les investissements dans l'intelligence artificielle ainsi que la hausse des volumes des échanges commerciaux liée aux anticipations de relèvement des droits de douane. Selon les estimations du FMI publiées en avril 2026, l'activité économique mondiale a enregistré une croissance de 3,4% en 2025, un rythme identique à celui observé en 2024.

Pour 2026, les perspectives de l'économie mondiale ont été revues à la baisse en raison du déclenchement de la guerre au Moyen-Orient opposant l'Iran aux Etats-Unis et à Israël, qui a occasionné une crise systémique. Ce conflit a freiné l'élan positif observé en 2025, porté par les investissements dans les technologies et le soutien budgétaire. Globalement, l'activité économique mondiale devrait progresser de 3,1% en 2026, après 3,4% en 2025.

Le commerce international est marqué par des signes de fébrilité, en raison notamment des contraintes de transit au niveau du détroit d'Ormuz et du ralentissement de l'activité économique. Selon les prévisions du FMI d'avril 2026, la croissance des échanges mondiaux devrait enregistrer une décélération plus marquée que celle de la production avec un taux de 2,8% en 2026 contre 5,1% en 2025.

L'inflation mondiale devrait connaître une accélération modérée, sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie. Elle atteindrait 4,4% en 2026 et 3,7% en 2027, avec des révisions à la hausse plus marquées pour les pays émergents et en développement que pour les économies avancées.

Pour ce qui est du cours du pétrole, il s'est établi en 2025, en moyenne, à 68,3 dollars le baril, soit un repli de 14,5% par rapport à 2024. En 2026, le cours devrait fortement augmenter avec un niveau attendu à 89,3 dollars le baril, selon les prévisions du FMI, sous l'effet des tensions géopolitiques au Moyen-Orient.

En Afrique subsaharienne, la croissance devrait ralentir pour se situer à 4,3% en 2026, contre 4,5% en 2025. Cette décélération s'expliquerait essentiellement par la révision à la baisse de la croissance en Afrique du Sud estimée à 1,0% après 1,1% en 2025. En revanche, l'économie nigériane devrait rester dynamique avec un taux de croissance attendu à 4,1% en 2026, après 4,0% en 2025.

Dans l'UEMOA, la croissance du PIB est prévue à 6,4% en 2026 après 6,7% en 2025. L'activité serait soutenue par une demande intérieure robuste et la bonne tenue des productions extractives et agricoles.

Le taux d'inflation, dans la zone devrait se situer à 1,4% en 2026 avant de s'établir à 2,1% en 2027, en raison de la hausse des cours mondiaux des produits alimentaires et pétroliers importés.

Sur le plan financier, la plupart des banques centrales des pays confrontés à une inflation persistante, privilégient une approche prudente dans leur cycle d'assouplissement monétaire, tout en surveillant de près les indicateurs économiques. Toutefois, certaines d'entre elles procèdent à des relèvements de taux, s'écartant ainsi de la tendance générale. Dans l'ensemble, les conditions financières mondiales demeurent accommodantes, soutenant des prix élevés sur les marchés d'actions grâce aux anticipations d'un assouplissement monétaire.

La Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a décidé de baisser de 25 points de base ses taux directeurs avec effectivité le 16 mars 2026. Le principal taux minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) passe de 3,25% à 3,00% et le taux du guichet de prêt marginal de 5,25% à 5,00%. Cette mesure vise à stimuler l'activité économique régionale dans un contexte de maîtrise de l'inflation mais fragilisé par les incertitudes géopolitiques au plan international.

## II. La situation socio-économique interne en 2025

### II.1. L'évolution des indicateurs économiques

**L'activité économique interne**, en 2025, a été marquée par le démarrage de l'exploitation du gaz, la production de pétrole en année pleine et la mise en service d'une quatrième cimenterie. Dans ce contexte, la poursuite de la consolidation budgétaire, l'élargissement de la base des investisseurs sur le marché régional et l'accélération des réformes structurelles restent essentiels pour assurer la stabilité macroéconomique et soutenir la croissance.

Globalement, le **PIB réel** est estimé en hausse de 6,7% en 2025 contre 6,5% en 2024, à la faveur de la bonne tenue du secteur secondaire (16,7%), tiré essentiellement par les industries extractives notamment la production des hydrocarbures et le bon comportement du sous-secteur agricole.

Hors hydrocarbures, le PIB réel s'est accru de 2,2% en 2025 contre 3,0% en 2024. Hors agriculture et hydrocarbures, l'activité économique a progressé de 1,6%, soit une baisse de 2,1 points de pourcentage par rapport à 2024, confirmant la tendance baissière observée sur cet agrégat depuis 2017.

Dans le **secteur primaire**, l'activité a enregistré une hausse en 2025 en liaison avec la reprise du sous-secteur agricole (+7,9%), portée par la bonne tenue de la production des principales spéculations (arachide et céréales) consécutive aux conditions climatiques favorables. Le secteur a également tiré profit du dynamisme de l'élevage (+5,5%) et de la légère reprise des activités de pêche (+2,4%). Au total, l'activité du secteur primaire a enregistré une hausse de 7,0% en 2025, après un recul de 0,8% en 2024.

Le **secteur secondaire**, pour sa part, a maintenu son dynamisme, soutenu par la production des hydrocarbures et la mise en service de la nouvelle cimenterie. La valeur ajoutée est estimée en hausse de 16,7% en 2025, contre 17,2% en 2024. Toutefois, cette dynamique a été atténuée par les baisses d'activités observées dans la fabrication de produits agro-alimentaires (-2,5%) et la fabrication de produits chimiques (-4,1%). Ainsi, la croissance de la valeur ajoutée du secteur secondaire hors hydrocarbures est estimée en repli de 1,6% en 2025, contre une hausse de 2,1% en 2024.

En 2025, l'activité du **secteur tertiaire** a marqué un ralentissement sous l'effet de l'évolution des services d'hébergement et de restauration, des services financiers d'assurance, des services immobiliers, ainsi que du repli des services d'information et de communication et des activités de santé et d'action sociale. Ce mouvement traduit un affaiblissement de la demande intérieure. Globalement, la croissance du secteur tertiaire s'est établie à 2,5% en 2025 contre 3,7% en 2024, contribuant à hauteur de 1,3 point de pourcentage à la croissance du PIB.

Au titre de la **demande en 2025**, la consommation finale est estimée en hausse de 2,9% contre 4,0% l'année précédente. Cette situation est expliquée principalement par le ralentissement enregistré aussi bien au niveau de la composante publique (+4,0% contre 7,2%) que privée (+2,6% contre +3,3%). Au total, la consommation finale a représenté 79,2% du PIB en 2025, ce qui correspond à un taux d'épargne intérieure de 20,8%.

Pour ce qui est de **l'investissement** mesuré par la Formation brute de Capital fixe (FBCF), il affiche une croissance de 5,8% en 2025, imputable principalement à la FBCF privée qui a crû de 13,5%. En revanche, la composante publique a baissé de 36,9% en liaison avec la consolidation budgétaire.

Globalement, la **demande intérieure** est ressortie en hausse de 3,8% en 2025 contre 3,0% en 2024.

Du côté de la **demande extérieure**, les exportations se sont renforcées de 28,9% en 2025, à la faveur des ventes à l'étranger des hydrocarbures consécutives à l'exploitation en année pleine desdites ressources. Les importations de biens et services, pour leur part, se sont repliées de 0,5%.

S'agissant des **prix**, l'inflation, mesurée par l'Indice national harmonisé des Prix à la Consommation (INHPC), est ressortie à 1,4% en 2025 contre 0,8% en 2024. Ce relèvement des prix s'explique principalement par la hausse des prix des produits

alimentaires (+2,2%) et des services d'hébergement et de restauration (+2,2%). En termes d'origine, la hausse des prix à la consommation est tirée par les produits locaux (+3,3%), alors que ceux des produits importés ont baissé de 2,5% en lien avec le recul des cours internationaux des matières premières.

En outre, l'économie sénégalaise a enregistré en 2025 des pertes de compétitivité estimées à 2,0%, comparativement à l'année précédente. Cette situation résulte de l'appréciation du franc CFA par rapport aux monnaies des pays partenaires commerciaux (+3,1%), malgré un différentiel d'inflation en faveur de l'économie nationale (-1,0%). Sur la période sous-revue, les pertes de compétitivité ont été plus révélées vis-à-vis des partenaires de l'UEMOA et de l'Asie.

S'agissant des **échanges avec l'extérieur**, l'année 2025 a été caractérisée par une nette amélioration de la balance commerciale, portée principalement par le démarrage des exportations d'hydrocarbures. Les exportations de biens ont fortement progressé (+49,2%), tandis que les importations se sont légèrement contractées (-1,1%). Cette évolution a permis une réduction importante du déficit commercial, qui est passé de 12,0% du PIB en 2024 à 1,5% du PIB en 2025.

Dans ce contexte, le déficit du compte courant s'est fortement résorbé pour ressortir à 1,2% du PIB en 2025, contre 11,5% du PIB en 2024. Cette amélioration reflète à la fois le dynamisme des exportations d'hydrocarbures, l'amélioration du solde de la balance des services ainsi que la hausse des envois de fonds des migrants.

Au total, le solde global de la balance des paiements afficherait un excédent de 2,2% du PIB en 2025, contre 0,4% en 2024, confirmant ainsi le renforcement de la position extérieure du Sénégal.

La **masse monétaire** a enregistré une forte progression de 13,3% à fin décembre 2025, contre 3,9% un an auparavant. Cette évolution reflète principalement la hausse des avoirs extérieurs nets, en lien avec l'amélioration des comptes extérieurs. Parallèlement, les crédits à l'économie ont progressé de 8,4% en glissement annuel, traduisant une bonne dynamique du financement du secteur privé. Ainsi, malgré le recours accru de l'État au marché financier régional, aucun effet d'éviction majeur sur le financement du secteur privé n'a été observé.

## II.2. L'évolution des indicateurs sociaux

L'analyse de l'évolution des indicateurs sociaux entre 2024 et 2025 met en évidence des avancées notables, tout en révélant certaines insuffisances persistantes dans plusieurs secteurs clés du développement humain, notamment l'éducation, la formation professionnelle et technique, la protection sociale, ainsi que l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Dans le **secteur de l'éducation**, les efforts consentis en vue d'améliorer l'accès se traduisent par une hausse du taux brut de préscolarisation qui s'établit à 25,7% en 2025

contre 25,1% en 2024, soit une hausse de 0,6 point de pourcentage (pdp). Dans le cycle élémentaire, le taux brut de scolarisation enregistre également une amélioration, passant de 82,2% en 2024 à 84,7% en 2025, soit une hausse de 2,5 points de pourcentage. Cette évolution s'explique, principalement par les efforts de recrutement d'enseignants et de maintien des élèves dans le système scolaire.

Toutefois, ces avancées en matière d'accès contrastent avec la baisse du taux d'achèvement à l'élémentaire, qui est passé de 58,8% en 2024 à 58,3% en 2025, soit un recul de 0,5 pdp. Cette évolution prolonge la tendance observée entre 2023 et 2024, où le taux d'achèvement avait chuté de 75,3% à 58,8%, traduisant ainsi des difficultés structurelles en matière de rétention des élèves et de qualité des apprentissages. En revanche, le taux de réussite au CFEE s'est amélioré sensiblement, atteignant 70,7% en 2025 contre 65,5% en 2024, soit une hausse de 5,2 pdp.

Le taux brut de scolarisation au moyen a progressé de 1,4 pdp, passant de 46,9% en 2024 à 48,3% en 2025. Ce taux qui a atteint 57,5% reste plus élevé chez les filles que chez les garçons où il se situe à 40,1%. Toutefois, il est noté un recul du taux d'achèvement au moyen général qui est passé de 35,3% en 2024 à 32,8% en 2025, soit une baisse de 2,5 pdp. Ce résultat met en évidence la persistance du décrochage scolaire, causés par l'inefficacité des pratiques d'enseignement-apprentissage à certains niveaux, le déficit de maîtrise des fondamentaux et les insuffisances en matière d'évaluation des apprentissages.

Le taux de réussite au BFEM est évalué à 78,6% en 2025 contre 73,9% en 2024, soit une hausse de 4,7 pdp, portée par l'amélioration des stratégies d'enseignement-apprentissage incluant les efforts de remédiation ciblée en faveur des apprenants en difficulté, la dotation en manuels et cahiers d'activités, ainsi que les efforts déployés pour le recrutement d'enseignants et le maintien des élèves dans le système éducatif.

Au secondaire général, le taux brut de scolarisation a progressé lentement, passant de 29,8% en 2024 à 30% en 2025. Cependant, le taux d'achèvement au secondaire est estimé à 22,5% en 2025 contre 23,9% en 2024, soit une baisse de 1,4 point de pourcentage, prolongeant les difficultés déjà observées au cycle moyen.

Par ailleurs, le taux de réussite au BAC a enregistré une baisse de 2,90 pdp, s'établissant à 47,6% en 2025 contre 50,5% en 2024. Ce résultat traduit une participation croissante au BAC, accompagnée d'un niveau d'admission relativement stable.

La **Formation professionnelle et technique** constitue un levier essentiel de promotion de l'employabilité des jeunes. La proportion des sortants du cycle fondamental orientés vers les établissements de FPT est de 20,5% en 2025 contre 14,6% en 2024, soit une hausse de 5,9 points de pourcentage.

Ce résultat confirme les efforts de l'État en faveur de l'élargissement de l'accès à la formation professionnelle et du renforcement des capacités d'accueil grâce notamment à

la mise en service de nouveaux établissements. Le nombre d'apprenants pour 100 000 habitants a diminué, passant de 681 en 2024 à 622 en 2025, soit une baisse de 8,6%. Cette situation traduit un déséquilibre entre l'offre et la demande, en raison notamment de la prédominance d'établissements privés orientés vers les filières tertiaires moins attractives.

Le taux de réussite aux examens professionnels a évolué de 68,62% en 2024 à 71,1% en 2025, soit une hausse de 2,5 points de pourcentage. Cette progression reste toutefois limitée par l'insuffisance de formateurs dans certaines filières, entraînant des surcharges de travail, et l'insuffisance d'inspecteurs de spécialités impactant l'encadrement et la régularité de la supervision.

Quant aux taux de réussite au bac technique, il a connu une baisse, passant de 74,1% en 2024 à 69,1% en 2025, soit un recul de 5 pdp. Cette situation s'explique par les réaménagements curriculaires, le relèvement des exigences académiques dans certaines séries, le déficit de formateurs et d'inspecteurs de spécialités, l'insuffisance de renforcement de capacités consécutive à la réforme du Baccalauréat en sciences et technologie de l'industrie et du développement durable (BAC STIDD) ainsi que la généralisation non encore effective de l'approche par les compétences.

En ce qui concerne le taux d'insertion des formés de la formation professionnelle et technique, il enregistre une baisse significative, passant de 58,9% en 2024 à 33,5% en 2025, soit un recul de 25,4 pdp. Ce résultat s'explique en partie par l'absence de dotation au profit du dispositif d'appui à l'insertion en moyens logistiques et financiers et par sa dépendance au marché de l'emploi.

Dans le **domaine de la santé**, le taux de satisfaction des besoins en personnel de santé qualifié est passé de 62,9% à 65,7% entre 2024 et 2025, soit une hausse de 2,8 pdp. Cette progression reflète les efforts de recrutement engagés pour réduire les postes vacants et assurer une couverture plus équilibrée du territoire en personnel de santé.

La dynamique de la digitalisation du système de santé demeure encore limitée, avec seulement cinq (5) établissements publics de santé utilisant le dossier patient unique partagé en 2025, contre 1 sur 43 en 2024.

La disponibilité des médicaments et produits d'urgence au niveau des établissements publics de santé connaît un repli, passant de 86% en 2024 à 78,2% en 2025. Cette diminution s'explique par les ruptures de stocks qui sont principalement dues au retard de paiement qui allongent les délais fournisseurs en solutés et antalgiques, aux tensions mondiales sur les anesthésiques, à la hausse de la fréquentation des services d'urgence et de la vaccination ainsi que l'insuffisance de la flotte de distribution limitant les livraisons.

Par ailleurs, la qualité de la prise en charge des urgences s'améliore, comme en témoigne la baisse du taux de décès dans les Services d'Accueil des Urgences (SAU), qui est passé de 2% en 2024 à 1,6% en 2025. Cette évolution reflète les efforts entrepris dans le cadre

du Plan stratégique d'amélioration de la gestion des urgences, notamment en matière de renforcement de capacités et d'organisation des services.

Dans le domaine de la **santé de l'enfant**, la prévention par la vaccination a connu une amélioration notable. En effet, le taux de couverture pour la première dose de vaccin contre la rougeole (RR1) chez les enfants de 0 à 11 mois est passé de 63,2 % en 2024 à 87% en 2025, soit une hausse de 23 pdp.

Cette progression traduit les efforts déployés par le Gouvernement pour renforcer l'accès à la vaccination de routine, notamment à travers la mise en œuvre des plans « Atteindre Chaque Enfant (ACE) ». En revanche, la proportion de nouveau-nés réanimés a légèrement reculé, passant de 95% à 92%. Ce résultat souligne ainsi la nécessité de renforcer les capacités du personnel et d'améliorer la disponibilité des équipements afin d'assurer une prise en charge optimale des nouveau-nés.

En ce qui concerne les maladies non transmissibles, le taux de dépistage de l'hypertension artérielle a nettement progressé, passant de 5% en 2024 à 14,7% en 2025. En matière de lutte contre le VIH, la proportion de personnes vivant avec le VIH ayant une charge virale supprimée a légèrement progressé, passant de 91% en 2024 à 92% en 2025, se rapprochant ainsi de la cible de 95%. Cette amélioration s'explique notamment par l'extension de la couverture en équipements de mesure de la charge virale dans l'ensemble des régions.

Dans le sous-secteur de la **protection sociale**, des efforts de mise à jour et d'extension du Registre national unique (RNU) se sont poursuivis en vue de mieux cibler les ménages vulnérables. En 2025, le RNU compte 996 194 ménages inscrits contre 954 571 en 2024, traduisant, de ce fait, une extension quasi complète du registre et la consolidation du dispositif de ciblage des ménages vulnérables.

En revanche, l'enrôlement des ménages du RNU dans les filets sociaux n'a pas suivi le rythme d'extension du registre. Le taux de couverture est passé de 49,7% en 2024 à 6,1% en 2025, soit une baisse de 43,6 pdp. Cette contre-performance s'explique principalement par la suspension des paiements du Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF) qui a fortement réduit le nombre de ménages bénéficiaires des filets sociaux.

Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires de l'hémodialyse est passé de 1 123 en 2024 à 1 307 en 2025, confirmant la montée en puissance de l'initiative de gratuité de la dialyse. Dans cette dynamique positive, les enfants de moins de cinq (5) ans bénéficiaires de la gratuité se chiffrent à 1 149 731 en 2025 contre 978 181 en 2024. De même, le nombre de femmes ayant bénéficié de la prise en charge de la césarienne est passé de 35 432 à 38 062. Enfin, le plan Sésame a couvert 134 090 personnes âgées de 60 ans et plus, contre 118 303 en 2024, soit une hausse de 15 787 bénéficiaires, confirmant l'élargissement effectif de son champ de couverture.

Concernant l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap, la production de la Carte d'égalité des chances (CEC) connaît une forte contraction, avec seulement 1 895 cartes produites en 2025 contre 23 037 en 2024, soit une baisse de 91,8%. La production cumulée est passée de 98 126 en 2024 à 100 021 cartes en 2025, correspondant à une progression marginale de 1,9%.

**L'accès à l'eau potable et à l'assainissement** connaît une évolution contrastée. Le taux d'accès global amélioré à l'eau potable se situe à 96,9% en 2025 contre 98,6% en 2024. Ce recul montre que, malgré les efforts déployés pour améliorer l'accès, des contraintes persistantes continuent de peser sur les performances du secteur, en milieu urbain comme en milieu rural.

En milieu urbain, **le taux d'accès à l'eau potable** s'établit à 97,8% en 2025 contre 99,2% en 2024. Cette baisse intervient dans un contexte marqué par d'importants efforts de renforcement de l'offre, comme en atteste la progression de la production d'eau de 4% par rapport à 2024, portée notamment par l'augmentation du débit de l'usine de KMS3, la mise en service d'une station à Saint-Louis ainsi que de nouveaux forages à Ziguinchor. Toutefois, ces investissements n'ont pas encore produit tous les effets attendus sur l'amélioration de l'accès en raison d'un déficit de production lié, entre autres, à la baisse des débits des forages de Pout ainsi qu'au faible rendement du réseau.

Toutefois, la qualité de l'eau distribuée demeure globalement satisfaisante, avec un taux de conformité physico-chimique de 99,7% et un taux de conformité bactériologique de 98,7%, dépassant les normes contractuelles, ce qui atténue les risques sanitaires liés aux insuffisances du réseau.

En milieu rural, le taux d'accès à l'eau potable s'établit à 96% en 2025 contre 97,8% en 2024. Cette baisse s'explique particulièrement par un rendement encore faible des réseaux traduisant des pertes importantes qui limitent l'impact des volumes distribués sur l'amélioration effective de l'accès.

Le taux d'accès global à l'assainissement amélioré se situe à 69,4% en 2025 contre 73,7% en 2024, traduisant une évolution en deçà des attentes au regard de la cible fixée à 78,9%.

En milieu urbain, le taux d'accès s'établit à 73,5% en 2025 contre 79,8% en 2024, avec un écart de 7,5 pdp par rapport à la cible, tandis qu'en milieu rural, le taux d'accès atteint 64,5% contre 66,4% en 2024, avec un écart de 2,8 pdp. Cette évolution reflète les limites persistantes du secteur malgré la mise en œuvre de projets structurants surtout au niveau des grandes agglomérations.

### III. Les tendances économiques pour 2026

Au plan intérieur, l'année 2026 est marquée par l'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ 2026), ainsi que la mise en œuvre du PRES, qui vise la mobilisation de ressources endogènes en vue de financer notamment, un programme structurant d'investissements publics.

Toutefois, la conjoncture internationale demeure défavorable avec la persistance des incertitudes liées au conflit au Moyen-Orient. Dans le même sillage, le pays fait face à un durcissement de ses conditions de financement à l'extérieur, consécutif à la dégradation de sa notation souveraine en raison de son niveau élevé d'endettement public et du retard dans la signature d'un nouveau programme avec le FMI.

**L'activité économique hors hydrocarbures et agriculture** devrait enregistrer un regain de dynamisme avec une croissance attendue à 2,8% contre 1,6% en 2025, à la faveur de la bonne tenue du secteur secondaire hors hydrocarbures et du secteur primaire. En effet, le secteur secondaire hors hydrocarbures devrait progresser de 3,3% contre une baisse de 1,6% en 2025, en liaison avec les retombées positives des JOJ sur le sous-secteur agroalimentaire qui se redresserait de 0,2%, après la contraction de 2,5% en 2025, mais également de la vigueur de la demande extérieure, notamment en matériaux de construction et dans une moindre mesure en électricité.

En ce qui concerne le **secteur primaire**, la valeur ajoutée devrait se conforter en 2026, en lien avec la reprise attendue du sous-secteur agricole qui devrait bénéficier de différentes mesures de soutien visant à renforcer la production agricole, à travers l'accroissement de la productivité et l'amélioration de la gouvernance. Le secteur primaire tirerait également profit de la dynamique attendue des sous-secteurs de l'élevage et de la pêche. Au total, l'activité du secteur primaire serait en hausse de 5,0% en 2026 contre une estimation de 7,0% en 2025.

S'agissant du **secteur tertiaire**, la valeur ajoutée devrait progresser de 2,6% à la faveur de la bonne tenue des services d'information et de communication (+7,1%), des services d'hébergement et de restauration (+5,4%), des services financiers d'assurance (+3,3%) ainsi que des services de transport (+2,0%).

Au total, le **PIB réel** devrait progresser de 3,2% en 2026, contre une estimation de 6,7% en 2025.

Au titre de la **demande en 2026**, la consommation finale est attendue en hausse de 3,7% contre 2,9% l'année précédente. Cette situation s'explique par le renforcement de la composante privée de 3,5% et publique de 3,1%. En outre, la contribution de la consommation finale à la croissance se situerait à 2,9 pdp en 2026 contre 2,3 pdp en 2025. Au total, la consommation finale devrait représenter 77,1% du PIB en 2026, ce qui porte le taux d'épargne intérieure à 22,9%.

S'agissant de **l'investissement**, mesuré par la FBCF, il devrait afficher une quasi-stabilité (+0,1%) en 2026. Cette évolution résulterait d'effets contrastés. D'une part, la FBCF publique s'accroîtrait de 40,8%, portée par la poursuite des investissements structurants

dans les secteurs de l'agriculture, du transport, de l'habitat et du numérique. D'autre part, l'investissement privé se replierait de 3,9%, sous l'effet d'une forte baisse des importations de biens d'équipement. Dans ce contexte, le taux de FBCF s'établirait à 27,6% du PIB en 2026, contre 28,7% en 2025.

Globalement, la **demande intérieure** progresserait de 2,5% en 2026, après une hausse de 3,8% en 2025.

Du côté de la demande extérieure, les exportations se renforceraient de 16,0% en 2026, portées par le dynamisme des ventes à l'étranger d'hydrocarbures. Les importations de biens et services, pour leur part, se replieraient de 3,4% en 2026, accentuant la baisse de 0,5% enregistrée en 2025. Ce recul serait principalement imputable à la diminution des achats de biens d'équipement.

**L'inflation**, mesurée par le déflateur du PIB, est projetée à 4,3% en 2026 contre une estimation de 3,5% en 2025. La hausse du cours du baril de pétrole devrait exercer une pression directe sur les produits alimentaires, tandis que la mise en œuvre du PRES, prévoyant l'instauration ou l'augmentation de certaines taxes, contribuerait également à l'élévation des prix de biens et services déterminés.

**Le compte courant** de la balance des paiements dégagerait un léger déficit de 0,3% du PIB en 2026 contre 0,2% en 2025, en raison principalement, de l'excédent commercial, de l'atténuation de la balance des revenus primaires et la hausse des transferts des Sénégalais de l'extérieur. L'évolution de la balance commerciale s'expliquerait par une progression des exportations de biens (+16,4%) conjuguée à un repli des importations (-9,0%). La croissance des exportations serait soutenue par le secteur des hydrocarbures pour lequel, l'effet prix serait plus important que la baisse attendue des quantités exportées.

La masse monétaire progresserait de 6,6% en 2026 après 13,3% en 2025, soutenue par la hausse des créances intérieures de 4,3%. Les créances sur l'État augmenteraient de 13,4% sous l'effet du recours accru au marché financier sous régional. Les créances à l'économie devraient également s'accroître de 3,2%. Par ailleurs, les réserves extérieures de la BCEAO resteraient confortables.

#### **IV. Les perspectives économiques pour la période 2027-2029**

A moyen terme, l'activité économique devrait se consolider progressivement sous l'effet de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Développement (SND), combinée à une mobilisation accrue des recettes fiscales et l'assainissement des finances publiques.

Globalement, la croissance de l'économie est projetée à 3,2% sur la période 2027-2029 soit au même niveau qu'en 2026. Hors hydrocarbures, la dynamique serait encore plus soutenue avec une croissance du PIB réel de 4,4% sur la période triennale.

Ce dynamisme s'inscrit dans une trajectoire de moyen terme visant à rapprocher progressivement l'économie sénégalaise de son potentiel de croissance de 5%. A cet

égard, la productivité totale des facteurs et la productivité du travail bénéficieront des investissements dans la Recherche-Développement et dans le renforcement du capital humain, notamment dans le domaine de la formation professionnelle et technique. Dans le même sillage, l'amélioration de l'efficacité des investissements publics, sera rendue possible par la systématisation des exercices de maturation et de sélection de tous les projets d'investissement public.

De même, l'efficacité du secteur privé serait renforcée par la mise en œuvre de la SND et la promotion des investissements à travers l'amélioration de l'environnement des affaires afin de mieux valoriser les chaînes de valeur identifiées dans les différents pôles territoriaux.

Sur cette base, le PIB réel hors hydrocarbures devrait se situer à 4,0% en 2027, sous l'hypothèse d'une contribution du capital de 2,0%, du facteur travail de 1,8% et de la productivité totale des facteurs de 0,1%. En 2029, les contributions respectives des facteurs capital et travail atteindraient 2,4% et 1,8%, soutenues par une PTF de 0,6%.

Au titre de la **demande** sur la période 2027-2029, l'activité économique sera principalement portée par la dynamique du marché intérieur. La consommation finale globale afficherait ainsi une progression de 3,4%, soutenue en grande partie par la composante privée, attendue en hausse de 3,9%. En ce qui concerne l'investissement global, il devrait enregistrer une croissance de 5,5%.

Ce dynamisme résulterait d'une hausse concomitante de la FBCF publique, projetée à 4,4%, et de la FBCF privée, estimée à 5,8%. S'agissant de la demande extérieure, elle s'inscrirait également en hausse, avec des exportations de biens et services en progression moyenne de 1,6%.

Concernant les prix, **l'inflation**, mesurée par le déflateur du PIB, s'établirait en moyenne à 0,9% entre 2027 et 2029. Cette situation serait favorisée par l'assainissement du cadre macroéconomique et par les perspectives de stabilisation des cours mondiaux des produits de base à moyen terme.

Au total, **la pression fiscale** devrait progresser continuellement pour s'établir en moyenne à 21,2% durant la période sous revue. Cette dynamique serait soutenue par l'élargissement de l'assiette fiscale, à la faveur des recettes escomptées sur les nouvelles mesures du PRES ainsi que le ciblage de secteurs stratégiques à fort potentiel de risques fiscaux. La pression fiscale respecterait la norme communautaire de 20% dès 2027 avec un taux projeté à 21% du PIB.

Les projections de la **balance des paiements** pour la période 2027-2029 tablent sur une stabilisation du déficit du compte courant en moyenne autour de 1,3% du PIB. Cette situation resterait soutenable grâce à la progression des exportations de produits extractifs, notamment les hydrocarbures, ainsi qu'à la stabilité des transferts sans contreparties représentant en moyenne 12,0% du PIB sur la période. En définitive, le solde

global serait excédentaire sur la période sous-revue avec une moyenne de 0,4% de PIB contre un excédent de 0,1% en 2026.

Le financement du déficit du compte courant serait principalement assuré par les investissements de portefeuille sur le marché financier sous régional et les investissements directs étrangers (IDE). Le solde global de la balance des paiements resterait excédentaire à 0,1% du PIB, reflétant une légère accumulation des réserves de change.

Enfin, s'agissant de la **situation monétaire**, les hypothèses de projections pour la période 2027-2029 portent, entre autres, sur la poursuite de l'amélioration des avoirs extérieurs nets, une hausse des interventions de l'État sur le marché financier sous régional et une progression des créances sur l'économie pour soutenir le financement de l'activité économique. Sous ces différentes hypothèses, les projections des comptes monétaires entre 2027 et 2029 tablent sur une masse monétaire en moyenne de 53,7% du PIB et des créances sur l'économie de 32,7% du PIB contre 32,4% du PIB en 2026.

## CHAPITRE II : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES 2025-2026

### I. La situation de l'exécution budgétaire de 2025

L'exécution de 2025 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la politique de consolidation budgétaire. Les **recettes du budget général** ont été mobilisées à hauteur de **4 477,1 milliards FCFA**, correspondant à 98,8% des prévisions annuelles.

Parallèlement, les dépenses ont été exécutées pour un montant de 5 864,7 milliards FCFA, soit 93,9% des crédits programmés.

En conséquence, le déficit budgétaire s'est établi à **1 387,5 milliards FCFA**, représentant **6,44%** du PIB, soit en dessous de la cible annuelle fixée dans la seconde loi de finances rectificative (LFR 2) 2025 (1 695,9 milliards FCFA ou 7,82% du PIB).

Cette réalisation reflète les efforts déployés en matière de mobilisation des ressources internes, dans un contexte de moindre exécution des dépenses, notamment celles financées sur ressources externes.

Au titre de l'apurement des arriérés, des résultats satisfaisants ont été enregistrés avec des paiements de **474 milliards FCFA** effectués à fin décembre 2025 sur un montant global de **500,9 milliards FCFA** inscrit dans la LFR 2, soit un taux de réalisation de **94,6%**.

Les ressources de trésorerie mobilisées (5 376,3 milliards FCFA) ont permis de couvrir à hauteur de 100,1% les charges de trésorerie (5 371,8 milliards FCFA).

S'agissant du Fonds national de Retraite (FNR), son équilibre financier a été préservé, avec un excédent de 38,9 milliards FCFA, en amélioration de 3,3 milliards FCFA par rapport à 2024.

Concernant les organismes publics, les cent quatre-vingt-deux (182) entités suivies ont disposé d'un budget cumulé de **2 362,6 milliards FCFA** avec des dépenses exécutées à hauteur de **65,2%** et des recettes mobilisées pour **1 758,6 milliards FCFA**, soit **74,4%**, à fin décembre 2025.

#### I.1. La mobilisation des recettes budgétaires

La mobilisation des recettes s'est déroulée dans un contexte d'accélération de l'activité économique et de maîtrise des prix. A fin décembre 2025, les recettes du budget général se sont établies à **4 477,1 milliards FCFA** pour un objectif annuel de **4 531,1 milliards FCFA** dans la LFR 2, soit un taux de réalisation de **98,8%**. En glissement annuel, elles ont progressé de **471,9 milliards FCFA** (+11,8%).

Ce résultat traduit la bonne performance des recettes fiscales et non fiscales (taux de recouvrement de 100,3% de l'objectif), atténuée par la sous-réalisation des dons (taux de mobilisation de 60,2% de la cible).

Tableau 1: Exécution des recettes budgétaires à fin décembre 2025 (en milliards FCFA)

Nature des recettes	LFR 2 2025 (1)	Réalisations (2)	Taux d'exécution (3) = (2)/(1)
<b>Recettes fiscales et non-fiscales</b>	<b>4 361,1</b>	<b>4 374,8</b>	<b>100,3%</b>
recettes fiscales	4 102,3	4 087,4	99,6%
recettes non-fiscales	258,8	287,4	111,1%
<b>Dons</b>	<b>170</b>	<b>102,3</b>	<b>60,2%</b>
Dons budgétaires	10	8,5	85,0%
Dons en capital	160	93,8	58,6%
<b>Total recettes budgétaires</b>	<b>4 531,1</b>	<b>4 477,1</b>	<b>98,8%</b>

**Source** : MEFP/DGB/RTEP trimestre 4, 2025

Les **recettes fiscales** se sont élevées à 4 087,4 milliards FCFA à fin décembre 2025, soit 99,6% de l'objectif annuel de 4 102,3 milliards FCFA. En glissement annuel, elles ont enregistré une progression soutenue de 394,2 milliards FCFA, soit +10,7%, portée par la dynamique conjointe des impôts directs et des impôts indirects.

S'agissant des **recettes non fiscales**, les recouvrements à fin décembre 2025 se sont établis à **287,4 milliards FCFA, représentant 111,1%** de l'objectif annuel de 258,8 milliards FCFA, en progression de 102,8 milliards (+55,7%) en glissement annuel. Cet accroissement notable est attribuable aux revenus du domaine (+75,3%), à la redevance radioélectrique (ARTP) (+89,3%), aux dividendes et produits financiers (121,3% de l'objectif de 89,8 milliards), aux recettes d'exploitation des hydrocarbures (64,7% de l'objectif de 86,6 milliards) et aux autres recettes non fiscales qui sont recouvrées à 3,6 milliards FCFA pour un objectif de 1,5 milliard FCFA, en lien essentiellement avec l'encaissement de produits exceptionnels.

Enfin, pour **les dons**, le montant reçu s'est chiffré à 102,3 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 60,2% de l'objectif annuel de 170,0 milliards FCFA. Ils se composent de **dons en capital** (93,8 milliards FCFA reçus, soit 58,6% de la cible) et **d'appuis budgétaires** (8,5 milliards FCFA encaissés, soit 85,0% de l'objectif).

## I.2. L'exécution des dépenses budgétaires

Les dépenses du budget général sont ressorties à **5 864,7 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **93,9%** par rapport aux crédits ouverts de la LFR2.

Elles se répartissent comme suit :

- les dépenses ordinaires exécutées pour un montant de **4 392,9 milliards FCFA** ;
- les dépenses en capital exécutées à hauteur de **1 471,8 milliards FCFA**.

Tableau 2: Situation d'exécution des dépenses du budget général de la gestion 2025 (en milliards FCFA)

Nature des recettes	LFR 2 2025 (1)	Réalisations (2)	Taux d'exécution (en %) (3) = (2)/(1)
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>4 366,4</b>	<b>4 392,9</b>	<b>100,6%</b>
Intérêts de la dette	1 057,1	1 088,1	102,9%
Dépenses de personnel	1 456,5	1 454,1	99,8%
Acquisitions de biens et services	393,7	394,7	100,3%
Transferts courants	1 459,1	1 456	99,8%
<b>Dépenses en capital</b>	<b>1 876,3</b>	<b>1 471,8</b>	<b>78,4%</b>
<b>Dépenses en capital sur ressources internes</b>	<b>608,7</b>	<b>559,1</b>	<b>91,9%</b>
<i>Investissements exécutés par l'Etat</i>	147,4	98,6	66,9%
<i>Transferts en capital</i>	461,3	460,5	99,8%
<b>Dépenses en capital sur ressources externes</b>	<b>1 267,6</b>	<b>912,7</b>	<b>72,0%</b>
Prêts projets	1 107,6	833,3	75,2%
Dons en capital	160	79,4	49,6%
<b>Total</b>	<b>6 242,7</b>	<b>5 864,7</b>	<b>93,9%</b>

Source : MEFP/DGB/RTEB trimestre 4, 2025

Les **dépenses ordinaires** ont été réalisées pour un montant de **4 392,9 milliards FCFA**, soit **100,6%** des prévisions de la LFR 2. Elles concernent les charges financières de la dette publique, les dépenses de personnel, les acquisitions de biens et services et les transferts courants.

Les **charges financières de la dette**, comprenant les intérêts et commissions, ont été exécutées à hauteur de 1 088,1 milliards FCFA à fin décembre 2025, soit 102,9% d'exécution des prévisions de la LFR 2. Elles sont réparties entre la dette extérieure (641,7 FCFA milliards, soit 59,0% du total) et la dette intérieure (446,4 milliards soit 41,0% du total).

La **masse salariale** a été exécutée pour un montant de 1 454,1 milliards FCFA durant l'année 2025, représentant 99,8% des crédits ouverts par la LFR 2. Comparativement à la même période de l'année précédente, elle a augmenté de 43,6 milliards FCFA en valeur absolue, soit 3,0%. La masse salariale est répartie entre :

- la rémunération des salariés, arrêtée à 1 423,0 milliards FCFA (97,9%) ;
- les dépenses de prestations sociales payées à hauteur de 31,1 milliards FCFA (2,1% du total). Elles sont constituées des dépenses de santé pour 19,1 milliards FCFA, des pensions d'invalidité pour 11,6 milliards FCFA et des prestations au titre du capital décès pour 0,4 milliard FCFA.

L'effectif des agents de l'État concernés est de 191 507 à fin décembre 2025, dont 186 347 agents permanents, constitués de fonctionnaires et non-fonctionnaires, et 5 160 contractuels.

Les **dépenses d'acquisition de biens et services** se sont élevées à **394,7 milliards FCFA** pour des crédits ouverts de **393,7 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **100,3%**. Par rapport à fin décembre 2024, elles sont en baisse de 19,2 milliards FCFA (-4,6%), traduisant ainsi les efforts de rationalisation de ces dépenses de l'Etat.

Les **dépenses de transferts courants** ont été exécutées à hauteur de 1 456,0 milliards FCFA à fin décembre 2025, pour des prévisions de 1 459,1 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 99,8%.

Comparativement à la même période de l'année 2024, elles ont enregistré une hausse de 21,7 milliards FCFA, soit 1,5% en variation relative.

Les **dépenses en capital** (investissements publics) ont été réalisées à hauteur de 1 471,8 milliards FCFA à fin décembre 2025, soit un niveau d'exécution de 78,4% par rapport aux prévisions de la LFR 2. Elles sont composées des dépenses d'investissement sur ressources internes (559,1 milliards) et des dépenses d'investissement sur prêts projets et dons en capital (912,7 milliards).

Ces dépenses, composées des **dépenses d'investissement directement exécutées** par l'Etat et des **transferts en capital**, se sont établies à 559,1 milliards par rapport aux crédits ouverts de 608,7 milliards.

A fin décembre 2025, les **investissements exécutés par l'Etat** se sont chiffrés à 98,6 milliards, soit 66,9% des prévisions de la LFR 2, contre 66,6% un an plus tôt. Ce niveau d'exécution s'explique par les lenteurs inhérentes aux procédures de contractualisation des marchés ainsi que le renforcement des exigences de maturation technique de certains projets, dans un contexte marqué par la volonté des autorités de privilégier les investissements à fort impact économique et social

Pour l'essentiel, les investissements exécutés par l'Etat concernent l'«Enseignement» pour un montant de 23,7 milliards FCFA (24,0%), l'«Ordre et sécurité publics» pour 22,6 milliards (22,9%), et la «Défense» pour 15,9 milliards (16,1%).

Les **transferts en capital** ont atteint **460,5 milliards FCFA**, soit **99,8%** des crédits ouverts, contre 93,2% à la même période de l'année précédente.

Les transferts en capital sont tirés principalement par les «affaires économiques», à hauteur de 264,6 milliards FCFA, soit 57,5% du montant total des dépenses.

Concernant les **dépenses d'investissement financées sur prêts et dons projets**, celles réalisées par l'administration centrale (ministères et autres institutions ainsi que les agences et autres structures assimilées) pour le compte de l'Etat et qui impactent le déficit budgétaire se sont établies à 912,7 milliards FCFA. Les investissements globaux financés sur prêts projets et dons qui intègrent les rétrocessions se sont établis à **976,0 milliards**

**FCFA** en 2025. Ils sont financés par des prêts-projets pour un montant de 896,6 milliards FCFA, y compris les rétrocessions, et des dons en capital pour 79,4 milliards FCFA.

L'analyse de la répartition sectorielle indique que les ressources extérieures sont principalement orientées vers le **secteur quaternaire** qui a mobilisé 440,6 milliards, soit 45,1% du total de ces financements. Ces fonds ont permis pour l'essentiel la poursuite des travaux dans les sous-secteurs de l'Hydraulique urbaine et l'Assainissement (126,9 milliards), du Développement social (74,9 milliards) et de l'Habitat et de l'Urbanisme (48,8 milliards).

Le **secteur tertiaire** vient en deuxième position avec une mobilisation de 315,6 milliards, soit 32,3%. Les dépenses dudit secteur sont principalement orientées vers les Transports routiers (292,9 milliards), la ligne "Poste télécommunication et information" (8,2 milliards) et les Transports aériens (5,3 milliards).

Les **secteurs primaire et secondaire** concentrent respectivement 110,6 milliards (11,3%) et 109,2 milliards (11,2%). Ces ressources ont été absorbées essentiellement par les sous-secteurs de l'Agriculture (104,2 milliards FCFA) et de l'Energie (101,0 milliards).

Les rétrocessions sont principalement orientées vers le financement du secteur de l'Energie (37,6 milliards FCFA), de la Santé (19,7 milliards FCFA) et de l'Hydraulique (18,6 milliards FCFA).

Le **déficit budgétaire** est ressorti à 1 387,5 milliards soit 6,4% du PIB, soit en deçà de la cible annuelle fixée dans la LFR 2 2025 (1 695,9 milliards FCFA soit 7,8% du PIB). Ce résultat s'inscrit dans un contexte de consolidation budgétaire, avec une mobilisation des recettes globalement satisfaisante, conjuguée à une exécution des dépenses financées sur ressources extérieures à un rythme moindre que prévu.

Au total, les **ressources de trésorerie** mobilisées pour un montant de 5 376,3 milliards FCFA ont permis de couvrir intégralement les **charges de trésorerie** évaluées à 5 371,8 milliards FCFA, soit un taux de couverture de **100,1%** et un léger excédent de financement de **4,5 milliards FCFA** sur l'ensemble de l'exercice 2025.

Concernant la situation d'exécution du **Fonds national de Retraite** (FNR), elle fait ressortir un solde excédentaire de **38,9 milliards FCFA** à fin décembre 2025, soit une amélioration de **3,3 milliards FCFA** en glissement annuel.

## II. L'exécution budgétaire au premier trimestre 2026

Au premier trimestre 2026, la mobilisation des ressources budgétaires s'est déroulée dans un environnement macroéconomique particulièrement tendu, marqué par le déclenchement des tensions au Moyen-Orient et les perturbations induites sur les cours mondiaux des produits pétroliers, en lien avec la fermeture quasi-totale du détroit d'Ormuz.

Dans ce contexte, les **recettes du budget général**, en cumul, se sont établies à 1 149,5 milliards FCFA à fin mars 2026, soit 19,4% de l'objectif annuel de la LFI 2026 fixé à 5 932,2 milliards FCFA.

## II.1. La mobilisation des recettes

Le niveau de mobilisation des recettes a été essentiellement porté par les recettes fiscales et non fiscales dont les recouvrements sont ressortis à **1 149,7 milliards FCFA**. Les dons sont établis à **13 milliards FCFA**. Par rapport au premier trimestre 2025, les recettes budgétaires totales ont progressé de **121,8 milliards FCFA**, soit **11,9%**.

**Tableau 3 : situation des recettes budgétaires à fin mars 2026 (en milliards)**

Nature des recettes	LFI 2026 (1)	Réalisations (2)	Taux de réalisation (3) = (2) / (1)
<b>Recettes fiscales et non-fiscales</b>	<b>5 740,7</b>	<b>1 136,6</b>	<b>19,8%</b>
<i>Recettes fiscales</i>	<i>5 384,8</i>	<i>1 095,7</i>	<i>20,3%</i>
<i>Recettes non-fiscales</i>	<i>355,9</i>	<i>41,0</i>	<i>11,5%</i>
<b>Dons</b>	<b>191,5</b>	<b>13,0</b>	<b>6,8%</b>
<i>Dons budgétaires</i>	<i>46,3</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0%</i>
<i>Dons en capital</i>	<i>145,2</i>	<i>13,0</i>	<i>8,9%</i>
<b>Total recettes budgétaires</b>	<b>5 932,2</b>	<b>1 149,7</b>	<b>19,4%</b>

Source : MEFP/DGB/RTEB trim 1, 2026

Les **recettes fiscales** se sont établies à **1 095,7 milliards FCFA** à fin mars 2026, soit 96,2% de la cible trimestrielle de 1 138,7 milliards FCFA et 20,3% de l'objectif annuel de la LFI. En glissement annuel, elles affichent une progression de 135,4 milliards FCFA, soit 14,1%, imputable à la dynamique combinée des impôts sur les sociétés, bénéficiant de la bonne tenue des activités extractives et des impôts indirects intérieurs.

Les **impôts directs** ont été recouverts pour un montant de 395,3 milliards FCFA à fin mars 2026, représentant 97,5% de la cible trimestrielle de 405,5 milliards FCFA. En référence à la même période de l'année 2025, ils sont à la hausse de 1,8 milliard FCFA (+0,5%), en raison principalement des performances enregistrées par l'impôt sur les sociétés (+20,5 milliards) et de l'IRVM/IRCM (+5,6 milliards FCFA) mais partiellement atténuées par les moins-values de l'impôt sur le revenu (-25,5 milliards FCFA).

Quant aux **impôts indirects** (hors Fonds de Sécurisation des Importations de Produits pétroliers (FSIPP)), ils se sont établis à **586,6 milliards FCFA**, représentant 98,7% de la cible trimestrielle de 594,2 milliards FCFA. En glissement annuel, ils sont en hausse de 54,2 milliards (+10,2%), portée par la TVA intérieure hors pétrole et la taxe sur la consommation, partiellement atténués par la sous-mobilisation de la taxe spécifique sur les produits pétroliers.

S'agissant des **droits d'enregistrement et de timbre**, ils ont été mobilisés à hauteur de **33,8 milliards FCFA**, soit 108,3% de la cible trimestrielle de 31,2 milliards FCFA et une progression de 12 milliards FCFA (+55,0%) en glissement annuel.

Les droits **d'enregistrement et d'hypothèques** ont atteint 25,9 milliards FCFA pour une cible de 15,1 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 171,5% et une hausse de 11,4 milliards FCFA (+78,6%) en glissement annuel. Cette performance tient à plusieurs facteurs concomitants en rapport avec le rattrapage d'actes non présentés à la formalité au cours de la période précédente, l'accélération des transactions immobilières et foncières dans l'agglomération dakaroise et le renforcement de la politique de conformité fiscale conduite par les services de la DGID.

En revanche, les **droits de timbre** se sont situés à 8,3 milliards FCFA, soit seulement 51,6% de la cible de 16,1 milliards FCFA. Ce faible taux de réalisation s'explique par le profil de recouvrement de cette taxe, dont une part significative est mobilisée en fin d'exercice, ainsi que par la tendance à la dématérialisation progressive des actes et des paiements. Néanmoins, les droits de timbre ont progressé de 0,9 milliard (+12,2%) en glissement annuel.

Les recettes issues du **Fonds de Sécurisation des Importations de Produits pétroliers** (FSIPP) ont été mobilisées pour un montant de 25,4 milliards FCFA, soit 193,9% de la cible trimestrielle de 13,1 milliards FCFA, et une hausse de 3,6 milliards FCFA (+16,5%) par rapport au premier trimestre 2025. Cette performance résulte des dynamiques du mécanisme de structure des prix en vigueur au Sénégal.

Il convient de noter que l'escalade de la crise au Moyen-Orient et les pressions haussières sur les cours pétroliers devraient impacter la dynamique de recouvrement du FSIPP.

Pour ce qui est des **recettes mobilisées au titre du PRES**, un montant de 54,2 milliards FCFA a été enregistré à fin mars 2026, pour une cible trimestrielle de 94,8 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 57,3%.

L'écart par rapport à la cible reflète les difficultés de mise en œuvre opérationnelle de certaines mesures, notamment la taxe sur les opérateurs de jeux de hasard, le prélèvement sur les paiements par transfert d'argent et la taxe sur les transferts d'argent, ainsi que les défis d'assiette sur un périmètre de contribuables en cours d'identification.

S'agissant plus particulièrement des recettes douanières du PRES, les réalisations s'élèvent à 5,5 milliards FCFA pour un objectif de 17,5 milliards FCFA (31,4%). L'essentiel de la moins-value douanière (12 milliards FCFA) est imputable à la non-application de taxes à l'exportation (minerais, arachides) et aux délais de déploiement des mesures sur les véhicules et téléphones.

A fin mars 2026, les **recettes non fiscales** recouvrées s'établissent à **41 milliards FCFA**, représentant 93% de la cible trimestrielle de 44,1 milliards FCFA. Toutefois, en glissement annuel, elles sont en recul de 12,6 milliards FCFA (-23,6%), sous l'effet conjugué de la nette contraction des dividendes et produits financiers et de la baisse des redevances radioélectriques, partiellement compensées par la dynamique haussière des revenus du domaine.

Enfin, au premier trimestre 2026, **les dons** reçus se sont établis à **13 milliards FCFA**, soit 6,8% de l'objectif annuel de la LFI 2026 fixé à 191,5 milliards FCFA. Les dons budgétaires demeurent nuls à fin mars 2026, pour une cible annuelle de 46,3 milliards FCFA, en l'absence de décaissement d'appuis budgétaires programmés sur la période. Les dons en capital sont ressortis à 13 milliards FCFA, soit 8,9% de la cible annuelle de 145,2 milliards FCFA. Ce faible niveau de mobilisation traduit le retard dans le démarrage (mi-février 2026) des décaissements sur financement extérieur, dont la cadence s'intensifie généralement à partir du deuxième trimestre.

## II.2. Les dépenses du budget général

Les **dépenses budgétaires** ont été exécutées à hauteur de **1 482,7 milliards FCFA** à fin mars 2026, correspondant à 20,6% des prévisions de la LFI.

**Tableau 4 : Situation d'exécution des dépenses du budget général à fin mars 2026**

Nature des dépenses	LFI 2026 (1)	Réal. Mars. 2026 (2)	Taux d'exécution (3) = (2) / (1)
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>4 373,3</b>	<b>1 185,5</b>	<b>27,1%</b>
<i>Intérêts de la dette</i>	<i>1 190,6</i>	<i>285,0</i>	<i>23,9%</i>
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 532,8</i>	<i>375,1</i>	<i>24,5%</i>
<i>Acquisitions de biens et services</i>	<i>389,5</i>	<i>79,7</i>	<i>20,5%</i>
<i>Transferts courants</i>	<i>1 260,5</i>	<i>445,7</i>	<i>35,4%</i>
<b>Dépenses en capital</b>	<b>2 811,3</b>	<b>297,2</b>	<b>10,6%</b>
<b><i>Dépenses en capital sur ressources internes</i></b>	<b><i>1 456,3</i></b>	<b><i>160,8</i></b>	<b><i>11,0%</i></b>
<i>Investissements exécutés par l'Etat</i>	<i>1 088,6</i>	<i>3,3</i>	<i>0,3%</i>
<i>Transferts en capital</i>	<i>367,7</i>	<i>157,5</i>	<i>42,8%</i>
<b><i>Dépenses en capital sur ressources externes</i></b>	<b><i>1 355,0</i></b>	<b><i>136,4</i></b>	<b><i>10,1%</i></b>
<i>Prêts projets</i>	<i>1 209,8</i>	<i>123,5</i>	<i>10,2%</i>
<i>Dons en capital</i>	<i>145,2</i>	<i>13,0</i>	<i>8,9%</i>
<b>TOTAL</b>	<b>7 184,6</b>	<b>1 482,7</b>	<b>20,6%</b>

Source : MEFP /DGB/RTEB trim 1 2026

Les **dépenses ordinaires** ont été réalisées pour un montant de **1 185,5 milliards FCFA**, soit 27,1% des prévisions de la LFI. Elles concernent les charges financières de la dette publique, les dépenses de personnel, les acquisitions de biens et services et les transferts courants.

Les **charges financières de la dette**, comprenant les intérêts et commissions, ont été exécutées à hauteur de **285 milliards FCFA** à fin mars 2026, soit 23,9% des prévisions de la LFI. Elles sont réparties entre la dette extérieure (209,3 milliards FCFA, soit 73,5% du total) et la dette intérieure (75,7 milliards FCFA soit 26,5% du total).

La **masse salariale** a été exécutée pour un montant de **375,1 milliards FCFA** durant le premier trimestre de l'année 2026, représentant 24,5% des crédits ouverts par la LFI. Comparativement à la même période de l'année précédente, elle a augmenté de 18,0 milliards FCFA en valeur absolue, soit 5,1%.

Les **dépenses d'acquisitions de biens et services** ont été exécutées à hauteur de 79,7 milliards FCFA au 31 mars 2026, contre 78,5 milliards FCFA sur la même période en 2025, soit une hausse de 1,2 milliard FCFA.

Les **dépenses de transferts courants** ont été réalisées à hauteur de 445,7 milliards FCFA à fin mars 2026, soit un taux d'exécution de 35,4% des prévisions budgétaires.

Les **dépenses en capital** (investissements publics) ont été réalisées à hauteur de 297,2 milliards FCFA à fin mars 2026 soit un niveau d'exécution de 10,6% par rapport aux prévisions de la LFI. Elles sont composées des dépenses d'investissement sur ressources internes (160,8 milliards FCFA) et des dépenses d'investissement sur prêts projets et dons en capital (136,4 milliards FCFA).

Les **investissements publics financés sur ressources internes** se sont établis à **160,8 milliards FCFA**, soit 11,0% des crédits ouverts (1 456,3 milliards FCFA). Ils sont composés de dépenses d'investissement directement exécutées par l'État et des transferts en capital.

A fin mars 2026, les **investissements exécutés par l'État** se sont chiffrés à **3,3 milliards FCFA**, représentant 0,3% des prévisions de la LFI, contre 2,6 milliards un an plus tôt. Ce faible niveau d'exécution s'explique par les procédures de passation de marché qui aboutissent généralement durant le deuxième semestre.

Au terme du premier trimestre 2026, les **transferts en capital** ont atteint **157,5 milliards FCFA**, soit 42,8% des crédits ouverts contre 14,3% à la même période de l'année précédente (100,7 milliards FCFA).

Le Sénégal bénéficie de **ressources extérieures sous forme de dons en capital et de prêts** pour financer des projets de développement dans divers secteurs d'activité. L'analyse met en exergue :

- les investissements réalisés par l'administration centrale (ministères et autres institutions ainsi que les agences et autres structures assimilées), ayant un impact sur le déficit budgétaire, se sont chiffrés à 123,4 milliards FCFA. Ils sont constitués des emprunts projets (128,4 milliards FCFA) desquels sont retranchés les emprunts rétrocedés (5,0 milliards FCFA), ces derniers étant retracés dans les opérations de trésorerie ;
- les investissements globaux financés sur prêts projets et dons qui intègrent les rétrocessions se sont établis à 141,4 milliards FCFA à fin mars 2026. Ils sont composés de prêts-projets pour un montant de 128,4 milliards, y compris les rétrocessions, et de dons en capital pour 13,0 milliards FCFA.

En somme, à fin mars 2026, les recettes du budget général se sont établies à 1 149,7 milliards FCFA et les dépenses à hauteur de 1 482,7 milliards FCFA, soit un solde budgétaire déficitaire de 333 milliards FCFA (1,4% du PIB).

Les **recettes générées par le régime de base du FNR** se sont chiffrées à 41,0 milliards FCFA et celles du régime complémentaire à 6,7 milliards FCFA, soit un cumul de 47,8 milliards FCFA. Comparativement à la même période de l'année précédente, les recettes globales ont augmenté de 2,6 milliards FCFA, soit une hausse de 5,8% qui s'explique par une augmentation du nombre de cotisants.

### **III. La modification des prévisions et autorisations des recettes et des dépenses du budget général**

Le Projet de Loi de Finances rectificative (PLFR) répond à un impératif de conformité au cadre légal et réglementaire en vigueur. En application de l'article 47 de la loi organique n°2020-07 du 26 février 2020 relative aux lois de finances (LOLF), un projet de loi de finances rectificative doit être déposé par le Gouvernement pour modifier la loi de finances de l'année, si l'une des conditions suivantes est remplie :

- si les grandes lignes de l'équilibre budgétaire ou financier défini par la loi de finances initiale se trouvent bouleversées ;
- si les recettes constatées augmentent ou diminuent sensiblement par rapport aux prévisions de la loi de finances de l'année ;
- s'il y'a intervention de mesures législatives ou réglementaires affectant de manière substantielle l'exécution du budget.

La réunion cumulative de ces trois conditions justifie amplement la présentation d'une LFR au titre de 2026.

En effet, le déclenchement d'un nouveau conflit au Moyen-Orient (Israël-Etats-Unis vs Iran) à la fin du mois de février 2026 est venu fragiliser les équilibres mondiaux et engendrer de profondes perturbations sur les marchés des matières premières. Ce conflit s'est traduit, notamment par une forte hausse des prix du pétrole et du gaz naturel, une résurgence des anticipations inflationnistes, un durcissement des conditions de financement à l'échelle mondiale ainsi qu'une désorganisation des trafics maritimes et aériens, accentuée par la fermeture du détroit d'Ormuz.

Dans ce sillage, le cours du Brent est passé de 73 USD en février 2026 à plus de 110 USD en avril 2026, remettant en cause les équilibres budgétaires de la LFI 2026, bâtie sur une hypothèse de prix moyen de 64 USD le baril.

Cette crise exerce des effets sur l'équilibre des finances publiques à travers les subventions aux produits pétroliers, la compensation tarifaire versée à SENELEC, les recettes tirées de la fiscalité applicable aux importations de produits pétroliers ainsi que les recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures (Sangomar et GTA). L'évaluation de l'impact assise sur une hypothèse de prix moyen annuel du baril de 89 USD en 2026, conforme aux

projections des Perspectives de l'Économie Mondiale (PEM) d'avril 2026 du FMI, permet de relever les principaux constats ci-après :

- une hausse significative des subventions au secteur de l'énergie qui vont s'établir à 729 milliards FCFA contre 250 milliards FCFA dans la loi de finances de l'année 2026 ;
- des moins-values de recettes de 321,6 milliards FCFA. Ainsi, les recettes internes passeront de 5 740,7 milliards FCFA à 5 419,1 milliards FCFA, situation qui s'explique principalement par les moins-values enregistrées sur les recettes attendues du plan de redressement économique et social (-381,3 milliards FCFA) atténuées par les plus-values attendues des recettes non fiscales et sur d'autres lignes de recettes fiscales pour un montant total de 59,7 milliards.

Au regard de l'alourdissement notable de la charge des subventions sur l'énergie conjuguée à la contreperformance des recettes, le Gouvernement a engagé un exercice approfondi de modulation budgétaire pour préserver la soutenabilité des finances publiques. Cette démarche a permis d'identifier des lignes budgétaires sur lesquelles des coupes significatives d'un montant total de 687,2 milliards FCFA ont été opérées. Sur ressources internes, ces prélèvements concernent les crédits de fonctionnement pour 19,8 milliards FCFA et les crédits d'investissement pour 386,3 milliards FCFA. Ils sont complétés par les modulations effectuées sur les dépenses d'investissement sur ressources externes pour un montant de 300,9 milliards FCFA.

Ces ajustements opérés avec discernement, ont préservé les dépenses obligatoires et sensibles telles que le fonctionnement des postes diplomatiques et consulaires, les Fonds de Dotation aux collectivités territoriales, les dépenses liées à l'éducation, à la santé et à la sécurité sans oublier les subventions essentielles au secteur agricole et les charges salariales.

Parallèlement, la LFR 2026 prévoit des mesures additionnelles d'un montant de 130,4 milliards FCFA en vue d'assurer la couverture budgétaire de certaines dépenses jugées prioritaires.

## CHAPITRE III : ORIENTATIONS SECTORIELLES SUR LA PERIODE 2027-2029

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Plan d'Actions gouvernemental (PAG), conformément à la Vision Sénégal 2050 et en cohérence avec le PRES, le Gouvernement s'attèle à préserver les acquis obtenus grâce à une résilience avérée, et à renforcer la mise en œuvre des priorités stratégiques permettant au Sénégal de retrouver une souveraineté budgétaire et d'accélérer la croissance économique.

Ainsi, les orientations du présent DPBEP qui cadrent avec les ambitions de la SND 2025-2029, s'inscrivent dans la dynamique enclenchée en vue de placer le pays sur une trajectoire de croissance inclusive. Elles interviennent dans un contexte nécessitant un cadre macroéconomique assaini en vue d'assurer une économie compétitive, d'améliorer la gouvernance, de renforcer le capital humain et d'atteindre l'équité sociale.

Le Sénégal compte progresser durant la période, dans la voie tracée par l'Agenda national de Transformation (ANT) et ses différentes déclinaisons. Compte-tenu de ses atouts, comme la résilience susmentionnée, l'évolution régulière des recettes, les résultats attendus des nouvelles politiques mises en œuvre mais aussi l'adoption d'une approche basée sur des prévisions prudentes et une programmation réaliste.

A cet effet, les Lettres de Politiques sectorielles de Développement (LPSD), toutes alignées sur l'Agenda nationale de Transformation (ANT) 2050, s'articulent autour de priorités à l'échelle nationale et locale sur la base d'orientations déclinées ci-dessous.

### I. Secteurs de souveraineté pour un « Sénégal souverain »

La programmation budgétaire 2027-2029 consacre le renforcement des fonctions régaliennes de l'État comme condition préalable et indispensable à l'émergence économique et à la cohésion sociale. Ce pôle de souveraineté regroupe les leviers stratégiques destinés à garantir la sécurité, l'équité territoriale et la performance de l'action publique.

#### ❖ **Garantir la stabilité, l'État de droit et le rayonnement diplomatique**

À moyen terme, la politique de **sécurité publique et de défense** influencée par les menaces induites par les tensions et instabilités dans la sous-région, vise le renforcement et la modernisation des capacités institutionnelles, opérationnelles et territoriales de l'État afin d'améliorer la prévention des risques, la gestion des crises et la stabilité nationale.

A ce titre, les actions envisagées concernent :

- la modernisation de l'administration territoriale et le renforcement des infrastructures publiques de sécurité ;
- l'actualisation des dispositifs de prévention et de gestion des catastrophes, notamment le Plan national d'Organisation des Secours (ORSEC) ;

- le renforcement des moyens dédiés aux forces de défense et de sécurité ;
- la mise en œuvre de plans d'urgence et d'investissements capacitaires, incluant les infrastructures et équipements de la Brigade nationale des sapeurs-pompiers ;
- le renforcement de la présence territoriale et des capacités d'investigation, en appui à la lutte contre la criminalité et aux menaces sécuritaires émergentes ;
- la consolidation de la souveraineté nationale et la contribution à la paix internationale ;
- l'organisation des élections locales et présidentielles, actuellement prévues, respectivement, en 2027 et 2029.

Dans le **secteur de la justice**, le Gouvernement va poursuivre les initiatives pour moderniser et renforcer le cadre législatif et réglementaire avec le portage de textes touchant des aspects stratégiques dudit secteur.

Le Gouvernement entend également renforcer son action en matière de consolidation institutionnelle et de promotion de la transparence, en vue d'approfondir l'État de droit et de restaurer durablement la confiance des citoyens dans les institutions publiques, notamment l'appareil judiciaire. A cet égard, un accent particulier sera mis sur l'accessibilité et la célérité de la justice dans le but de garantir la sécurité publique, d'améliorer l'environnement des affaires et d'assurer une meilleure protection des droits des citoyens. Les principales actions envisagées portent notamment sur :

- le renforcement progressif et l'autonomisation budgétaire des corps de contrôle ;
- la réforme de la loi organique portant sur la Cour des Comptes ;
- la consolidation de l'État de droit et du climat de confiance citoyenne ;
- l'achèvement des principales réformes issues des concertations nationales sur la justice.

En matière de **politique étrangère**, le Gouvernement accordera une attention particulière à l'intégration régionale et la coopération africaine considérées comme des leviers essentiels de croissance, de stabilité et de développement partagé. À cet effet, les orientations suivantes sont retenues :

- le renforcement progressif de l'intégration au sein de la CEDEAO, ainsi que la consolidation d'une coopération renforcée avec l'ensemble des partenaires africains ;
- le soutien continu aux chantiers stratégiques de la CEDEAO et la valorisation des opportunités économiques, commerciales et industrielles offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ;
- l'amélioration de l'inter connectivité régionale ;
- la concrétisation du projet structurant « Gazoduc africain Atlantique », appelé à renforcer la sécurité énergétique et l'intégration économique régionale ;

- la mise en œuvre de réponses durables à l'émigration clandestine, la réduction de la pauvreté, la promotion de la migration régulière et le soutien aux initiatives de retour volontaire et de réintégration socioéconomique.

### ❖ Optimiser la viabilité budgétaire

Les orientations du secteur « Gouvernance économique et financière » s'articulent autour de l'impératif de souveraineté économique et de consolidation budgétaire. Ce secteur, pivot de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Développement (SND 2025-2029), se fixe pour mission de garantir un cadre macroéconomique stable, propice à une croissance durable et inclusive.

Sous ce rapport, le sous-secteur de la gouvernance économique devrait, à moyen terme, contribuer à la consolidation des équilibres macroéconomiques, à la mobilisation accrue des financements et à la promotion d'une croissance inclusive et durable, portée par un secteur privé renforcé. Les principales orientations se déclinent comme suit :

- le renforcement des partenariats public-privé et la diversification des sources de financement ;
- la réforme du secteur parapublic et la modernisation de la gouvernance budgétaire ;
- la mise en place d'une plateforme centralisée regroupant toutes les informations sur les investissements publics et accessible au grand public ;
- l'amélioration du climat des affaires, la réforme du Code des investissements et la redynamisation des zones économiques spéciales et des agropoles ;
- le renforcement du cadre institutionnel et statistique.

En matière de gestion des finances publiques, l'action gouvernementale s'inscrit dans une dynamique de transformation profonde, ancrée dans le respect des standards communautaires de l'UEMOA (Directives n°01/2009 et n°06/2009). Ce cadre légal a permis de jeter les bases d'une gestion transparente et d'instaurer un dialogue constructif avec les citoyens. En s'appuyant sur ces acquis, le Gouvernement réaffirme sa volonté de bâtir une administration financière moderne, capable de soutenir la transformation structurelle de l'économie tout en garantissant l'équité et la solidarité nationale dans l'allocation des ressources.

L'État va poursuivre les réformes majeures visant à redéfinir les standards de performance et d'intégrité dans la gestion des finances publiques notamment :

- le déploiement de la plateforme numérique « APPEL » (Achats Publics en Procédures Électroniques) qui constitue une réforme structurante assurant une transparence accrue grâce à la publication systématique et au suivi en temps réel des marchés publics. Cette innovation majeure rendra la commande publique plus efficace tout en réduisant les lourdeurs administratives et en améliorant la visibilité des marchés publics dans l'ensemble du pays ;

- la mise en ligne du SIGIF dans ses doubles volets budgétaire et comptable ;
- la finalisation de la mise en place d'un système de comptabilité matière (textes et outils), avec l'élaboration du compte de gestion des matières ;
- la pleine mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale, marquée par l'élaboration des états financiers de l'Etat ;
- le démarrage des opérations de dépenses sur ressources externes à travers le SYSBUDGEP ;
- la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit de la Cour des Comptes de la situation des finances publiques sur la période allant de 2019 au 31 mars 2024.

Dans le cadre du **budget ouvert**, les priorités s'articuleront autour des actions suivantes:

- l'institutionnalisation de la participation citoyenne grâce à la formalisation de l'implication de la société civile, notamment par sa participation active à l'élaboration du DPBEP et par l'organisation de sessions de formation technique sur l'analyse des documents budgétaires ;
- la prise de l'arrêté portant fixation du planning des tâches relatives à l'élaboration du projet de loi de finances pour l'année n+1 et des documents de programmation budgétaire triennale n+1-n+3 ;
- la mise en place d'un pôle budget ouvert en vue de renforcer la transparence budgétaire, la participation citoyenne à la gestion des finances publiques ;
- la mise en place d'un cadre formel de dialogue et d'échanges avec la société civile en matière de transparence budgétaire ;
- la généralisation du contrôle de gestion et du contrôle interne, leviers essentiels pour ancrer durablement la culture de la performance au sein des ministères ;
- les audits des ministères par l'Assemblée nationale dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale et de l'évaluation des politiques publiques ;
- l'évaluation de l'application, par les administrations, des principes et règles édictés par la loi n° 2012/22 du 27 décembre 2012 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques ;
- la dématérialisation intégrale des procédures et le respect strict du calendrier de publication en ligne des documents budgétaires afin de renforcer la transparence budgétaire.

Au titre de la **production des données statistiques**, le Sénégal poursuivra ses efforts afin de conforter sa position de référence en Afrique. La dernière évaluation de la qualité des systèmes statistiques de la Banque mondiale hisse le Sénégal à la première place des pays africains avec une note de 81,5/100, il se classe devant l'Afrique du Sud (81,3), l'Ile Maurice (80,4) et l'Égypte (78,1). Cette performance remarquable illustre les avancées significatives du système statistique national, saluées au niveau international.

## ❖ Assurer un aménagement du territoire et une réforme de l'Administration pour bâtir un Etat moderne au service du citoyen

Les orientations stratégiques retenues par le Gouvernement **en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de réforme du service public** convergent vers l'atteinte de l'objectif « bâtir un État moderne, efficace et proche de ses concitoyens ». A terme, la mise en œuvre des actions retenues devrait permettre de transformer la gestion de l'espace national tout en renforçant l'efficacité dans le fonctionnement de l'administration.

Ainsi, dans le domaine de **l'urbanisme et de l'habitat**, la politique du Gouvernement devrait traduire de manière concrète, son ambition de « garantir un accès équitable, inclusif et durable au logement », tout en poursuivant la modernisation et la transformation des espaces urbains afin de mieux répondre aux dynamiques démographiques et territoriales. En somme, à travers une politique d'urbanisme rénovée et un aménagement spatial volontariste, il s'agira de mettre l'accent sur la réduction des disparités entre les terroirs, de promouvoir des pôles urbains résilients et de sécuriser le foncier. Dans cette optique, il est retenu :

- l'élaboration puis la mise en œuvre progressive d'une stratégie nationale du logement, axée sur la sécurisation foncière, l'adaptation du cadre législatif et réglementaire, la mise en place de mécanismes de financement durables, ainsi que le renforcement de l'équité sociale et territoriale ;
- la révision du code de l'urbanisme et la simplification des procédures de délivrance des actes fonciers, en vue d'améliorer la gouvernance du foncier et de renforcer la sécurité juridique des investissements ;
- le déploiement du projet structurant « les cités de la transformation », ainsi que l'élaboration et l'opérationnalisation du schéma d'aménagement et d'urbanisme du grand-Dakar, afin d'assurer une croissance urbaine maîtrisée et cohérente ;
- la poursuite de l'aménagement intégré de la Nouvelle Ville de Thiès, de la ZAC de Thiès et du Pôle urbain de Daga Kholpa ;
- la mise en œuvre d'un Programme national d'aménagement durable et de résilience des zones côtières.

Enfin, le **secteur de la fonction publique** s'inscrira dans une dynamique de modernisation accrue et de renforcement de l'inclusion sociale afin d'améliorer la performance de l'action publique et l'équité sociale. A terme, il s'agira d'instaurer une administration de résultats, portée par la digitalisation progressive des procédures et la valorisation du capital humain, de simplifier les parcours usagers, d'améliorer la célérité du traitement des dossiers et d'assurer une gestion plus performante des effectifs et de la masse salariale.

Dans cette perspective, les orientations porteront principalement sur :

- la transformation progressive de l'administration publique ;
- la généralisation de la digitalisation des registres administratifs, soutenue par une phase pilote de l'initiative « zéro papier » ;
- la promotion d'un système de protection sociale plus inclusif et efficient, à travers l'opérationnalisation du « rebasing social » ;
- la réforme du code de la sécurité sociale, visant à élargir progressivement la couverture sociale au secteur informel ;
- la consolidation du dialogue social tripartite.

## II. Secteurs sociaux pour un « Sénégal juste »

Conformément à la vision « Sénégal 2050 », l'axe stratégique « **Un Capital humain de qualité** » contribue au développement humain durable et à la compétitivité économique par une réponse adaptée aux besoins et priorités des populations. Il faut préciser que, malgré l'impact négatif de la COVID-19 sur le niveau du développement humain, le Sénégal a enregistré un IDH de 0,52 en 2022 identique à son niveau de 2019. Cela illustre la résilience du pays et la qualité des résultats obtenus, tout en indiquant l'importance des efforts à fournir et qui nécessitent de réelles capacités de financement malgré la conjoncture actuelle.

Pour le triennat 2027-2029, l'action de l'État s'inscrira dans cette dynamique de consolider les acquis et de réussir une bonne mise en œuvre des actions prioritaires contenues dans les Documents de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD).

### ❖ **Accroître la performance globale du système éducatif pour un capital humain d'excellence**

Une éducation de qualité, inclusive et en adéquation avec les besoins de l'économie passera nécessairement par :

- la transformation du **système éducatif qui reposera d'abord** sur le renforcement de sa gouvernance, l'éradication des abris provisoires par la construction d'infrastructures modernes, l'intégration des « Daaras » et de l'enseignement arabo-islamique au système d'enseignement formel, la poursuite des réformes pédagogiques stratégiques, la promotion de l'éducation inclusive pour les enfants vivant avec un handicap et le déploiement d'un programme de recrutement d'enseignants en vue de résorber le gap d'ici 2029. L'accent sera également mis sur le renforcement de la formation continue, l'amélioration des apprentissages et l'introduction accélérée des langues nationales dans le système formel, la mise en œuvre des stratégies d'éradication de l'analphabétisme et l'optimisation rigoureuse des ressources humaines, financières et matérielles ;
- la politique en matière **d'emploi et de formation professionnelle et technique** dont l'objectif est de concilier le développement humain durable et la compétitivité

économique par une réponse mieux adaptée aux besoins en compétences. A cette fin, les orientations s'articuleront autour de la « Grande Offensive de la Formation professionnelle pour l'Emploi » (GOFOPE) fixant un objectif de qualification massive de 700 000 techniciens et le déploiement de la formation duale au profit de 350 000 bénéficiaires. Cette dynamique se poursuivra à travers le déploiement massif de la formation professionnelle duale, visant à systématiser l'alternance pour renforcer l'employabilité des jeunes, l'introduction de cours d'intelligence artificielle dans les programmes de formation professionnelle et technique ainsi que la construction et l'équipement de nouveaux établissements de formation professionnelle et technique. Elle intègre également le déploiement du programme « Daara atelier » dédié à l'insertion des talibés, la promotion de l'emploi et la mise en œuvre du projet Réseau de Centres de Formation-Innovation sur les métiers de la Mobilité (RECFIM-ICC) qui prévoit la construction et l'équipement de trois (3) nouveaux centres de formation, la mise à niveau de centres sectoriels existants et le financement de l'emploi des jeunes et des femmes ;

- dans le domaine de **l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**, la politique sectorielle vise à renforcer l'offre académique, améliorer l'employabilité des diplômés, développer les capacités et l'environnement de la recherche et de l'innovation ainsi qu'à assurer une meilleure organisation des œuvres sociales avec une structure de coordination dédiée à l'efficacité de la dépense. La modernisation de l'Enseignement supérieurs sera basée sur le renforcement des filières Sciences, Technologie, Ingénierie, Mathématiques (STEM), l'extension de la carte universitaire avec la création de pôles universitaires délocalisés, la promotion de l'enseignement à distance ainsi que le développement de l'université numérique via la mise en œuvre d'un Système d'Information et de Gestion des Établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche (SIGESR). Cette transformation globale de l'écosystème intégrera aussi le renforcement des capacités des écoles d'ingénieurs et des Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel (ISEP) ainsi que la création de campus technologiques (publics et privés) pour stimuler la recherche et l'innovation. La gouvernance sectorielle sera entièrement digitalisée grâce au déploiement du SIGESR. La modernisation du système a pour objectif de parvenir à avoir 40% des étudiants dans les filières STEM ainsi que des ratios de 1700 étudiants pour 100 000 habitants et 1 enseignant pour 50 étudiants.

#### ❖ **Bâtir un système de santé résilient garantissant l'équité et le bien-être pour tous**

Dans le **secteur de la santé**, la politique sectorielle se concentre sur l'accès universel et la protection des groupes vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées, personnes vivant avec un handicap et travailleurs) avec une extension de la couverture sanitaire universelle adossée à une mise aux normes des plateaux techniques visant à dépasser la base 2024 de 52,5% afin de réduire les évacuations coûteuses et garantir l'équité

territoriale. Cette dynamique repose sur une répartition équitable du personnel de santé par l'adoption de mesures incitatives en zones rurales en vue de corriger les disparités géographiques ainsi que sur l'alignement de la santé maternelle et néonatale sur les standards des Objectifs de Développement durable (ODD) pour atteindre l'objectif « zéro décès évitable ».

Cette stratégie permettra de contribuer à la préservation du capital humain futur et à la réduction des coûts sociaux. Dans ce sens, des efforts seront faits pour un financement durable de la nouvelle politique de santé communautaire qui place la prévention au cœur du système sanitaire intégrant le secteur informel, les migrants et les populations vulnérables via les mutuelles de santé.

Parallèlement, la politique du secteur intègre, de manière systématique, le développement de l'Hygiène environnementale avec l'intégration systémique de la salubrité dans les prestations de soins pour réduire drastiquement les maladies hydriques et vectorielles. A terme, le Gouvernement ambitionne aussi d'atteindre la souveraineté pharmaceutique par la relance industrielle locale en vue de sécuriser l'approvisionnement face aux chocs mondiaux.

Le pilotage stratégique du secteur de la santé sera renforcé par la digitalisation intégrale avec le déploiement du « Dossier Patient Informatisé (DPI) », la sécurisation du patrimoine informationnel national, la gestion prévisionnelle des effectifs et le recours à des financements innovants incluant les partenariats-public-privé (PPP) et l'opérationnalisation du Fonds d'Action médicale (FAM).

### **❖ Améliorer l'accès universel à l'eau et à l'assainissement et renforcer la résilience face aux défis climatiques**

La stratégie retenue pour la mise en œuvre de cette politique repose sur la sécurisation de la ressource par une consolidation des acquis et une gestion durable ainsi qu'une gestion intelligente des risques. A cette fin, le niveau des investissements publics dans ce domaine, actuellement de l'ordre de 20% du total des investissements publics, devrait être maintenu. En conséquence, les priorités sont retenues en fonction de leur impact socio-économique avec un recours accru aux PPP dans l'hydraulique urbaine et l'assainissement ; une mobilisation de financements innovants via les Compacts Eau (BM, AFD, BAD, BID, UE, EXIM Bank Chine) et une conduite simultanée des réformes institutionnelles structurantes : ARSE, Code de l'Eau, réforme hydraulique rurale.

Sur le triennat 2027-2029, cette politique d'accès universel à l'eau potable et aux services d'assainissement durables sera structurée autour des six (6) priorités stratégiques suivantes, tenant compte des enjeux liés aux changements climatiques :

- la mise en œuvre accélérée des autoroutes de l'eau (Grand Transfert d'Eau - GTE, Malem Hodar), pour une enveloppe de 5 000 milliards FCFA qui constitue l'épine

dorsale de la sécurité hydrique nationale, avec une dotation budgétaire de l'État sur la période 2027-2029, le solde devant être couvert par les PPP, Compacts et autres partenaires ;

- la finalisation de l'usine de dessalement de la grande côte pour sécuriser le triangle Dakar-Mbour-Thiès ;
- la modernisation du parc de forages ruraux et l'universalisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural, en s'appuyant sur le reclassement de l'OFOR en catégorie 1 et l'avancée de la réforme de la Délégation de services publics ;
- le renforcement de la résilience climatique et la gestion des inondations à travers les plans de gestion intégrée et l'usage d'outils cartographiques de précision ;
- l'assainissement des eaux usées et économie circulaire avec la mise en œuvre des projets d'assainissement des zones de Touba, des centres urbains, de la baie de Hann, du Port autonome de Dakar, de la corniche ouest. Pour l'économie circulaire, il s'agira de réaliser des stations d'épuration avec production d'eau de réutilisation pour l'agriculture et les espaces verts, et la valorisation des boues de vidange dans le cadre du « Nexus eau-agriculture » ;
- la gestion intégrée des ressources en eau et « Nexus Eau-Agriculture » où les actions tourneront essentiellement autour de la maîtrise des eaux de surface et de ruissellement de petits bassins versant ; de la gestion quantitative et qualitative du Lac de Guiers ; d'un déploiement de la police de l'eau à l'échelle nationale ; de la mobilisation des eaux renouvelables dans le bassin du fleuve Gambie ; des aménagements hydro-agricoles dans les vallées du Sénégal, de l'Anambé et de la Casamance. Les actions porteront également sur le remplacement des équipements obsolètes, comme prévu dans la phase II du PAEP-MR qui inclut le renouvellement de 50 forages et 54 châteaux d'eau, avec l'implication des collectivités territoriales et des usagers dans le contrôle de la qualité du service et de la maintenance préventive, le développement d'infrastructures d'assainissement communautaires pour réduire la fracture entre les zones urbaines et rurales et sur l'accompagnement pour l'accès des populations à l'eau potable par des campagnes d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur les bonnes pratiques d'hygiène domestique et la désinfection de l'eau si nécessaire (filtration, ébullition).

#### ❖ **Promouvoir l'employabilité et l'insertion socio-économique des couches vulnérables**

Dans la perspective d'harmoniser les interventions en matière d'insertion professionnelle et de déployer des programmes efficaces de protection sociale, l'accent sera mis sur la promotion de mécanismes permettant de garantir l'efficacité de l'employabilité juvénile.

A cet effet, les actions phares porteront essentiellement sur :

- l'amélioration de l'accès à la formation et à l'emploi ;
- le renforcement des structures d'accompagnement et d'encadrement ;
- la mise en place de programmes efficaces de protection sociale pour valoriser le dividende démographique ;

- le renforcement des stratégies de prévention et de protection des jeunes et des adolescents contre les influences néfastes des réseaux sociaux et les comportements à risque.

Par ailleurs, compte tenu du caractère transversal de l'emploi, il convient de prendre en compte les efforts et prévisions de l'Etat dans plusieurs autres secteurs, notamment dans le domaine de la microfinance, de l'économie sociale et solidaire abordé dans les parties qui suivent.

S'agissant du **sous-secteur des sports**, le Gouvernement ambitionne de professionnaliser le métier, de réaliser des infrastructures de proximité et d'accroître la performance internationale par la pratique du sport. A cet effet, les actions porteront principalement sur :

- la promotion de la pratique sportive populaire et inclusive ;
- l'optimisation de la formation ;
- la réalisation d'infrastructures sportives aux normes ;
- le développement de mécanismes de financement du sport ;
- la promotion de la professionnalisation du sport ;
- la lutte contre le dopage ;
- le développement des métiers du sport et des métiers connexes ;
- l'amélioration du cadre de la gouvernance sportive en rapport avec les acteurs et partenaires nationaux et internationaux.

En sus de ces actions phares, l'État continuera d'assurer la prise en charge des grands évènements annuels dédiés à la jeunesse : vacances citoyennes, semaine départementale ou régionale de la Jeunesse, « Collectivités éducatives pour tous », formation des encadreurs et moniteurs, accompagnement des organisations à la vie associative, formation continue des animateurs socio-éducatifs, appui aux mouvements de jeunesse et associations.

S'agissant de **la politique en matière de famille, d'actions sociales et des solidarités**, il sera mis en avant un renforcement accru de la protection sociale plus équitable et un raffermissement de l'autonomisation économique inclusive et durable des femmes et des filles.

Ainsi, la protection sociale de ces groupes vulnérables sera renforcée par le rapprochement des services de solidarité et des guichets uniques sociaux des communautés mais aussi par le positionnement des collectivités territoriales et des autres acteurs communautaires au cœur de la planification, de la gestion et du suivi des réalisations. A cet effet, les actions retenues porteront sur la réalisation d'études, la validation du document de politique familiale, l'extension de la protection contre le risque financier lié à la maladie, à travers le renforcement de l'assurance maladie et de l'assistance médicale ainsi que la mise en place d'un système d'information sur la protection sociale.

Concernant le genre et l'autonomisation des femmes, les priorités vont s'articuler autour de la couverture de la demande des formations et de financements et de la mise en place d'un dispositif rapproché de suivi des travaux de construction de Centres départementaux d'Assistance et de Formation pour la Femme (CEDAF). Également, l'accent sera mis sur le renforcement de la sensibilisation et de la communication.

**La politique en matière de microfinance et d'économie sociale et solidaire** repose sur la création d'emplois décents, la formalisation de l'économie informelle ainsi que la valorisation des ressources locales à travers les coopératives productives solidaires. Ainsi, les actions porteront essentiellement sur :

- la réduction de la pauvreté par une création massive d'emplois (30 000 emplois directs), une inclusion des jeunes et des femmes, une réduction du chômage (19,2%) et des tensions sociales ;
- l'amélioration de l'accès au financement et la mobilisation de la commande publique (5%) estimée à hauteur de 150 milliards FCFA pour un exercice ;
- le développement de l'auto-emploi-collectif et la structuration du secteur informel ;
- la dynamisation des économies locales et la réduction des disparités territoriales par ancrage des politiques publiques au niveau des terroirs avec des incubateurs communaux ;
- l'instauration d'un modèle d'inclusion financière viable adossé à un Pacte pour l'inclusion financière universelle (PACTIFU) et à une Stratégie de Financement ciblé (SFC).

Il s'agira également de soutenir l'économie circulaire et verte, favoriser la création de coopératives productives solidaires et faciliter l'accès au capital pour les femmes et les jeunes entrepreneurs via la redynamisation des fonds dédiés, notamment le FIMF et le FONAMIF.

Enfin, pour faire de **l'inclusion financière un levier de transformation économique et sociale durable**, la Stratégie nationale d'Inclusion financière (SNIF) 2022-2026 sera révisée, parallèlement à la mise en œuvre du Programme national d'Éducation financière (PNEF) 2025-2029.

Les obstacles à l'accès et à l'utilisation des services financiers seront identifiés à l'issue d'une enquête sur la situation de référence en vue d'actualiser la SNIF en intégrant les évolutions du secteur, la digitalisation, les besoins des populations vulnérables et les priorités de souveraineté économique.

Les mesures retenues seront orientées vers l'adaptation de mécanismes pour les femmes, les jeunes et les PME, le développement des services financiers numériques sécurisés et la protection des consommateurs. Le PNEF vise à améliorer les compétences financières par la création de supports pédagogiques, l'intégration de l'éducation financière dans les

curricula et l'usage de canaux numériques, en partenariat avec le secteur privé et les structures publiques, y compris les collectivités territoriales.

### III. Secteurs économiques pour un « Sénégal prospère »

L'option retenue par le Gouvernement consiste à promouvoir une économie davantage tournée vers la production, la transformation locale, l'exportation, le contenu local et la promotion du « Made in Sénégal ». A cet effet, les actions qui seront mises en œuvre devront permettre d'accélérer la transformation productive endogène en soutenant les secteurs porteurs tels que l'agriculture, les industries agroalimentaires, extractives et manufacturières ainsi que les services à forte valeur ajoutée.

Par ailleurs, l'action publique sera davantage centrée sur l'opérationnalisation des pôles-territoires afin de réduire les disparités spatiales, de mieux répondre aux besoins des populations et de valoriser les potentialités locales.

Enfin, le présent DPBEP reflète la politique de modernisation des infrastructures, la réforme de l'État et la digitalisation de l'administration, la transparence dans la gestion publique, l'intégration de la transition écologique et climatique ainsi que la mobilisation du secteur privé à travers les partenariats public-privé et les financements innovants.

Dans le cadre de la poursuite des actions visant à permettre aux entreprises de contribuer pleinement à la relance économique, après le ralentissement constaté, l'État poursuivra les efforts tendant à résorber les arriérés de paiement qui leur sont dus.

#### ❖ **Jeter les bases de la souveraineté alimentaire et de la résilience face aux changements climatiques**

Le Gouvernement compte mettre l'accent sur l'amélioration de la productivité agricole, la gestion durable des ressources halieutiques et sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques. A cet effet, dans un souci de booster la productivité agricole et de mieux connecter la production aux marchés, l'accent sera mis sur :

- le renforcement de la maîtrise de l'eau, la conservation et l'amélioration de la fertilité des sols, l'accroissement des aménagements hydroagricoles ainsi que la mise en place des coopératives agricoles communautaires ;
- la poursuite de la mécanisation agricole et la promotion d'innovations technologiques auprès des acteurs pour renforcer la productivité et la résilience dans le secteur de l'Agriculture ;
- le renforcement des infrastructures d'appui à la production agricole et pastorale, la sécurisation de l'élevage et l'amélioration de la production de lait, de viande et d'œufs à couver ;
- la mise en place d'un cadre de gouvernance efficace en rapport avec le rôle et les attentes du secteur privé ;

- le renforcement de la santé animale et de la santé publique vétérinaire ainsi que la valorisation des produits animaux.

Enfin, une attention particulière sera accordée à l'assurance agricole, à la recherche, à l'appui-conseil, à la formation et à la structuration ainsi qu'au financement. Ces actions seront poursuivies et consolidées afin d'améliorer et d'accroître la productivité agricole et de renforcer l'adaptation du secteur aux changements climatiques.

Relativement au **secteur de la pêche et de l'économie maritime**, l'État concentrera ses efforts sur la consolidation et la poursuite de la gestion durable des ressources halieutiques ainsi que le renforcement des infrastructures de connectivité maritime et fluvio-maritime. Une attention particulière sera accordée au transport maritime, à la sécurité, à la sûreté maritime et à la protection de l'environnement marin. À cet effet, les principaux enjeux portent sur :

- la régulation de l'accès aux ressources halieutiques, dans une perspective de durabilité écologique, d'équité sociale, de rentabilité économique des unités de pêche et de réduction des conflits entre les acteurs ;
- l'accroissement de la valeur ajoutée créée tout au long des filières pêche et aquaculture ;
- le développement de la pêche continentale et de l'aquaculture ;
- la mise en œuvre d'une politique de pêche durable, le renforcement de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ainsi que de la surexploitation des petits pélagiques ;
- le renforcement des capacités du pays en matière de surveillance fluviomaritime ;
- l'amélioration de l'encadrement des activités des usines de farine et d'huile de poisson ;
- le parachèvement du processus d'adhésion à l'initiative pour la transparence dans le secteur des pêches ;
- la préservation des intérêts de l'État et des pêcheurs dans le cadre des accords de pêche.

S'agissant du **sous-secteur de l'environnement et de la transition écologique**, dont la politique sectorielle cible les enjeux liés à de l'érosion côtière, à la biodiversité et aux changements climatiques, l'objectif sera d'inverser la dégradation des écosystèmes et la fragilisation du cadre de vie des populations en promouvant une gouvernance plus holistique et inclusive, adossée à des réformes institutionnelles dans ce sous-secteur.

Pour la foresterie, la biodiversité et les aires protégées, les actions seront centrées sur la consolidation des acquis dans le domaine de la reforestation, l'extension des aires protégées, le renforcement de la stratégie nationale de conservation de la biodiversité et l'amélioration de la gouvernance des parcs nationaux.

Afin de renforcer la résilience face aux changements climatiques, le Gouvernement prévoit d'accélérer la mise en œuvre des lois relatives au plastique et au domaine public maritime. Cette dynamique sera soutenue par la participation citoyenne à la lutte contre les changements climatiques et la promotion active de projets carbone à fort impact, positionnant ainsi, la finance climatique comme un levier majeur de création d'emplois verts. Également, l'institutionnalisation de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) constitue un moyen important pour le financement des projets climatiques.

Concernant **le cadre de vie**, la modernisation de la gestion des déchets restera une priorité absolue. À cet effet, les actions porteront sur la valorisation du potentiel de création d'emplois à travers une réforme intégrant la régulation et le financement de la collecte ainsi que du traitement durable des déchets (révision du modèle économique de la SONAGED). Elles porteront également sur la poursuite des efforts de désencombrement, d'aménagement et d'embellissement de la voirie dans toutes les régions mais aussi sur l'éradication de la défécation à l'air libre dans les zones rurales pour préserver et rehausser le capital humain.

#### ❖ **Valoriser les potentiels pour conquérir les marchés et bâtir une économie inclusive et durable**

Dans le sous-secteur de **l'énergie**, les priorités sont orientées vers la transition énergétique, l'intégration accrue des énergies renouvelables, l'optimisation des infrastructures de transport d'électricité, la valorisation du gaz local et la promotion de l'efficacité énergétique afin de garantir un accès universel à une électricité fiable, durable et à coût maîtrisé.

A cet effet, des réformes importantes conjoncturelles et structurelles sont en cours de mise en œuvre dans le secteur de l'énergie. Aussi, la SENELEC a procédé au rachat des parts des actionnaires privés de la centrale West Africa Energy (WAE), la plus grande centrale en activité.

La reprise de cette centrale par la SENELEC permet un meilleur contrôle des décisions stratégiques, en particulier celles relatives aux activités d'exploitation et d'investissement. La mise en activité de cette centrale contribue en partie à la réduction des coûts de production de l'électricité et, in fine, limite la subvention à l'électricité.

Par ailleurs, la poursuite de la conversion des centrales existantes, avec le passage du combustible lourd ou gaz naturel pour la production d'électricité. En outre, l'Etat a procédé à l'inauguration de deux centrales solaires photovoltaïques avec stockage d'une capacité cumulée de 100 mégawatts. Ces actions combinées contribuent à réduire sensiblement le coût de production de l'électricité et la subvention à supporter par l'Etat dans le secteur de l'électricité.

Les mesures structurelles en cours de mise en œuvre concernent essentiellement la poursuite de l'installation du réseau gazier du Sénégal, l'appel d'offre pour la construction d'une nouvelle centrale en cycle combiné d'une capacité de 200 mégawatts fonctionnant au fioul et au gaz naturel. L'exploitation futur du réseau gazier et l'entrée en production de cette nouvelle centrale contribueront à réduire significativement les coûts liés à la production de l'électricité. En conséquence, cela permettra à l'Etat de baisser les subventions supportées par le budget au titre du blocage des tarifs de l'électricité.

S'agissant des **hydrocarbures**, l'option retenue est d'en faire un levier de diversification productive, d'industrialisation et de compétitivité à travers la baisse du coût de l'énergie pour les entreprises. A cette fin, l'accent sera mis sur la maîtrise des charges de compensation, la réalisation de projets structurants, le renforcement des capacités de régulation, la mise en œuvre de la stratégie gaz-to-power, la construction du réseau gazier national et l'opérationnalisation de la SAR 2.0.

Les actions prioritaires vont porter principalement sur la modernisation du cadastre pétrolier, la digitalisation des données, le renforcement du suivi des contrats pétroliers, l'amélioration de la gouvernance réglementaire, la mise en œuvre du Gas Master Plan, le développement des infrastructures gazières, l'augmentation des capacités de stockage, la mise en place d'un stock stratégique de sécurité, l'amélioration des infrastructures logistiques, l'optimisation de la planification des importations, la diffusion des biodigesteurs, la promotion des foyers améliorés, le développement des biocarburants, la mobilisation des financements climatiques, le recrutement de ressources humaines qualifiées, le renforcement des capacités techniques et l'augmentation des moyens budgétaires.

Concernant le **sous-secteur minier**, les actions porteront sur la valorisation du potentiel géologique, le développement des filières stratégiques et l'accroissement des retombées économiques via une meilleure participation de l'État et la promotion du contenu local tel que spécifié dans la loi relative au contenu local dans le secteur des hydrocarbures<sup>1</sup>.

Ainsi, la stratégie portera entre autres sur l'optimisation des ressources, la promotion du contenu local, la création d'un mécanisme de suivi et d'alerte pour lutter contre l'exploitation minière illégale, le recours à la surveillance satellitaire et le renforcement de la gouvernance du secteur

Moteur de la croissance et de la valeur ajoutée, le **secteur des industries et du commerce** devrait, lui aussi, traduire l'ambition du Gouvernement de faire émerger un tissu productif national dense, compétitif et mieux réparti sur le territoire. Sur la période 2027-2029, les actions phares retenues porteront entre autres, sur :

---

<sup>1</sup> La loi n°2019-04 du 1<sup>er</sup> février 2019 relative au contenu local dans le secteur des hydrocarbures.

- la consolidation du tissu industriel à travers la transformation locale des ressources agricoles, halieutiques, animales, minières et forestières, ainsi que le développement des plateformes industrielles dans les pôles territoriaux ;
- la promotion et le développement des Petites et Moyennes Entreprises et Industries afin d'améliorer leur compétitivité sur le marché domestique et à l'exportation, tout en soutenant les filières à forte capacité de création d'emplois ;
- le déploiement de mesures fiscales incitatives pour soutenir les industries locales ;
- la mise en place d'une plateforme numérique interconnectée entre les Douanes, les Impôts et le Commerce ;
- la poursuite de l'approvisionnement régulier du pays et des marchés en denrées de première nécessité, tout en veillant à la stabilité des prix des produits essentiels ;
- le développement du contenu local, la modernisation de la chaîne de distribution, la facilitation de l'accès au foncier industriel et commercial, ainsi que l'adaptation des financements aux besoins des PME/PMI, avec une plus grande implication du secteur privé et de la diaspora ;
- la formalisation des commerçants et leur intégration dans la stratégie industrielle de la vision « Sénégal 2050 », en tant qu'acteurs endogènes ;
- la mise en place d'un dispositif institutionnel de dialogue permanent entre l'État et les organisations professionnelles ;
- l'articulation de la **stratégie commerciale** autour d'une meilleure intégration du Sénégal dans la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) à travers la promotion des produits ciblés pour lesquels le pays dispose d'avantages compétitifs ;
- l'accompagnement des pôles-territoires à travers des incitations financières et fiscales privilégiant les activités créatrices d'emplois.

### ❖ Renforcer les supports de la fluidité économique

La priorité sera accordée à la réalisation de grands travaux d'infrastructures, à la pérennisation de la maintenance du patrimoine routier, ferroviaire, maritime et à la modernisation des hubs aériens.

En matière d'infrastructures, la politique du Gouvernement sera résolument orientée vers la réduction des inégalités territoriales à travers un accès équitable des populations aux services sociaux de base, le désenclavement des zones rurales et frontalières et l'amélioration du cadre de vie urbain. Cette dynamique vise à garantir à chaque citoyen, des conditions de vie dignes et des opportunités économiques réelles, quel que soit son lieu de résidence.

Parallèlement, les infrastructures économiques structurantes seront développées en vue de renforcer la connectivité du territoire, de consolider la position du Sénégal comme hub logistique et de soutenir la compétitivité de l'économie nationale dans un environnement régional et international en mutation.

Également, l'État s'attachera à renforcer la qualité, la durabilité et la gouvernance des investissements publics en tenant compte des exigences de performance, de résilience climatique et de transparence, tout en développant des partenariats innovants pour sécuriser les financements nécessaires.

Dans cette perspective, les principales actions à réaliser porteront notamment sur :

- le développement des corridors routiers et autoroutiers, ainsi que du transport rural et transfrontalier ;
- la finalisation des travaux de réhabilitation et de mise aux normes des aéroports régionaux, en vue de leur homologation ;
- le relèvement du taux de couverture en infrastructures et équipements socio-économiques résilients au climat dans les pôles-territoires ;
- le renforcement des infrastructures de désenclavement et de connectivité téléphonique et numérique dans les zones périphériques et frontalières ;
- le renforcement des infrastructures de connectivité maritime et fluviomaritime ;
- l'amélioration et la résorption du déficit en infrastructures scolaires, sanitaires, universitaires et administratives ;
- la facilitation de l'entretien et de l'appropriation des infrastructures réalisées et ;
- la mobilisation de financements diversifiés et durables à travers des mécanismes innovants, notamment les PPP, les financements verts, les fonds de la diaspora et le financement halal.

S'agissant du secteur **des transports terrestres, maritimes et aériens**, l'objectif visé est d'assurer, d'une part, un service de transport cohérent et d'autre part, le développement des échanges régionaux à travers l'amélioration de la mobilité urbaine par le développement et la multiplication des voies et moyens de transport public dans les grandes villes du pays.

Dans cette dynamique, face à l'enjeu du continuum maritime-ferroviaire-routier, la prise en charge de l'intermodalité dans l'élaboration des projets de transport reste également une priorité.

A cet effet, les actions seront orientées vers le développement, la modernisation et l'amélioration des infrastructures et services de transport, la régulation du transport public urbain, le développement de liaisons ferroviaires efficaces et la consolidation d'une compagnie aérienne nationale compétitive, placée au cœur d'un hub destiné à connecter Dakar au reste du monde.

Également, il s'agira de poursuivre la réorganisation du réseau de bus afin de mieux connecter les usagers aux transports de masse et d'améliorer la desserte des zones périphériques à moindre coût. Cette dynamique devra s'accompagner du déploiement de bus à faible émission, de la mise en place d'infrastructures modernes, de l'acquisition d'un matériel roulant de qualité et de la professionnalisation des opérateurs du secteur.

De même, le développement des transports maritimes et fluvio-maritimes sera poursuivi afin de promouvoir les échanges avec le monde, d'assurer la mobilité des personnes et des biens, d'améliorer la productivité et de garantir la continuité territoriale.

Le développement et le renforcement de liaisons ferroviaires performantes, tant pour le transport de voyageurs que de marchandises, seront poursuivis, notamment à travers l'interconnexion des plateformes aéroportuaires et portuaires. Toutefois, pour y parvenir, le secteur devra relever les défis liés à la mobilisation de ressources financières suffisantes, au positionnement de la compagnie aérienne nationale sur un marché concurrentiel, à l'amélioration de la gouvernance du transport et à la maîtrise des données statistiques.

Concernant le **sous-secteur du transport aérien**, les orientations s'inscrivent dans le cadre de la stratégie du Hub aérien national notamment :

- le renforcement des capacités infrastructurelles de l'Aéroport internationale Blaise DIAGNE (AIBD), avec la reconfiguration de l'aérogare passagers et la construction d'une aérogare fret de 80 000 t/an ;
- le développement d'un écosystème industriel aéronautique à travers la mise en place d'un centre de maintenance ;
- la modernisation de la gouvernance sectorielle via la digitalisation des services à travers le projet « *IT Hub Connect* » ;
- la création d'un Observatoire du transport aérien.

#### ❖ **Promouvoir le rayonnement du Sénégal et l'innovation technologique**

La vision « Sénégal 2050 » accorde une place centrale aux secteurs « Communication et Numérique » et « Culture, Artisanat et Tourisme » considérés comme secteurs de l'économie du savoir et de l'image. En effet, le numérique agit comme un catalyseur pour tous les autres secteurs, tandis que la culture, l'artisanat et le tourisme valorisent le "**Label Sénégal**" et créent des emplois de proximité. A cet effet, la politique mettra l'accent sur la digitalisation de l'administration, l'économie créative ainsi que l'attractivité de la destination Sénégal.

Dans le domaine de la **communication**, des **télécommunications et du numérique**, le New Deal technologique, la gouvernance et la souveraineté numériques ainsi que le développement de la connectivité, constituent des piliers stratégiques visant à consolider la transformation numérique.

Ainsi, les orientations sectorielles retenues porteront essentiellement sur le renforcement du cadre juridique et réglementaire du numérique, à travers l'actualisation du code des communications électroniques, la régulation des plateformes numériques, la gouvernance des données et le développement d'infrastructures numériques souveraines, afin de garantir la maîtrise des données et la résilience des services.

Dans cette dynamique, la connectivité occupera une place centrale, avec l'extension de la couverture haut et très haut débit, notamment la 4G, la 5G et la fibre optique, sur l'ensemble du territoire. Une priorité particulière devra être accordée aux zones rurales et aux zones blanches, à l'amélioration de la qualité de service, au renforcement du partage des infrastructures pour optimiser les coûts de déploiement, ainsi qu'à l'accessibilité des services Internet.

Également, il s'agira de positionner le Sénégal comme un hub technologique en Afrique de l'Ouest et d'appuyer le développement d'un écosystème réunissant chercheurs, startups et industriels, autour des investissements dans l'intelligence artificielle, les logiciels, la cybersécurité, l'externalisation de services à haute valeur ajoutée et la gestion des données massives.

Dans le **sous-secteur de la communication**, les orientations s'articulent autour de l'intégrité de l'information, la lutte contre la désinformation, l'adaptation de la régulation aux médias numériques, la viabilité économique des entreprises de presse, la transparence du secteur et de la promotion des contenus locaux.

Dans le secteur « **Culture, Artisanat et Tourisme** », l'État a pris l'option de développer les industries culturelles et créatives. L'objectif visé est de faire de ce secteur un moteur de développement local, notamment dans les pôles-territoires, en lien avec l'emploi des jeunes, l'entrepreneuriat féminin, la formalisation des activités et l'économie créative.

A ce titre, le Gouvernement adoptera une approche intégrée pour développer la culture, le tourisme et l'artisanat, avec un accent particulier sur la promotion du tourisme religieux comme activité économique pour développer les villes religieuses, la modernisation, la structuration du secteur et sa contribution à la croissance économique et à l'inclusion sociale. De même, les synergies entre ces sous-secteurs seront renforcées en vue de créer davantage de valeur ajoutée et d'emplois durables et de positionner le Sénégal comme une destination culturelle et touristique de référence.

Par ailleurs, une stratégie d'élargissement et de préservation des sites (monuments historiques et biens nationaux classés, notamment ceux inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO) sera mise en œuvre. Elle s'appuiera sur l'implication d'experts, la conduite des recherches nécessaires au retour effectif des biens culturels nationaux dans le patrimoine historique du Sénégal, ainsi que l'accompagnement des travailleurs des industries culturelles et créatives.

Enfin, dans le domaine du tourisme, l'objectif visé est d'améliorer l'accessibilité de la destination Sénégal, de faire, de l'Aéroport international Blaise DIAGNE (AIBD), un véritable hub aéroportuaire africain et de diversifier l'offre touristique nationale.

## CHAPITRE IV : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2027-2029

L'élaboration du DPBEP est marquée par la mise en œuvre des recommandations issues du rapport d'audit sur la situation des finances publiques de 2019-2024 produit par la Cour des Comptes. La mise en œuvre desdites recommandations, vise à renforcer la transparence et de l'efficacité de la gestion des finances publiques ainsi qu'à préserver la viabilité du cadre macroéconomique.

Par ailleurs, il s'inscrit dans la dynamique des orientations du nouveau Gouvernement qui se fixe comme objectifs de relancer l'économie, d'assainir les finances publiques et de redynamiser les secteurs vitaux. Ainsi, conscient de la forte attente des citoyens, le Gouvernement compte impulser un nouveau cap à travers la quadriptyque qui exige le passage :

- d'une logique centrée sur les procédures à une logique orientée vers la résolution des problèmes ;
- d'une logique d'activités à une logique de résultats ;
- d'une logique sectorielle à une logique systémique ;
- d'une logique de cloisonnement à une logique de coopération.

Dans l'optique de l'efficacité opérationnelle, il est attendu à ce que :

- chaque projet contribue aux priorités nationales ;
- chaque réforme entreprise aboutisse à des améliorations mesurables ;
- chaque ressource publique mobilisée produise le maximum de valeur pour les citoyens.

### I. Les orientations budgétaires

Les orientations et perspectives budgétaires reposent essentiellement sur les hypothèses de projections macroéconomiques et la consolidation budgétaire à travers la stratégie de mobilisation des recettes et des financements, la rationalisation des dépenses de fonctionnement et l'efficacité des dépenses d'investissement.

#### I.1. La politique de mobilisation des recettes

Conformément aux engagements du Gouvernement dans le cadre du Programme de redressement économique et social et en cohérence avec la Stratégie nationale de Développement (SND), les orientations budgétaires visent le renforcement de la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales et la mobilisation des ressources extérieures, notamment les dons budgétaires.

- **La mobilisation des recettes fiscales**

La Stratégie d'Urgence de la Phase de Redressement économique (SUPREC) 2025-2028 vise une mobilisation optimale des recettes fiscales et non fiscales. A cet effet, les mesures

de mobilisation des recettes s'articulent autour de l'adaptation de l'écosystème fiscal et douanier, au renforcement de la stratégie de mobilisation des recettes et aux mesures d'administration fiscale.

Il s'agit d'une part, de procéder à l'exploration rapide et efficace de potentielles niches fiscales et non fiscales en souffrance pour générer des ressources supplémentaires susceptibles de soutenir l'action publique. Cela passe notamment par la taxation de certains produits ou activités (transactions numériques, importations etc.) mais surtout de celle des externalités négatives (jeux de hasards, alcool, tabac etc.). Aussi, le renforcement des recettes minières et pétrolières sera-t-elle un point fort avec la révision des conventions entamée par le Gouvernement.

Les réformes en cours du Code général des Impôts et du Code des Douanes constituent un des jalons pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement du développement, l'amélioration du climat des affaires, la digitalisation des procédures, la santé des populations et l'autonomisation des pôles territoriaux. Elles devraient permettre, entre autres, une meilleure taxation des activités de l'environnement numérique mondial, une réduction des dépenses fiscales inefficaces et un renforcement de l'équité et de la solidarité fiscales.

A terme, avec le nouveau dispositif fiscal et douanier, l'Etat pourra disposer de nouvelles marges budgétaires pour faire face aux exigences actuelles tout en instaurant un système adapté, équitable et favorable à l'investissement étranger.

Sous ce rapport, la **Stratégie de Recettes à Moyen Terme** (SRMT) prendra le relais à compter de 2027 pour franchir le seuil communautaire de 20% de pression fiscale, privilégiant l'élargissement de l'assiette sur le relèvement des taux par l'intégration de nouveaux contribuables, la résorption du gap de TVA et la montée en puissance de la fiscalité foncière, sans alourdir la charge sur les contribuables déjà formalisés.

Elle s'articule autour de quatre axes :

- la modernisation de l'administration fiscale, achevant les chantiers inachevés et formalisant progressivement le secteur informel ;
- la transformation numérique de l'administration douanière ;
- la réforme de la politique fiscale, concentrée sur les dépenses fiscales, la fiscalité foncière, internationale et minière ;
- et le renforcement de la coordination interinstitutionnelle, condition de succès jugée déterminante par toutes les missions d'évaluation.

Son dispositif de mise en œuvre est structuré avec phase de consolidation en 2027, d'approfondissement sur la période 2028-2029 et de pérennisation à partir de 2030. Elle est assortie d'une matrice de suivi axé sur les résultats.

Ainsi, conformément à la poursuite de la politique de modernisation des administrations fiscale et douanière, la Direction générale des Douanes (DGD) compte maintenir son

niveau de performance en cohérence avec les objectifs assignés. A cet effet, les orientations s'articulent autour des actions suivantes :

- le développement de l'utilisation des technologies avancées comme l'intelligence artificielle, le big data et les objets connectés pour améliorer la détection des fraudes, optimiser les contrôles et anticiper les risques ;
- la réforme de l'organisation actuelle du service pour la rendre plus conforme à l'évolution du contexte institutionnel, économique et financier ;
- la réforme du Code des Douanes en vue d'aboutir à un Code des Douanes au cœur des préoccupations des acteurs de l'activité socioéconomique, conforme aux politiques publiques, qui promeut un environnement des affaires favorable et soucieux d'un juste équilibre entre facilitation des échanges et sécurité des opérations commerciales ;
- l'optimisation de la mobilisation des recettes douanières par la lutte contre la fraude, et l'évasion fiscale, l'élargissement de l'assiette et le renforcement du contrôle des régime suspensifs et de la TVA suspendue ;
- la mise en place d'un système de marquage fiscale sur les produits sensibles à la fraude ;
- un meilleur suivi de la créance douanière par une optimisation des recouvrements et des autres régularisations douanières ;
- un renforcement de la traçabilité et du suivi des marchandises sensibles à la fraude.

S'agissant de la **Direction générale des Impôts et des Domaines**, la trajectoire des recettes retenue sur la période 2027-2029 repose, pour une large part, sur l'approfondissement de la mobilisation des ressources internes.

À cet égard, la réforme du Code général des Impôts (CGI) constitue le principal levier, au-delà d'un ajustement des taux, elle engage une transformation de l'assiette, du contrôle, de la fiscalité foncière, des dépenses fiscales et du fonctionnement de l'administration.

Les orientations de la réforme s'articulent autour des six axes :

**Élargissement de l'assiette fiscale** : La réforme prévoit l'intégration progressive du secteur informel qui regroupe près de 97% des unités économiques au moyen de régimes simplifiés, notamment la contribution globale unique rénovée et la nouvelle contribution globale agricole, assortis de passerelles vers le régime réel. La logique retenue privilégie l'enrôlement préalable des contribuables et l'allègement initial de leurs obligations, afin de consolider le civisme fiscal sans fragiliser l'activité.

**Mobilisation du potentiel foncier** : la fiscalité foncière, dont le potentiel est estimé à environ 1,5 % du PIB et demeure largement sous-exploité, sera renforcée par la mise à jour du cadastre, l'identification fiable des propriétaires et la numérisation des archives à travers le Système de Gestion du Foncier.

**Renforcement de l'équité et du contrôle** : la réforme recherche une juste contribution des grandes entreprises, des groupes multinationaux et des secteurs extractif et

numérique : à titre d'illustration, la taxe sur les services numériques, fixée à 3 %, appréhende les acteurs non-résidents à présence numérique. La progressivité de l'impôt sur le revenu est par ailleurs maintenue, avec une tranche supérieure de 43 % au-delà de 50 millions de FCFA. Le contrôle sera modernisé par l'exploitation des données, l'intelligence artificielle et les bases de comparables, au service d'un meilleur ciblage des risques et du renseignement fiscal.

**Rationalisation des dépenses fiscales** : les exonérations et incitations feront l'objet d'une évaluation systématique au regard de leur impact sur l'investissement, l'emploi et l'innovation, et d'un recentrage sur les priorités nationales dans des cadres encadrés et bornés dans le temps : régime des zones économiques spéciales, crédits d'impôt ciblés (recherche-développement, formation, presse) et exonérations à échéance à l'image de l'exonération de TVA sur les intrants agricoles, prorogée jusqu'au 31 décembre 2031. L'objectif est de préserver le rendement de l'impôt tout en soutenant les secteurs stratégiques et la substitution aux importations.

**Souveraineté numérique et sécurisation des recettes** : l'administration fiscale poursuivra la mise en place d'un système d'information maîtrisé en propre (le nouveau système SENTAX, en remplacement de l'ancien progiciel SIGTAS), reposant sur l'interopérabilité des plateformes, la cybersécurité et la réduction de la dépendance à un prestataire unique. La généralisation de la facture électronique renforcera la transparence et la traçabilité des opérations. Par ailleurs, la Contribution de solidarité économique, applicable aux opérateurs de mobile money et fixée entre 8 % et 10 % de leur chiffre d'affaires, permettra d'ouvrir une assiette nouvelle, plus lisible et plus simple à administrer que la taxation directe des transactions.

**Réorganisation et pilotage de l'administration** : la réforme s'appuiera sur la rationalisation des structures de la DGID, la montée en compétences et la gestion des carrières des agents, ainsi que sur un pilotage par la performance adossée à un plan stratégique et à un contrat de performance assorti d'indicateurs et de points d'étape réguliers. Un dialogue suivi avec les contribuables, le secteur privé et les partenaires sociaux, soutenu par la simplification des procédures déclaratives et de paiement, en accompagnera la mise en œuvre.

- **La mobilisation des recettes non fiscales**

Sur la période 2026-2028, le Gouvernement poursuivra les efforts consentis pour le recouvrement des recettes non fiscales. A cet effet, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- la mobilisation effective des recettes attendues de la régularisation foncière grâce aux actions d'identification et d'immatriculation réalisées par le PROCASEF ;
- une meilleure gestion du portefeuille de l'Etat et le renforcement des moyens de mobilisation des dividendes ;

- la poursuite de la renégociation des contrats miniers ;
- la poursuite de la dématérialisation des procédures de recouvrement des recettes des services ;
- la mise en place d'un nouveau système de gestion des impôts et taxes.

- **La mobilisation des dons**

Les dons budgétaires et les dons en capital contribuent au financement du développement à travers des projets et programmes financés par les partenaires techniques et financiers. L'amélioration de leur niveau de mobilisation, relativement faible ces deux dernières années, nécessite l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources extérieures en mettant l'accent sur leur orientation vers des secteurs prioritaires conformément à l'agenda national de transformation, le renforcement de la transparence dans l'exécution des dépenses publiques et l'allègement des procédures de passation des marchés des dépenses financées sur ressources extérieures.

## **I.2. La politique de maîtrise des dépenses**

La politique de développement économique et social du gouvernement constitue le socle des orientations retenues en matière de dépenses publiques sur la période 2027-2029. En effet, les réformes de consolidation budgétaire vont se poursuivre afin de réduire progressivement le déficit budgétaire et de le ramener à 3% du PIB en 2029.

Pour ce faire, le gouvernement poursuivra la rationalisation des dépenses de fonctionnement et renforcera les dépenses d'investissement susceptibles de soutenir la croissance économique et la réduction significative des fractures sociales. De plus, la protection sociale sera renforcée à travers la hausse des bénéficiaires de transferts monétaires au profit des ménages pauvres et vulnérables.

D'une manière spécifique, les mesures envisagées et concernant toutes les catégories de dépenses sont les suivantes.

S'agissant des **dépenses de fonctionnement**, la dynamique de rationalisation déjà entamée sera poursuivie avec la réduction voire la suppression de certaines lignes de dépenses reconduites systématiquement d'une année à l'autre dans le budget (acquisition de mobiliers et fournitures de bureau, matériels informatiques, entretien de bâtiments).

Par ailleurs, les demandes de crédits supplémentaires formulées en cours d'année feront l'objet d'un encadrement. Contrairement aux pratiques antérieures, celles-ci seront désormais traitées suivant une périodicité trimestrielle, et devront, au préalable être soumises à l'arbitrage du Ministre chargé des Finances avant d'être transmises, pour validation en Conseil des Ministres.

Cette nouvelle approche vise ainsi à renforcer la discipline budgétaire, à améliorer la prévisibilité des dépenses en cours d'exercice et à garantir une meilleure maîtrise des finances publiques.

La tenue de la comptabilité des matières par toutes les administrations sera effective et le compte de gestion des matières sera produit régulièrement par chaque comptable principal.

Pour les **transferts courants**, les recommandations des travaux du comité sur les mesures de rationalisation du secteur parapublic seront mises en œuvre afin d'une part, de réorienter ces mesures d'économie vers les investissements prioritaires et d'autre part, d'éliminer les doublons et les structures peu performantes. Cette démarche pourrait progressivement être élargie à d'autres entités de l'Etat. De même, les subventions accordées par l'Etat à plusieurs secteurs seront rationalisées à travers un meilleur ciblage des bénéficiaires et la mise en œuvre de réformes structurantes dans le secteur de l'énergie qui absorbe la part la plus importante.

S'agissant des **dépenses de personnel**, des mesures seront prises en vue de stabiliser et de contenir leur évolution. A cet effet, la détermination des plafonds d'emplois rémunérés par chaque ministère sur la base de l'effectif réel et des prévisions de recrutements autorisés par le Gouvernement va se poursuivre. Ce faisant, les orientations seront axées sur :

- l'ordonnancement des dépenses de personnel de l'Etat dans la limite des crédits disponibles relativement aux éléments variables (heures supplémentaires, vacations, primes etc.) ;
- la poursuite de l'apurement progressif du stock des rappels à régulariser et la mise en solde des maîtres et professeurs contractuels de l'Education conformément aux accords, en tenant compte des contraintes de la masse salariale ;
- la prise en charge des engagements de l'Etat dans le pacte national de stabilité sociale relativement au recrutement d'agents de santé ;
- la mise en œuvre de l'accord d'avril 2026 entre le Gouvernement et les syndicats représentatifs du secteur de l'éducation et de la formation regroupés autour du groupe « G7 ».

En outre, tout engagement de l'Etat en matière de rémunération sera assujéti à la soutenabilité budgétaire.

S'agissant des **dépenses d'investissement**, seuls les projets ayant suivi tout le processus de maturation et alignés sur les priorités de la vision 2050, avec un fort impact socio-économique seront inscrits dans le budget. De même, les nouveaux projets ne peuvent être priorisés au détriment de ceux en cours d'exécution dans les départements ministériels non encore clôturés sauf instruction particulière.

A ce titre, conformément aux ambitions du PRES de mobiliser un montant de 1 091 milliards FCFA au titre des opérations de valorisation et de recyclage d'actifs, une priorité sera accordée aux projets d'infrastructures en cours ou à l'arrêt, susceptibles d'être valorisés puis mis en service. C'est dans ce sens que le décret n° 2025-1605 du 2 octobre 2025 a été pris par le Chef de l'État pour créer le Comité d'Orientation et de Suivi des Initiatives de Valorisation et de Recyclage d'Actifs (COSIVRA). Ce décret qui fixe l'organisation et le fonctionnement du COSIVRA, vise à structurer l'exploitation économique des actifs publics, afin de créer davantage de valeur, d'accroître les marges de manœuvre budgétaires et de renforcer le financement du développement.

De plus, la tenue régulière des réunions du comité de sélection des projets/programmes permettra de faciliter et rendre plus crédibles les arbitrages dans le cadre du choix des projets jugés prioritaires, suivant des critères bien définis à cet effet.

En ce qui concerne **les investissements financés sur ressources extérieures**, les capacités d'absorption des ressources seront améliorées. A cet effet, le Gouvernement poursuivra les échanges avec les partenaires techniques et financiers pour renforcer l'alignement aux procédures nationales en matière de passation des marchés et d'exécution des dépenses.

Par ailleurs, les financements extérieurs seront orientés vers les projets et programmes en phase avec l'Agenda national de Transformation et à forts impacts. Cette priorisation passe nécessairement par la restructuration du portefeuille des projets. A cet effet, ceux dont l'exécution dure depuis plusieurs années et sans impacts économiques et sociaux significatifs seront rationalisés.

## II. Les perspectives budgétaires sur la période 2027-2029

Les projections des recettes et des dépenses tiennent compte de l'environnement économique national et international, du contexte géopolitique au Moyen-Orient marqué par la guerre en Iran avec des conséquences néfastes sur le cours du baril de pétrole. Face à ce contexte, le Gouvernement a pris des décisions dans le cadre de la consolidation budgétaire centrées sur une bonne mobilisation des recettes fiscales et non fiscales et une meilleure maîtrise des dépenses publiques et leur orientation vers les secteurs prioritaires.

Les ressources et les charges sont projetées respectivement à **19 227,9 milliards FCFA** et **22 132,7 milliards FCFA** sur la période 2027-2029.

**Tableau 5: Tableau d'équilibre du DPBEP 2027-2029 (en milliards de FCFA)**

Rubriques	2027	2028	2029	Total
<b>I.RECETTES</b>				
Recettes fiscales	5 189,4	5 574,6	5 853,3	16 617,2
<i>dont Recettes fiscales hydrocarbures</i>	315,9	108,5	53,2	477,5
Recettes non fiscales et autres	337,6	329,0	370,9	1 037,6
<i>dont Recettes non fiscales hydrocarbures</i>	82,0	59,5	84,2	225,7
<b>Total recettes internes</b>	<b>5 527,0</b>	<b>5 903,6</b>	<b>6 224,2</b>	<b>17 654,8</b>
Tirages sur Dons en capital (projet)	155,0	163,3	173,8	492,2
Dons budgétaires	46,3	46,3	46,3	139,0
<b>Total recettes externes</b>	<b>201,4</b>	<b>209,7</b>	<b>220,2</b>	<b>631,2</b>
<b>RECETTES BUDGET GENERAL</b>	<b>5 728,4</b>	<b>6 113,2</b>	<b>6 444,4</b>	<b>18 286,0</b>
<b>COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>				
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>	<b>335,0</b>	<b>271,2</b>	<b>279,6</b>	<b>885,9</b>
<i>dont Fonds intergénérationnel</i>	39,7	16,8	13,7	70,3
<i>dont Fonds de stabilisation</i>	55,2			55,2
<i>dont Fonds national de Retraite</i>	217,3	231,6	243,2	692,1
Compte de commerce	0,5	0,5	0,5	1,5
Compte de prêts	13,0	13,0	13,0	39,0
Compte d'avances	0,8	0,8	0,8	2,4
Compte de garanties et aval	4,4	4,4	4,4	13,1
<b>RECETTES CST</b>	<b>353,7</b>	<b>289,9</b>	<b>298,3</b>	<b>941,9</b>
<b>TOTAL RECETTES LOI DE FINANCES</b>	<b>6 082,1</b>	<b>6 403,1</b>	<b>6 742,7</b>	<b>19 227,9</b>
<b>II.DEPENSES</b>				
Intérêts de la dette	1 303,9	1 328,5	1 061,4	3 693,8
Dépenses de personnel	1 587,7	1 644,8	1 704,1	4 936,6
<b>Acquisitions de biens et services et transferts courants</b>	<b>1 594,2</b>	<b>1 565,2</b>	<b>1 560,9</b>	<b>4 720,2</b>
<i>Acquisitions de biens et services</i>	373,9	369,9	365,9	1 109,6
<i>Transferts courants</i>	1 220,3	1 195,3	1 195,0	3 610,5
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>4 485,7</b>	<b>4 538,5</b>	<b>4 326,3</b>	<b>13 350,6</b>
Dépenses en capital sur ressources internes	1 079,6	1 160,6	1 540,0	3 780,2
<b>Investissements sur ressources externes</b>	<b>1 323,2</b>	<b>1 364,3</b>	<b>1 372,6</b>	<b>4 060,0</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>2 402,8</b>	<b>2 524,9</b>	<b>2 912,6</b>	<b>7 840,2</b>
<b>DEPENSES BUDGET GENERAL</b>	<b>6 888,5</b>	<b>7 063,4</b>	<b>7 238,9</b>	<b>21 190,8</b>
<b>COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>				
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>	<b>335,0</b>	<b>271,2</b>	<b>279,6</b>	<b>885,9</b>
<i>dont Fonds intergénérationnel</i>	39,7	16,8	13,7	70,3
<i>dont Fonds de stabilisation</i>	55,2			55,2
<i>dont Fonds national de Retraite</i>	217,3	231,6	243,2	692,1
Compte de commerce	0,5	0,5	0,5	1,5
Compte de prêts	13,0	13,0	13,0	39,0
Compte d'avances	0,8	0,8	0,8	2,4
Compte de garanties et aval	4,4	4,4	4,4	13,1
<b>DEPENSES CST</b>	<b>353,7</b>	<b>289,9</b>	<b>298,3</b>	<b>941,9</b>
<b>TOTAL DEPENSES LOI DE FINANCES</b>	<b>7 242,3</b>	<b>7 353,3</b>	<b>7 537,2</b>	<b>22 132,7</b>
Déficit budgétaire	- 1 160,3	- 950,2	- 794,6	
Déficit % PIB	-4,90%	-3,8%	-3,0%	
PIB NOMINAL	23 672,8	24 991,6	26 470,0	

Source : TOFE 2027-2029

Pour la première année de la période triennale, les prévisions de ressources sont attendues à **6 082,1 milliards FCFA** et celles des dépenses à **7 242,3 milliards FCFA**, soit un déficit budgétaire de **1 160,3 milliards FCFA** correspondant à **4,9%** du PIB nominal évalué à **23 672,8 milliards FCFA**. La trajectoire de consolidation budgétaire devrait se poursuivre avec un déficit qui se situerait à **3,8%** en 2028 avant d'atteindre **3%** en 2029 grâce à une bonne politique de mobilisation des recettes conjuguée à une maîtrise des dépenses. En effet, entre 2027 et 2029, les recettes du budget général devraient progresser de 716 milliards FCFA alors que les dépenses du budget augmenteraient de 350,3 milliards FCFA.

## II.1 Poursuite de la politique de mobilisation efficiente des ressources

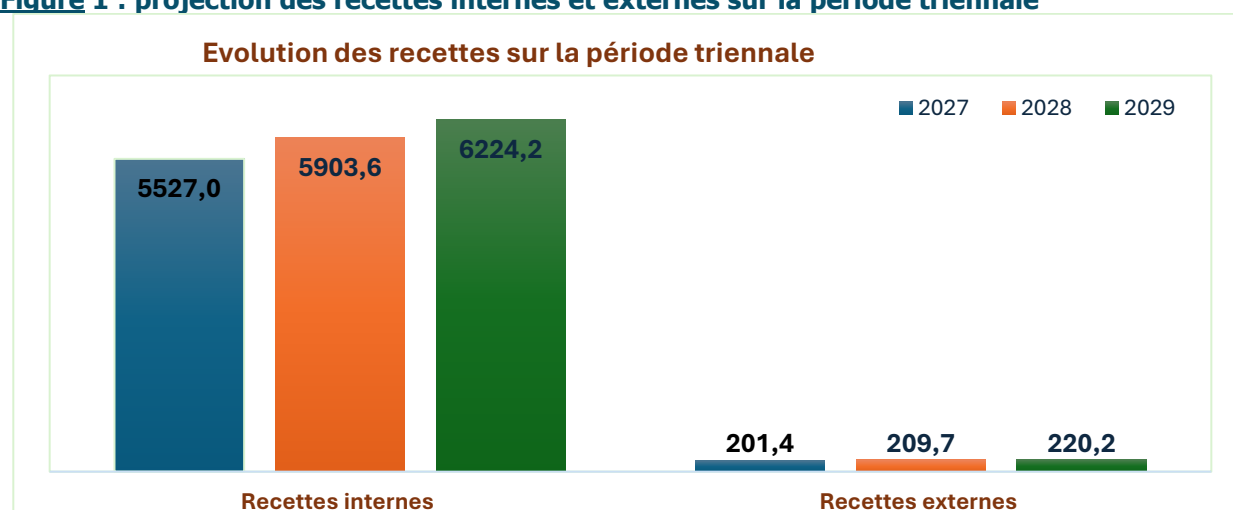
L'hypothèse principale retenue est la mise en œuvre des réformes fiscales notamment le code général des impôts et le code des douanes, l'effectivité de toutes les mesures du PRES aussi bien pour les impôts et taxes que pour les recettes non fiscales et une meilleure gestion du portefeuille de l'Etat.

Sur la base de cette hypothèse, les **recettes du budget général** sont projetées globalement sur la période triennale à **18 286,0 milliards FCFA** constituées de recettes internes de **17 654,8 milliards FCFA** et des recettes externes de **631,2 milliards FCFA**.

Les recettes internes se sont inscrites sur une tendance haussière passant de **5 527,0 milliards FCFA** en 2027 à **6 224,2 milliards FCFA** en 2029, soit une progression annuelle moyenne de **6,1%**. Cette évolution s'explique par les ressources attendues de la mise en œuvre des réformes du code général des impôts et du code des douanes ainsi que de la mise en œuvre intégrale des mesures du PRES.

Concernant les ressources externes, elles passeraient de **201,4 milliards FCFA** à **220,2 milliards FCFA**, soit un rythme de progression annuel de **4,6%**.

**Figure 1 : projection des recettes internes et externes sur la période triennale**



Source : projections TOFE 2027-2029

Concernant les hydrocarbures, la loi n°2022-09 du 19 avril 2022 relative à la répartition et à l'encadrement de la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures, précise la répartition des ressources entre le budget général (maximum 90%), le fonds intergénérationnel (minimum 10%) et le fonds de stabilisation alimenté suivant les mécanismes décrits dans ladite loi.

Cette dernière précise également que les recettes affectées au budget général serviront à financer des projets d'investissement identifiés sur la base des priorités des politiques publiques et des dépenses courantes, notamment celles à caractère social, à l'exception des dépenses de salaires et traitements.

Enfin, sur la période 2027-2029, les projections de recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures ont été revues à la lumière des récentes perturbations notées dans le marché pétrolier (prix en baisse). Ainsi, sur la base des projections de recettes, un montant global de **703,2 milliards FCFA** réparti comme suit est enregistré sur la période :

- 2027 : **397,8 milliards FCFA** ;
- 2028 : **168 milliards FCFA** ;
- 2029 : **137,4 milliards FCFA**.

## II.2. Poursuite de la politique de maîtrise des dépenses

Les **dépenses du budget général** sont projetées globalement à **21 190,8** sur la période triennale composées des dépenses courantes d'un montant de **13 350,6 milliards FCFA** et des dépenses d'investissement d'un montant de **7 840,2 milliards FCFA**. Elles s'inscrivent sur une tendance haussière passant de **6 888,5 milliards FCFA** en 2027 à **7 238,9 milliards FCFA** en 2029, soit une progression annuelle moyenne de **2,5%**. Cette hausse est imputable à la fois aux dépenses courantes et aux dépenses d'investissement.

Au titre des **dépenses courantes**, elles se situeraient à **4 326,3 milliards FCFA** en 2029 contre **4 485,7 milliards FCFA** en 2027, soit une baisse de **159,4 milliards FCFA** (-3,6%) sur la période.

Les intérêts sur la dette publique seraient payés à hauteur de 1 303,9 milliards FCFA en 2027 à 1 061,4 milliards FCFA en 2029, soit une baisse de 242,5 milliards FCFA.

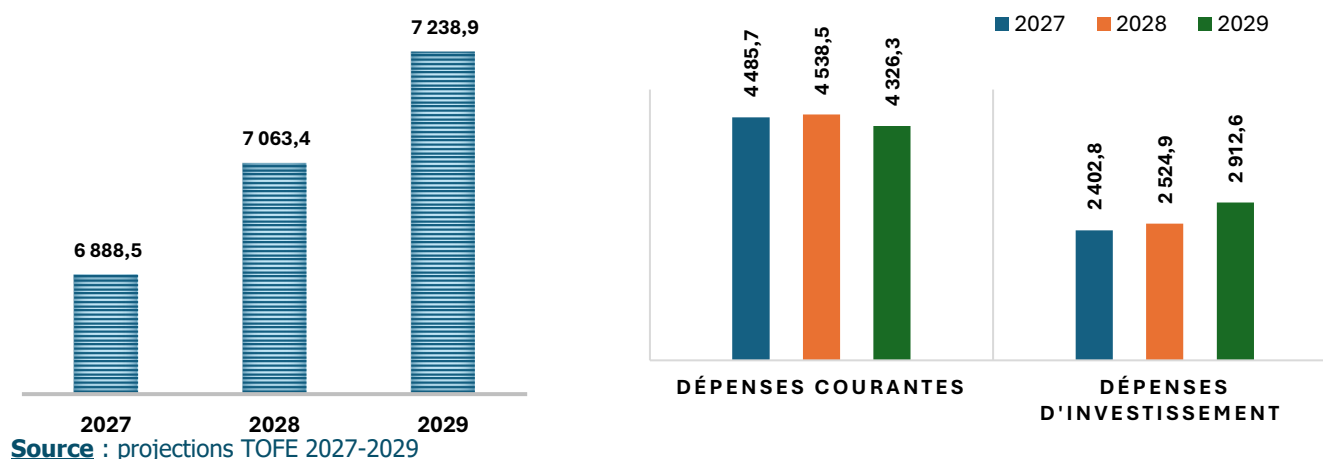
Les dépenses de personnel progresseraient de 116,4 milliards FCFA sur la période 2027-2029 passant de 1 587,7 milliards FCFA à 1 704,1 milliards FCFA. Cette évolution prend en compte l'évolution indiciaire, l'intégration de professeurs et maîtres contractuels ainsi que les recrutements. Le ratio masse salariale sur les recettes fiscales serait en deçà du critère fixé par l'UEMOA à 35%. Il passerait de 30,56% en 2027, 29,50% en 2028 et 29,11% en 2029.

Les acquisitions de biens et services baisserait sur la période de 8 milliards FCFA au moins du fait des efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement de l'administration centrale.

Les **transferts courants** y compris les subventions à différents secteurs passeraient de 1 220,3 milliards FCFA en 2027 à 1 195 milliards FCFA en 2029, soit une baisse de 25,3 milliards FCFA grâce aux efforts de rationalisation des subventions et des transferts au profit des entités du secteur parapublic.

S'agissant des **dépenses d'investissement**, elles passeraient de **2 402,8 milliards FCFA** en 2027 à **2 912,6 milliards FCFA** en 2029, soit une hausse de 509,7 milliards FCFA. Cette évolution est portée à la fois par les dépenses d'investissement sur ressources internes (460,4 milliards FCFA) et celles financées sur les ressources externes (49,3 milliards FCFA). La hausse des dépenses d'investissement est consécutive à une orientation des ressources vers les projets à fort impact économique et social et par la rationalisation des projets peu efficaces.

**Figure 2 : Evolution des dépenses du budget général sur la période triennale**



Par ailleurs, conformément à la répartition du financement par axe stratégique du **PAP 2025-2029**, des ressources d'un montant de **2 697,0 milliards FCFA** seront orientées sur la période triennale vers **l'axe 2** « Capital humain de qualité et Equité sociale », vu l'importance grandissante du capital humain dans la vie économique et sociale, priorité majeure pour le Gouvernement.

S'agissant de **l'axe 1** « **Economie compétitive** », un montant global de **2 359,9 milliards FCFA** est prévu sur la période triennale en vue d'asseoir une économie compétitive à travers un cadre macroéconomique assaini et stable, l'émergence d'une société numérique, la promotion des filières compétitives, le développement de pôles économiques viables et un cadre des affaires attractif.

Pour l'axe 3 « Aménagement et Développement durable », dans la dynamique d'assurer un équilibre entre les zones rurales et urbaines, de désenclaver les régions reculées par des corridors de développement et d'offrir à tous un accès équitable aux ressources, un montant de **1 536,7 milliards FCFA** sera injecté sur la période triennale.

Enfin, l'axe 4 « Bonne Gouvernance et Engagement africain », avec un montant triennal de **1 246,6 milliards FCFA**, ambitionne d'éradiquer la corruption et de réformer l'Administration pour qu'elle devienne un levier puissant au service du développement. Ainsi, cette gouvernance sera garante d'une gestion rigoureuse, efficace et efficiente. En outre, l'engagement panafricain sera fortement réaffirmé grâce notamment à une bonne politique d'intégration.

**Tableau 6 : répartition des prévisions par axes stratégiques selon le PAP (2025-2029) en milliards FCFA**

Axes Stratégiques	Prévisions 2027	Prévisions 2028	Prévisions 2029	Total 2027-2029	Part (%)
Axe 1 : Economie Compétitive	723,3	760,0	876,7	2 359,9	30,10%
Axe 2 : Capital humain de qualité et Equité sociale	826,6	868,6	1001,9	2 697,0	34,40%
Axe 3 : Aménagement et Développement durable	471,0	494,9	570,9	1 536,7	19,60%
Axe 4 : Bonne Gouvernance et Engagement africain	382,1	401,5	463,1	1 246,6	15,90%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 402,8</b>	<b>2 524,9</b>	<b>2 912,6</b>	<b>7 840,2</b>	<b>100%</b>

**Source** : DGB/MEFP/ données TOFE 2027-2029

Le déficit budgétaire s'inscrit dans la trajectoire de la consolidation. Il passerait de 4,9% du PIB en 2027, 3,8% en 2028 et 3% en 2029.

### II.3 Les opérations de financement

Le tableau ci-après présente le financement de l'économie sur la période triennale. En effet, le besoin global est estimé à 19 689,4 milliards FCFA, soit une moyenne annuelle de 6 563,1 milliards FCFA. Ce besoin de financement est imputable principalement à la couverture du déficit, à l'amortissement de la dette ainsi que les arriérées sur ressources intérieures.

Le besoin de financement sera couvert essentiellement par la mobilisation des emprunts projets et les autres des emprunts.

Tableau 7 : financement du déficit budgétaire sur la période triennale en milliards FCFA

<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>			
<b>Rubriques</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
<i>Amortissement de la dette</i>	4 388,0	5 679,2	5 148,7
<i>Déficit OPEX</i>	50,0	50,0	50,0
<i>Arriérés sur ressources intérieures</i>	300,0	300,0	300,0
<i>Rétrocessions</i>	172,8	172,8	172,8
<i>Couverture du déficit budgétaire</i>	1 160,3	950,2	794,6
<b>TOTAL</b>	<b>6 071,1</b>	<b>7 152,2</b>	<b>6 466,2</b>
<b>COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT</b>			
<i>Emprunts projets</i>	1 168,2	1 201,0	1 198,8
<i>Emprunt rétrocédé</i>	172,8	172,8	172,8
<i>Autres Emprunts</i>	4 730,1	5 778,5	5 094,6
<b>TOTAL</b>	<b>6 071,1</b>	<b>7 152,2</b>	<b>6 466,2</b>

Source : MEFP

## II.4 Les comptes spéciaux du Trésor

En ce qui concerne les **Comptes Spéciaux du Trésor**, ils sont positionnés en équilibre sur la période 2027-2029. Globalement, ils sont estimés à **941,9 milliards FCFA**, répartis comme suit : 353,7 milliards FCFA en 2027, 289,9 milliards FCFA en 2028 et 298,3 milliards FCFA 2029.

Cette évolution est imputable d'une part à l'amélioration des recettes du Fonds national de Retraite et, d'autre part, à l'intégration du Fonds de Restructuration des Entreprises en difficulté.

Cette dynamique d'amélioration de la gouvernance du système de retraite des fonctionnaires civils et militaires se poursuit à travers :

- la mise en place d'une Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires en vue de renforcer le financement du service des pensions par la rentabilisation des excédents et de diversifier l'offre de pension en créant un régime d'épargne-retraite volontaire par capitalisation ;
- l'élargissement de l'assiette de cotisation du régime complémentaire aux indemnités statutaires afin de mieux tenir compte de la capacité contributive et de relever le niveau des pensions ;
- la refonte du Code des Pensions civiles et militaires de retraites pour l'adapter au nouveau paradigme de la protection sociale et au contexte socio-économique actuel ;
- l'adoption d'un dispositif juridique spécifique à l'invalidité des fonctionnaires civils ;
- la mise en place d'un système d'information performant ainsi que la dématérialisation des procédures de pensions dans le but d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

## II.5 la gestion de la dette

Dans le cadre de **l'amélioration de la gestion de la dette**, la stratégie retenue est fondée sur l'hypothèse de la conclusion d'un programme avec le FMI, ouvrant ainsi la possibilité de mobilisation des ressources concessionnelles plus importantes, disponibles auprès des partenaires techniques et financiers classiques.

Cette stratégie, outre l'avantage susmentionné, ouvre des perspectives favorables pour le refinancement des eurobonds (dont le remboursement démarre en 2026) sur le marché international et devrait également réduire les risques susceptibles de naître du recours aux seuls financements domestiques comme illustré dans une stratégie alternative (dans le cas de non-conclusion de programme avec le FMI et de limitation de l'accès aux ressources extérieurs).

Par ailleurs, le recours aux financements extérieurs à hauteur de 50% dans le cadre d'un programme avec le FMI (combiné à 50% de financement domestique) rendrait plus confortable la mise en œuvre de l'objectif stratégique de développement du financement domestique et des financements innovants inscrits dans la SND.

Ce recours aux financements extérieurs reste également compatible avec les opportunités offertes par les types de financements innovants, notamment ceux orientés vers l'environnement, le social et la gouvernance, expérimentés en 2024. Un renforcement de la liquidité du marché secondaire apparaît comme une priorité pour accroître l'attractivité du marché régional et améliorer l'efficacité de la politique d'endettement des États. Cela implique une réforme globale, combinant incitations à l'animation du marché, diversification de la base d'investisseurs, réduction des coûts de transaction et mise en place de mécanismes favorables à l'intervention de teneurs de marchés actifs.

La modalité de financement relative aux contrats de partenariat Public-privé (PPP) est fortement encouragée dans cette stratégie. Il s'agira, pour le secteur privé, de prendre progressivement le relais de l'État qui s'est lourdement engagé ces dernières années. La création de l'Unité nationale d'Appui aux PPP (UNAPPP) et la mise en place des textes encadrant les contrats de PPP constituent à cet égard une opportunité dont il faudra tirer pleinement partie.

C'est à ce titre que la stratégie reposant sur un équilibre entre financements extérieurs et financements domestiques dans le cadre d'un programme avec le FMI, constitue la meilleure approche pour mobiliser des fonds aussi bien pour des opérations de gestion active de la dette (afin de lisser le profil de risque sur la viabilité de la dette) que pour la couverture du besoin de financements de 2026.

### III. L'analyse des projections de dépenses d'investissement

Les projections des dépenses budgétaires sur ressources internes hors dépenses de personnel sont faites en tenant compte des orientations contenues dans la Stratégie d'Urgence du Plan de Redressement économique et sociale (SUPRES). A ce titre :

La fonction « **Affaires économiques** » qui regroupe les secteurs emploi, agriculture, industrie, combustibles et énergie, transports et autres affaires économiques, concentrera en moyenne, **29%** des dotations budgétaires sur la période 2027-2029.

Concernant la fonction « **Enseignement** » qui regroupe l'enseignement élémentaire, secondaire, supérieur et la formation professionnelle, elle devrait concentrer plus de **22,3%** des dépenses budgétaires sur la période considérée. Elle pourra enregistrer une hausse de ses allocations budgétaires pour renforcer les performances du secteur dans le but de capturer le dividende démographique grâce à une jeunesse formée et employable.

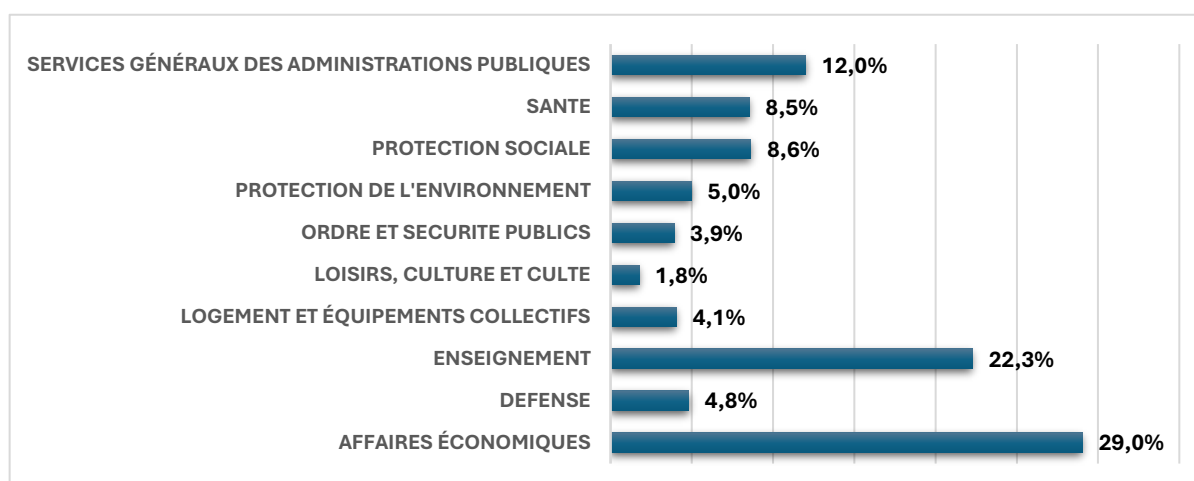
Pour une plus grande efficacité du système sanitaire, les dotations budgétaires de la fonction « **Santé** » devraient être portées à environ **8,5%** sur la période 2027-2029. En plus des efforts de l'Etat, l'appui des partenaires est attendu afin de relever davantage le plateau technique.

Pour concrétiser la vision du Gouvernement en matière de politiques d'équité territoriale et de justice sociale, la fonction « **Protection sociale** » représenterait environ **8,6%** des allocations sur ressources internes sur la période 2027-2029.

S'agissant des allocations budgétaires dédiées à la gestion de l'environnement et de la biodiversité, elles devraient connaître une augmentation et avoisiner les **5%** sur la période considérée. Cela permettrait à l'État, de respecter les engagements pris au niveau international et de mener des actions d'atténuation des effets néfastes liés au changement climatique.

Enfin, pour asseoir une paix durable, la sécurité et la stabilité sociale devraient être renforcées à travers une augmentation de l'allocation des fonctions « **Défense** » et « **Ordre et sécurité publiques** » pour respectivement **4,8%** et **3,9%** sur la période triennale.

**Figure 3 : Projection des dépenses d'investissement sur la période 2027-2029 par fonctions hors dépenses de personnel et ressources extérieures**



**Source :** DGB/ MEFP/base des projections : situation d'exécution de l'investissement 2020-2025

Conformément à l'**article 14** de la loi n° 2022- 19 avril 2022, citée supra, les recettes des hydrocarbures financent principalement des **dépenses d'investissement prioritaires** inscrites dans le Programme d'Investissements publics (PIP). Elles peuvent également financer des dépenses courantes, notamment celles à caractère social, à l'exception des dépenses relatives aux salaires et traitements.

A cet effet, conformément aux orientations déclinées dans le Plan d'urgences gouvernementales, ces dites recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures vont couvrir les dépenses prioritaires relevant notamment, des secteurs sociaux pour une réduction significative de la pauvreté. Il s'agit entre autres, du développement du secteur privé national, de l'économie informelle, du développement des PME/PMI, de la couverture de la campagne agricole, de l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages, des programmes de lutte contre la pauvreté et les interventions sociales de l'Etat.

## CHAPITRE V : SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS

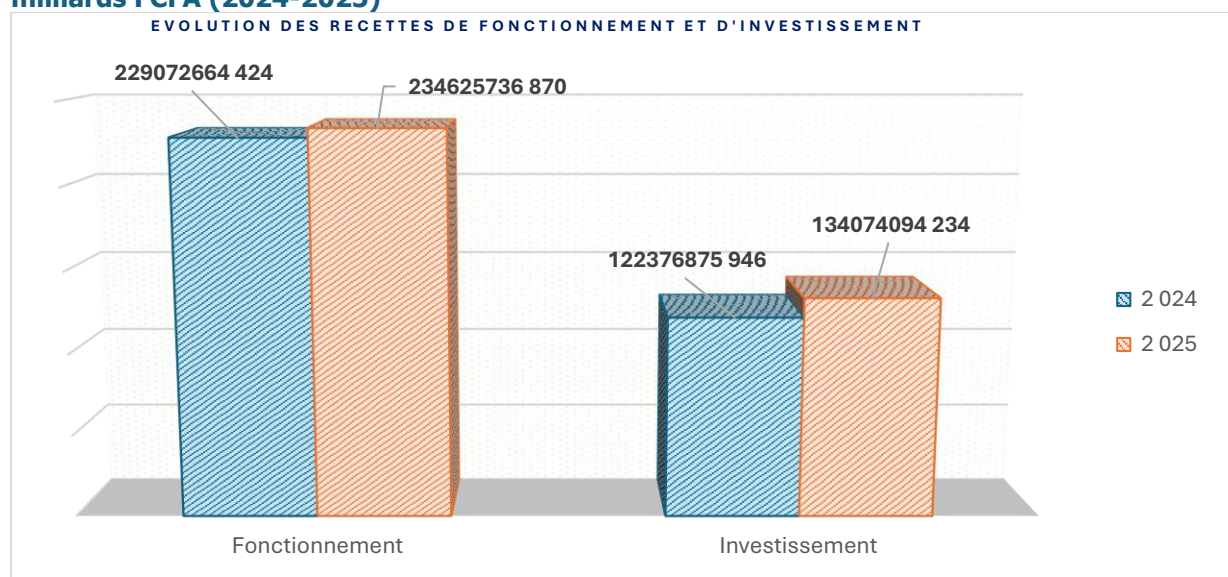
### I. La situation de la gestion des finances locales

Entre 2024 et 2025, les recettes des entités décentralisées ont connu une hausse de **17,3 milliards FCFA**, en passant de **351,5 à 368,7 milliards FCFA**, soit une progression de **4,9%** malgré la forte contraction des reports (-11,7% pour le fonctionnement et -26,3% pour l'investissement). Cette hausse s'explique d'une part, par l'amélioration de la mobilisation des recettes non fiscales et fiscales pour respectivement 20,1% et 4,6% et d'autre part, par l'investissement qui enregistre une hausse de 9,6%, tiré par les dotations (72,4%) mais atténué par les reports.

#### I.1. La mobilisation des recettes entre 2024 et 2025

Le graphique ci-après, présente la **répartition** des recettes des collectivités territoriales par catégories de dépenses (fonctionnement et investissement).

**Figure 4 : répartition des recettes des collectivités territoriales par catégories de dépenses en milliards FCFA (2024-2025)**



Source : DGCPT/DSPL

En détail, les prévisions et exécutions des recettes des entités décentralisées sur la période 2024-2025, se présentent comme suit.

**Tableau 8: répartition des recettes prévues et réalisées des entités décentralisées : 2024-2025**

LIGNES BUDGETAIRES	31-déc-25		31-déc-24		GLISSEMENT ANNUEL	
	PREVISION	REALISATION	PREVISION	REALISATION	ABSOLUE	%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	59 209 422 408	53 089 806 688	57 070 753 363	60 100 096 846	-7 010 290 158	-11,7%
PRODUITS DE L'EXPLOITATION	28 293 454 910	19 000 903 516	28 080 929 921	13 130 818 230	5 870 085 286	44,7%
PRODUITS DU DOMAINE	31 933 651 322	16 467 884 911	31 852 372 266	14 926 868 893	1 541 016 018	10,3%
PRODUITS DIVERS	23 791 320 085	10 627 966 938	23 370 717 486	10 327 635 945	300 330 993	2,9%

LIGNES BUDGETAIRES	31-déc-25		31-déc-24		GLISSEMENT ANNUEL	
	PREVISION	REALISATION	PREVISION	REALISATION	ABSOLUE	%
INTERETS ET DIVIDENDES RECUS	305 916 706	1 624 952	239 847 097	2 024 228	-399 276	-19,7%
OPERATIONS PARTICULIERES	0	0	5 000 000	0	0	-
<b>RECETTES NON FISCALES</b>	<b>84 324 343 023</b>	<b>46 098 380 317</b>	<b>83 548 866 770</b>	<b>38 387 347 296</b>	<b>7 711 033 021</b>	<b>20,1%</b>
IMPOTS LOCAUX	141 704 625 034	93 467 949 932	129 672 190 654	91 687 249 133	1 780 700 799	1,9%
TAXES COMMUNALES	18 213 434 000	11 045 701 947	18 037 690 683	8 210 176 325	2 835 525 622	34,5%
<b>RECETTES FISCALES</b>	<b>159 918 059 034</b>	<b>104 513 651 879</b>	<b>147 709 881 337</b>	<b>99 897 425 458</b>	<b>4 616 226 421</b>	<b>4,6%</b>
<b>RECETTES PROPRES</b>	<b>303 451 824 465</b>	<b>203 701 838 884</b>	<b>288 329 501 470</b>	<b>198 384 869 600</b>	<b>5 316 969 284</b>	<b>2,7%</b>
DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT	45 382 183 069	30 350 598 228	43 276 478 384	29 812 661 138	537 937 090	1,8%
REMBOURSEMENTS, FONDS DE CONCOURS, PARTICIPATIONS	5 427 520 970	573 299 758	6 064 914 305	875 133 686	-301 833 928	-34,5%
<b>TRANSFERTS RECUS</b>	<b>50 809 704 039</b>	<b>30 923 897 986</b>	<b>49 341 392 689</b>	<b>30 687 794 824</b>	<b>236 103 162</b>	<b>0,8%</b>
<b>RECETTES EFFECTUEES PENDANT LA GESTION</b>	<b>295 052 106 096</b>	<b>181 535 930 182</b>	<b>280 600 140 796</b>	<b>168 972 567 578</b>	<b>12 563 362 604</b>	<b>7,4%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>354 261 528 504</b>	<b>234 625 736 870</b>	<b>337 670 894 159</b>	<b>229 072 664 424</b>	<b>5 553 072 446</b>	<b>2,4%</b>
DOTATIONS	107 645 496 471	63 674 111 814	118 010 502 046	36 937 473 796	26 736 638 018	72,4%
RESERVES	77 144 606 931	23 352 791 890	78 869 342 450	21 614 307 247	1 738 484 643	8,0%
REPORT	58 328 477 313	47 047 190 530	76 150 099 523	63 825 094 903	-16 777 904 373	-26,3%
PRETS	1 940 003 000	0	1 975 003 000	0	0	-
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>245 058 583 715</b>	<b>134 074 094 234</b>	<b>275 004 947 019</b>	<b>122 376 875 946</b>	<b>11 697 218 288</b>	<b>9,6%</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>599 320 112 219</b>	<b>368 699 831 104</b>	<b>612 675 841 178</b>	<b>351 449 540 370</b>	<b>17 250 290 734</b>	<b>4,9%</b>

Source : DGCPT/DSPL

Ainsi, comparées aux prévisions, les entités des collectivités territoriales enregistrent des moins-values importantes, pour respectivement 261,2 milliards et 230,6 milliards FCFA en 2024 et 2025 représentant de faibles taux d'exécution de 57,4% et 61,5%.

## I.2. Les transferts de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales de 2023 à 2025

Sur la période 2023-2025, le taux d'accroissement annuel moyen des transferts de l'Etat aux collectivités territoriales est de 9,1% pour un montant total de 247,6 milliards FCFA. Les montants transférés au compte des FDD et FECT sont passés de 70,6 milliards FCFA à 83,2 milliards FCFA, soit une hausse de 12,6 milliards FCFA en valeur absolue et de 17,8% en valeur relative.

S'agissant des ristournes, il est noté, une évolution de 2,0 milliards FCFA qui s'explique par la forte hausse de la taxe sur la plus-value immobilière qui passe de 1,5 milliard FCFA en 2023 à 6 milliards FCFA en 2025. Les principaux facteurs de cette augmentation sont relatifs à l'extension du champ d'application de la taxe, au renforcement du recouvrement, au dynamisme du marché immobilier, aux spéculations foncières et aux réformes

structurelles et besoins des communes. Ces dernières ont permis de pallier l'insuffisance des ressources propres des collectivités territoriales par une révision des mécanismes de taxation, y compris la taxe sur la plus-value qui leur est reversée, dans le cadre d'un réajustement des recettes fiscales.

Néanmoins, cette hausse des ristournes est atténuée par une forte baisse de la taxe annuelle sur les véhicules et engins à moteur qui passe de 2,8 milliards FCFA en 2023 à 0,3 milliard FCFA en 2025 du fait de la politique d'allègement de la taxe annuelle de possession pour les véhicules déjà dans le pays (collectivités territoriales).

Enfin, pour le budget consolidé d'investissement, il est noté une tendance baissière notable des montants à la suite des régulations budgétaires, particulièrement pour l'exercice 2025.

**Tableau 9 : Evolution des transferts de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales (2023-2025)**

Nature des transferts	2023	2024	2025
FDD autre structures	2 991 400 000	3 944 200 000	6 523 892 334
FDD CT	27 390 493 371	29 937 693 371	30 408 001 037
<b>TOTAL FDD</b>	<b>30 381 893 371</b>	<b>33 881 893 371</b>	<b>36 931 893 371</b>
FECT autres structures	5 024 590 000	8 026 389 630	8 339 527 498
FECT CT	31 475 609 045	32 700 543 519	34 181 546 519
AUTRES	3 705 859 132	3 705 859 132	3 705 859 132
<b>Total FECT</b>	<b>40 206 058 177</b>	<b>44 432 792 281</b>	<b>46 226 933 149</b>
<b>TOTAL FDD ET FECT</b>	<b>70 587 951 548</b>	<b>78 314 685 652</b>	<b>83 158 826 520</b>
Taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur	2 833 829 450	2 833 829 450	334 545 707
Taxe sur la plus-value immobilière	1 529 079 550	1 529 079 550	6 041 234 171
<b>TOTAL RISTOURNES</b>	<b>4 362 909 000</b>	<b>4 362 909 000</b>	<b>6 375 779 878</b>
BCI éducation	302 000 000	151 000 000	
<b>Total BCI</b>	<b>302 000 000</b>	<b>151 000 000</b>	-
<b>TOTAL DES RESSOURCES BUDGETAIRES TRANSFEREES</b>	<b>75 252 860 548</b>	<b>82 828 594 652</b>	<b>89 534 606 398</b>

Source : DGCPT/DSPL

### I.3. Perspectives 2027-2029

Les ressources à transférer par l'État aux Collectivités territoriales devraient atteindre un montant de **307,4 milliards FCFA** sur la période 2027-2029, ce qui traduit la volonté des pouvoirs publics d'accompagner la décentralisation pour la création de pôles-territoires viables, compétitifs et porteurs de développement économique et social durable (cf. tableau 10).

Toutefois, il faut noter que ces prévisions ne tiennent pas compte des ressources extérieures attendues du PACASEN urbain (en cours) et rural (en négociation avec les partenaires techniques et financiers).

**Tableau 10 : projection des ressources budgétaires à transférer**

Nature des transferts	2027	2028	2029	2027-2029
FDD autre structures	3 976 469 161	4 175 292 619	4 384 057 249	12 535 819 028
FDD CT	36 410 193 281	38 230 702 945	40 142 238 092	114 783 134 318
<b>TOTAL FDD</b>	<b>40 386 662 442</b>	<b>42 405 995 564</b>	<b>44 526 295 342</b>	<b>127 318 953 347</b>
FECT autres CT	6 181 284 762	6 490 349 000	6 814 866 450	19 486 500 212

Nature des transferts	2027	2028	2029	2027-2029
FECT CT	38 721 508 136	40 657 583 543	42 690 462 720	122 069 554 400
AUTRES	4 558 973 087	4 786 921 741	5 026 267 828	14 372 162 657
<b>Total FECT</b>	<b>49 461 765 985</b>	<b>51 934 854 285</b>	<b>54 531 596 999</b>	<b>155 928 217 269</b>
<b>TOTAL FDD ET FECT</b>	<b>89 848 428 427</b>	<b>94 340 849 848</b>	<b>99 057 892 341</b>	<b>283 247 170 616</b>
Taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur	4 630 500 000	4 862 025 000	5 105 126 250	14 597 651 250
Taxe sur la plus-value immobilière	2 535 750 000	2 662 537 500	2 795 664 375	7 993 951 875
<b>TOTAL RISTOURNES</b>	<b>7 166 250 000</b>	<b>7 524 562 500</b>	<b>7 900 790 625</b>	<b>22 591 603 125</b>
BCI santé	504 000 000	504 000 000	504 000 000	1 512 000 000
<b>Total BCI</b>	<b>504 000 000</b>	<b>504 000 000</b>	<b>504 000 000</b>	<b>1 512 000 000</b>
<b>TOTAL DES RESSOURCES BUDGETAIRES TRANSFEREES</b>	<b>97 518 678 427</b>	<b>102 369 412 348</b>	<b>107 462 682 966</b>	<b>307 350 773 741</b>

Source : DGCPT/DSPL

Le tableau ci-après présente les projections 2027-2029 de recettes et de dépenses des collectivités territoriales dotées de ressources propres.

**Tableau 11: Projections des recettes et des dépenses des Collectivités dotées de ressources propres**

NATURE	2025	2026	2027	2028	2029
	REALISATIONS	PREVISIONS			
	<b>RECETTES</b>				
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>236 726 957 506</b>	<b>243 837 422 719</b>	<b>251 176 757 538</b>	<b>258 753 011 124</b>	<b>266 574 544 131</b>
RECETTES PROPRES	203 701 838 884	209 161 048 166	214 766 564 257	220 522 308 179	226 432 306 038
TRANSFERTS COURANTS VENANT DE L'ETAT	33 025 118 622	34 676 374 553	36 410 193 281	38 230 702 945	40 142 238 092
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>111 128 139 244</b>	<b>113 868 546 909</b>	<b>116 717 814 965</b>	<b>119 681 104 831</b>	<b>122 763 833 181</b>
RECETTES PROPRES	70 399 982 420	71 103 982 244	71 815 022 067	72 533 172 287	73 258 504 010
TRANSFERTS EN CAPITAL VENANT DE L'ETAT	40 728 156 824	42 764 564 665	44 902 792 898	47 147 932 543	49 505 329 171
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>347 855 096 750</b>	<b>357 705 969 629</b>	<b>367 894 572 503</b>	<b>378 434 115 955</b>	<b>389 338 377 311</b>
	<b>DEPENSES</b>				
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>177 724 212 167</b>	<b>181 915 702 042</b>	<b>186 361 196 204</b>	<b>191 076 087 312</b>	<b>196 076 700 820</b>
DEPENSES DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	69 166 499 590	73 357 989 465	77 803 483 627	82 518 374 735	87 518 988 243
FONCTIONNEMENT	108 557 712 577	108 557 712 577	108 557 712 577	108 557 712 577	108 557 712 577
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>71 735 870 251</b>	<b>73 514 919 833</b>	<b>75 338 089 845</b>	<b>77 206 474 473</b>	<b>79 121 195 040</b>
EQUIPEMENTS ET IMMOBILISATIONS	71 735 870 251	73 514 919 833	75 338 089 845	77 206 474 473	79 121 195 040
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>249 460 082 418</b>	<b>255 430 621 875</b>	<b>261 699 286 049</b>	<b>268 282 561 785</b>	<b>275 197 895 861</b>

Source : DSPL/DGCPT/ MEFP

En 2029, les recettes et dépenses des collectivités territoriales dotées de ressources propres avoisineront respectivement **389,3 milliards FCFA** et **275,2 milliards FCFA**.

## II. Les organismes de protection sociale

La gestion du régime contributif de la protection sociale relève de la **Caisse de Sécurité sociale** (CSS) et de l'**Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal** (IPRES). La situation de ces deux institutions se présente comme suit.

### II. 1. La Caisse de Sécurité sociale

La loi **n°73-37 du 31 Juillet 1973** portant Code de Sécurité sociale définit les missions de la CSS et les prestations qu'elle fournit. Le mode de financement des deux branches qu'elle gère, est fixé par la **loi n°75-50 du 3 avril 1975** relative aux institutions de prévoyance sociale.

De même, la CSS œuvre pour garantir à ses allocataires et non allocataires, l'accès à des soins de qualité, prodigués à la mère et à l'enfant et diffuser une culture des bonnes pratiques médicales.

#### II. 1.1 Les indicateurs socio-économiques

Dans l'ensemble, les paramètres d'exploitation de l'Institution sont bien maîtrisés, avec des évolutions notables sur les cinq (05) dernières années. La même tendance devrait être maintenue sur la période triennale 2027-2029, voire même améliorée.

Toutefois, la revalorisation des cotisations, devenue de plus en plus nécessaire en raison de l'augmentation des charges de prestations résultant de l'évolution du portefeuille des allocataires, des bénéficiaires et des personnes à charge et de la revalorisation du SMIG, permettra de préserver durablement l'équilibre financier des différentes branches.

En outre, la solvabilité actuelle et à terme de l'Institution, demeure maîtrisée et lui permet de jouer un rôle important dans le financement de l'économie dans le contexte de la mise en œuvre de la SND, sous réserve d'une revalorisation des cotisations afin d'assurer la pérennité des équilibres financiers.

#### ⇒ Evolution du portefeuille

Sur les cinq (05) dernières années, **789 420 allocataires** ont bénéficié des prestations familiales et **2 532 279 enfants** ont été pris en charge au titre de cette branche.

De 2021 à 2025, une nette évolution du nombre d'allocataires et d'enfants est notée, ce qui démontre l'attractivité du système et les efforts consentis pour l'amélioration de la qualité des prestations servies dans les agences.

S'agissant du **portefeuille des employeurs**, le nombre est passé de **42 441** en 2021 à **65 071** en 2025, soit une hausse de 53,3% tandis que les salariés sont passés de **282 443** en 2021 à **316 860** en 2025, soit une variation positive de **12,2%** en valeur relative.

Pour les crédientiers et accidents de travail, il est noté une baisse globale de **28,8%** entre 2021 et 2025 qui s'explique par la mise en œuvre des actions de sensibilisation sur la prévention des risques professionnels déployées sur le terrain.

Parallèlement, le nombre de **crédientiers** enregistre une baisse de **12,7%** due à l'extinction de certaines rentes et l'assainissement du fichier par les contrôles de la preuve de vie avec les nouvelles cartes biométriques pour le paiement de rentes.

Pour les **prestations familiales** servies, un montant cumulé de **73 228 241 150 FCFA** est payé sur la période et une augmentation est notée pour les indemnités journalières de congé de maternité qui s'explique par une féminisation de l'emploi dans le secteur privé où les femmes occupent de plus en plus des postes de haute responsabilité avec des salaires élevés.

**Tableau 12: Evolution de la nature des prestations**

Nature Prestation	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Allocations Familiales	9 054 334 900	8 869 176 900	8 662 933 417	6 436 555 124	7 759 460 796	<b>40 782 461 137</b>
Indemnités journalières de Congés de maternité	4 902 023 480	5 230 812 707	5 758 979 910	5 778 302 824	6 506 698 779	<b>28 176 817 700</b>
Allocations pré-post natales	1 033 382 350	940 631 650	857 847 750	617 022 501	669 386 250	<b>4 118 270 501</b>
Allocations CAF	27 873 380	27 667 080	34 036 490	31 791 780	29 323 082	<b>150 691 812</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 017 614 110</b>	<b>15 068 288 337</b>	<b>15 313 797 567</b>	<b>12 863 672 229</b>	<b>14 964 868 907</b>	<b>73 228 241 150</b>

**Source** : DSPL/DGCPT/ MEFP

Au titre des accidents du travail, les victimes et leurs ayants droit ont bénéficié d'un montant cumulé de **12 847 679 353 FCFA** sous forme de rentes ainsi que des indemnités journalières s'élevant à **1 414 710 446 FCFA**.

Quant aux **produits de facturation et de recouvrement des cotisations**, le montant cumulé des cotisations s'élève à **175 281 187 923 FCFA** dont 134 231 283 893 FCFA recouverts. Dans l'ensemble, la facturation des cotisations demeure relativement stable entre 2021 et 2024, oscillant autour de 34 milliards FCFA. Pour 2025, les montants facturés ont progressivement augmenté pour atteindre 37,45 milliards FCFA, soit une hausse globale de **7,4%** sur les cinq dernières années.

Au titre de la mesure de la performance, **l'excédent brut d'exploitation** est passé de **6 029 312 704 FCFA** en 2020 à **9 242 919 858 FCFA** en 2024, soit une hausse significative de **53,3%** en valeur relative. Cette amélioration a permis de porter les réserves à **115 158 760 036 FCFA** en 2024, soit 22,37% sur la période considérée.

Les efforts importants déployés permettent d'assurer la maîtrise des paramètres de gestion de l'Institution, malgré les effets liés à la cristallisation des cotisations dont le plafond fixé

à **63 000 FCFA** n'a presque pas varié depuis près de 45 ans avec une situation inédite où le SMIG (plancher de cotisation) dépasse le plafond. Cet état de fait mérite d'être corrigé.

⇒ **Autres activités de l'exploitation**

• **Diversification des ressources**

Au-delà de sa mission sociale, la CSS constitue un acteur économique majeur à travers :

- ses investissements immobiliers ;
- sa participation au financement de projets structurants ;
- ses placements financiers ;
- et son soutien indirect à la stabilité économique.

Cette politique s'est traduite par des opérations d'investissement dans le domaine immobilier, avec la réalisation de divers projets contribuant à l'aménagement de l'espace urbain en offrant des produits destinés à couvrir la forte demande en bureaux et espaces d'habitat.

Le programme de modernisation et d'harmonisation des systèmes d'information de la CSS et de l'IPRES a permis d'atteindre les objectifs suivants :

- la réduction des délais de traitement des dossiers d'immatriculation et de paiement des taxes sociales mais aussi des dossiers de paiement des prestations ;
- l'optimisation des processus et procédures internes ;
- l'amélioration de la qualité des services ;
- la fiabilisation des données ;
- la maîtrise du risque déclaratif avec son corollaire l'évasion sociale ;
- l'éradication des fraudes ;
- la recherche de plus-value organisationnelle permettant de réaliser des économies d'échelles ;
- l'optimisation des performances en matière de recouvrement ;
- un meilleur pilotage des processus avec la disponibilité de l'information.

## **II.1.2. Extension de la couverture sociale**

L'extension de la protection sociale demeure une préoccupation pour les Etats et les organisations sociales, car elle se pose avec acuité dans de nombreux pays comme le Sénégal où près de 80% de la population est exclue des systèmes de protection sociale ; le droit à la sécurité sociale n'étant effectif que pour une minorité d'individus constituée de travailleurs du secteur formel.

En effet, le système sénégalais de protection sociale, essentiellement corporatiste n'a jamais pu opérer la généralisation du lien contributif qui constitue sa pierre angulaire et s'étendre à toute la population active.

En conséquence, l'impératif d'extension de la protection sociale s'impose de nos jours comme une priorité dans le cadre de la promotion d'un développement équitable. Elle participe à ce titre aux objectifs de réduction de la pauvreté, de renforcement de la cohésion sociale, de croissance économique et de développement durable.

Dans cette perspective, les acteurs de l'économie informelle constituent une cible prioritaire au Sénégal au regard de la contribution du secteur au PIB, de sa deuxième place dans la population active (immédiatement après le secteur agricole) et du rôle important que jouent les unités de production de l'informel pour les entreprises industrielles du secteur moderne et les producteurs agricoles comme fournisseurs et débouchés.

Pour mettre en œuvre cette extension de la couverture, le Gouvernement du Sénégal à travers le Ministère du Travail, du Dialogue Social et des Relations avec les Institutions (MTDRI), a mis en place un Régime simplifié des Petits contribuables (RSPC).

Le RSPC est un dispositif de sécurité sociale contributif offrant une protection sociale aux très petites entreprises de l'économie informelle, avec un ensemble de droits qui à terme, devront se rapprocher de ceux des travailleurs du secteur public et du secteur privé formel.

Cette importante réforme de l'extension du système de sécurité sociale du Sénégal à tous les travailleurs va, dans sa mise en œuvre opérationnelle, s'appuyer sur les dispositifs et mécanismes existants notamment la couverture maladie universelle, les prestations familiales et accidents de travail et la vieillesse.

A cet effet, l'Institution est sollicitée pour la gestion des branches des prestations familiales et de la prévention et réparation des accidents de travail.

Pour l'opérationnalisation du RSPC, un manuel de procédures a été mis en place pour définir les formes d'arrangement, les procédures d'adhésion, d'affiliation, de collecte des cotisations et de paiement de prestations entre la CSS et les autres organisations impliquées telles que l'IPRES et les mutuelles.

## **II. 2. L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal**

L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) est une institution de prévoyance sociale de droit privé, chargée de la gestion du Régime général de Retraite (RGR) et du Régime complémentaire des Cadres (RCC), en application des dispositions de la loi **n°75-50 du 3 Avril 1975** relative aux institutions de prévoyance sociale. Elle assure le recouvrement des cotisations, le paiement des prestations, la gestion financière des placements ainsi que des services médico-sociaux. Son financement repose sur une double cotisation, 60% patronale et 40% salariale appliquée sur les salaires bruts plafonnés.

Pour la période triennale, les orientations stratégiques axées sur les priorités, portent sur la viabilité financière et l'efficacité de la gestion, la poursuite de la transformation digitale

et du transfert de compétences, l'amélioration de la qualité du service, du climat social et des conditions de travail ainsi que l'extension de la couverture sociale.

## II.2.1 Le bilan des réalisations

La situation de l'institution se présente comme suit en 2026 :

**Tableau 13 : Paramètres de l'IPRES**

Paramètres	Régime général	Régime Cadre
Salaire de référence	1 348	737
Valeur annuelle du point	297	198
Valeur mensuelle du point	24,75	16,5
Taux d'appel de cotisation	14%	6%
Taux contractuel	9%	4%
Plafond de salaire mensuel	432 000	1 296 000
Plafond de salaire annuel	5 184 000	15 552 000

**Source** : IPRES, note de service 2026

L'évolution de la situation de l'institut 2024 à 2025, révèle une dynamique positive, en effet, le nombre d'adhérents et de participants a augmenté respectivement de 5% (2 015 adhérents) et 1% (5 771 participants). La population active est principalement jeune, avec une forte concentration de la tranche d'âge de 30 à 40 ans. On observe également une proportion d'hommes parmi les participants plus élevée que celle des femmes.

A côté des adhérents et des participants, l'IPRES compte aussi des allocataires comme le montre le tableau ci-après.

**Tableau 14 : Répartition des allocataires par catégorie**

ANNEES	Retraités	VEUVES	ORPHELINS	TOTAL
2024	95 769	51 119	682	147 570
2025	96 727	52 141	702	149 571
Variation absolue	958	1 022	20	2 001
Variation relative	1%	2%	3%	1,4%

**Source** : fichiers allocataires 2024 de l'IPRES

**Tableau 15 : répartition des allocataires par sexe**

CATEGORIES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
RETRAITES	78 179	18 548	96 727
VEUFS/VES	700	51 441	52 141
ORPHELINS	299	403	702
TOTAL	79 178	70 392	149 571

**Source** : allocataires IPRES

## II.2.2. Contraintes et risques

Les principales contraintes identifiées ont trait à :

- **la couverture du secteur informel** : l'IPRES ne parvient toujours pas à couvrir le secteur informel ;
- **l'évasion sociale** : elle est estimée à plus de 50% des travailleurs relevant du droit privé du travail alors que la pérennité du système de retraite repose sur le rapport démographique Actifs/Retraités qui était de quatre (4) pour un (1) dans les années 70, à deux (2) pour un (1) actuellement ;
- **le financement de la pension minimale** : depuis l'instauration de la pension minimale qui a favorisé des droits gratuits attribués à hauteur d'environ 22,8 millions de points supplémentaires, la contribution de l'Etat n'a pas évolué au même rythme que les charges générés<sup>2</sup>. Néanmoins, l'IPRES continue d'assurer le paiement de ladite pension minimale dont le cumul est estimé à 30 milliards en 2026 ;
- **l'impossibilité de mobiliser le compte de dépôt du Trésor public à souhait** : le solde du compte de dépôt avoisine 50 milliards FCFA mais difficilement mobilisable, ce qui pousse l'IPRES à la titrisation moyennant un pourcentage de décote ;
- **le problème de recouvrement des cotisations sociales des entreprises publiques et parapubliques du fait de leurs immunités d'exécution** : les entreprises publiques et parapubliques accumulent beaucoup de retards de paiements des cotisations sociales dues, privant l'institution de ressources nécessaires pour payer les pensions de retraite. La dette de ces entreprises publiques estimée à plus de 26 milliards FCFA en 2024, reste difficilement recouvrable à cause de l'immunité d'exécution dont elles jouissent, plombant ainsi les différents moyens de recouvrement dont dispose l'institution ;
- **la titularisation massive des agents non-fonctionnaires et l'érection de la fonction publique locale** : la titularisation des agents non-fonctionnaires de l'Etat risque de peser sur les cotisations de l'IPRES. Le transfert de certains salariés au FNR, risque de fragiliser l'institution en l'absence de mesures d'encadrement.

## II.2.3. Projection des produits et charges techniques 2027-2029

**Tableau 16 : Projections de produits techniques 2027-2029**

PROJECTION COTISATIONS IPRES			VARIATIONS	
SOURCES	ANNEES	COTISATIONS	ABSOLUE	RELATIVE
Etat financier IPRES	2021	130 054 296,7	-	-

<sup>2</sup>lettre n° 06759/MEFP/DGB/DP du 19 juillet 2018

PROJECTION COTISATIONS IPRES			VARIATIONS	
SOURCES	ANNEES	COTISATIONS	ABSOLUE	RELATIVE
Etat financier IPRES	2022	149 307 412,2	19 253 116	14,8%
Etat financier IPRES	2023	166 197 928	16 890 516	11,3%
Budget	2024	170 000 000	3 802 072	2,3%
Budget	2025	166 786 454,7	-3 213 545	-1,9%
Budget	2026	174 000 000	7 213 545	4,3%
Projection	2027	182 700 000	8 700 000	5%
Projection	2028	191 835 000	9 135 000	5%
Projection	2029	201 426 750	9 591 750	5%

**Source** : Projection Direction des études IPRES

Avec un objectif de recouvrement d'au moins 88% sur les produits techniques, le montant des cotisations à encaisser est attendu à 174 milliards FCFA en 2026, soit une hausse de 7,2 milliards FCFA.

## II.2.4. Projections des charges techniques 2027-2029

**Tableau 17: Projections des charges techniques 2027-2029**

PROJECTIONS DES CHARGES TECHNIQUES			VARIATIONS	
SOURCES	ANNEES	ALLOCATIONS	BRUTE	RELATIVE
EF IPRES	2021	113 233 812	-	-
Etat financier IPRES	2022	117 387 938	4 154 126	3,7%
Etat financier IPRES	2023	131 406 339	14 018 401	11,9%
Budget IPRES	2024	153 246 846	21 840 507	17%
Budget IPRES	2025	169 251 969	16 005 124	10%
Budget IPRES	2026	194 930 485	25 678 515	15%
Projection	2027	204 677 009	9 746 524	5%
Projection	2028	208 770 549	4 093 540	2%
Projection	2029	212 945 960	4 175 411	2%

**Source** : Projections direction des études IPRES

Pour la période 2027-2029, un taux d'évolution moyen de 3% est projeté sur les charges techniques.

## III. La situation des organismes publics au 31 décembre 2025

### III.1. Point sur l'exécution budgétaire des organismes publics

Le budget global des organismes publics d'un montant de **2 362 646 011 358 CFA** est réparti entre le fonctionnement pour **1 412 264 407 924 FCFA**, soit **59,77%** et l'investissement pour **950 381 603 433 FCFA**, représentant **40,23%** des crédits ouverts.

Le tableau ci-après, présente les prévisions de recettes par source de financement.

**Tableau 18 : les sources de financement**

SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT	POURCENTAGE
Transferts Etats	563 333 536 033	23,8%
Ressources Propres	1 341 233 780 257	56,8%
Transfert PTF	441 685 770 272	18,7%
Emprunt	16 392 924 796	0,7%
<b>Total</b>	<b>2 362 646 011 358</b>	<b>100%</b>

Source : DSP/DGCPT/ MEFP

Les transferts directs de l'Etat d'un montant de **563 333 536 033 FCFA** sont décomposés des transferts courants pour **396 025 503 371 FCFA** (28,04% des recettes globales de fonctionnement) et des transferts en capital pour **167 308 032 662 FCFA** (17,6% des recettes globales d'investissement).

Quant à l'**exécution**, la mobilisation des recettes globales par nature de financement se présente comme suit :

- transferts directs de l'Etat : **471 369 391 955 FCFA**, soit 80,6% des prévisions dont 361 637 757 260 F CFA de transferts courants et 109 731 634 695 FCFA en capital, soit des taux de mobilisation respectifs de 76,7% et 23,3% ;
- recettes propres : **936 485 806 477 FCFA**, soit 69,82% des prévisions ;
- ressources extérieures (PTF) : **350 707 786 676 FCFA**, soit 79,40% ;
- emprunts : **25 777 620 FCFA**, soit 0,16%.

Par catégories d'entités, les prévisions et réalisations sont répertoriées dans le tableau suivant :

**Tableau 19: Mobilisation des recettes globales par catégories d'entités**

CATEGORIES D'ENTITES	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			BUDGET		
	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
ETABLISSEMENTS PUBLICS DESANTE	127 486 512 484	110 678 353 827	86,8%	29 462 184 502	25 156 103 495	85,4%	156 948 696 986	135 834 457 322	86,5%
UNIVERSITES_FACULTES_ISE P_COU_E	207 406 955 678	189 754 773 514	91,5%	13 277 581 429	9 841 968 697	74,1%	220 684 537 107	199 596 742 211	90,4%
ECOLEES ET INSTITUTS	27 935 110 242	26 050 279 609	93,3%	2 820 994 239	2 156 247 300	76,4%	30 756 104 481	28 206 526 909	91,7%
EPICS	77 070 543 677	43 992 651 798	57,1%	82 643 888 094	54 804 463 651	66,3%	159 714 431 771	98 797 115 449	61,9%
AGENCES	163 581 192 022	139 424 410 501	85,2%	451 767 278 848	324 426 023 822	71,8%	615 348 470 870	463 850 434 323	75,4%
AUTRES STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	806 354 504 231	560 780 572 902	69,5%	370 210 306 431	269 468 470 390	72,8%	1 176 564 810 662	830 249 043 292	70,6%
EP LOCAUX	2 429 589 590	1 989 615 836	81,9%	199 369 890	64 827 396	32,5%	2 628 959 480	2 054 443 232	78,1%
<b>TOTAL</b>	<b>1 412 264 407 924</b>	<b>1 072 670 657 987</b>	<b>76,0%</b>	<b>950 381 603 433</b>	<b>685 918 104 751</b>	<b>72,2%</b>	<b>2 362 646 011 357</b>	<b>1 758 588 762 738</b>	<b>74,4%</b>

Source : DSP/DGCPT/ MEFP

### ⇒ Mobilisation des transferts de l'Etat par catégorie d'entités

La situation d'exécution des transferts directs de l'Etat par catégories d'entités se présente comme suit avec des taux de mobilisation respectifs de 91,3% et 65,6% pour les transferts courants et en capital.

**Tableau 20 : Mobilisation des transferts de l'Etat par catégorie d'entités**

CATEGORIES	TRANSFERTS COURANTS			TRANSFERTS EN CAPITAL			TOTAL		
	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
EPS	36 635 741 796	28 972 890 882	79,1%	20 300 173 315	21 001 817 098	103,5%	56 935 915 111	49 974 707 980	87,8%
UNIVERSITES_FACULTES _JSEP_COUD/CROUS	174 906 233 597	163 207 116 797	93,3%	9 360 456 910	6 823 563 590	72,9%	184 266 690 507	170 030 680 387	92,3%
ECOLES ET INSTITUTS	17 801 469 620	17 083 920 312	96,0%	1 427 836 712	1 352 699 717	94,7%	19 229 306 332	18 436 620 029	95,9%
EPICS	16 451 570 742	14 317 914 957	87,0%	30 149 879 083	25 154 442 870	83,4%	46 601 449 825	39 472 357 827	84,7%
AGENCES	102 101 206 534	91 974 343 885	90,1%	29 496 694 394	15 092 047 010	51,2%	131 597 900 928	107 066 390 895	81,4%
AUTRES STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	46 048 922 452	44 381 677 522	96,4%	76 395 295 541	40 255 757 655	52,7%	122 444 217 993	84 637 435 177	69,1%
EP LOCAUX	2 080 358 630	1 699 892 905	81,7%	177 696 707	51 306 755	28,9%	2 258 055 337	1 751 199 660	77,6%
<b>TOTAL</b>	<b>396 025 503 371</b>	<b>361 637 757 260</b>	<b>91,3%</b>	<b>167 308 032 662</b>	<b>109 731 634 695</b>	<b>65,6%</b>	<b>563 333 536 033</b>	<b>471 369 391 955</b>	<b>83,7%</b>

Source : DGCPT

⇒ **Exécution des dépenses par catégorie d'entités**

Le taux d'exécution globale des dépenses s'établit à **65,2%**, soit un montant de 1 539 323 879 951 FCFA. Les dépenses de fonctionnement sont exécutées pour un montant de 1 057 573 587 499 FCFA et celles d'investissement à 481 750 292 452 FCFA, soit respectivement 74,9% et 50,7% des prévisions.

**Tableau 21 : Exécution des dépenses par catégorie d'entités**

CATEGORIES	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			BUDGET		
	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
ETABLISSEMENT S PUBLICS DE SANTE	127 486 512 484	108 734 435 484	85,3%	29 462 184 502	24 369 617 239	82,7%	156 948 696 986	133 104 052 723	84,8%
UNIVERSITES_FA CULTES _JSEP_CO U_E	207 406 955 678	195 044 159 011	94,0%	13 277 581 429	6 134 856 255	46,2%	220 684 537 107	201 179 015 266	91,2%
ECOLES ET INSTITUTS	27 935 110 242	17 083 920 312	61,2%	2 820 994 239	2 156 247 300	76,4%	30 756 104 481	19 240 167 612	62,6%
EPICS	77 070 543 677	60 268 190 114	78,2%	82 643 888 094	30 999 424 211	37,5%	159 714 431 771	91 267 614 325	57,1%
AGENCES	163 581 192 022	121 711 550 731	74,4%	451 767 278 848	324 426 023 822	71,8%	615 348 470 870	446 137 574 553	72,5%
AUTRES STRUCTURES ADMINISTRATIV ES SIMILAIRES	806 354 504 231	553 067 442 778	68,6%	370 210 306 431	93 648 588 311	25,3%	1 176 564 810 662	646 716 031 089	55,0%
EP LOCAUX	2 429 589 590	1 663 889 069	68,5%	199 369 890	15 535 314	7,8%	2 628 959 480	1 679 424 383	63,9%
<b>TOTAL</b>	<b>1 412 264 407 924</b>	<b>1 057 573 587 499</b>	<b>74,9%</b>	<b>950 381 603 433</b>	<b>481 750 292 452</b>	<b>50,7%</b>	<b>2 362 646 011 357</b>	<b>1 539 323 879 951</b>	<b>65,2%</b>

Source : DSP/DGCPT MEFP

## ⇒ Situation d'exécution budgétaire au 31 décembre 2025 des établissements publics de santé et des établissements publics d'enseignement supérieur et centres d'œuvres universitaires

### • La situation d'exécution des établissements publics de santé

Pour l'année 2025, le budget global des 39 Établissements publics de santé (EPS) s'élève à **156 948 696 986 FCFA** dont **127 486 512 484 FCFA** pour le fonctionnement (81,22%) et **29 462 184 502 FCFA** pour l'investissement (18,78%).

Les recettes ont été globalement réalisées pour un montant de **135 834 457 322 FCFA**, soit un taux de **86,5%**. Tandis que les transferts directs de l'Etat d'un montant de **49 974 707 980 FCFA** sont répartis entre les transferts courants et en capital pour respectivement **28 972 890 882 FCFA** et **21 001 817 098 FCFA** avec des taux de mobilisations de **79,1%** et **103,5%**.

Les dépenses ont été globalement exécutées à hauteur de **133 104 052 723 FCFA**, soit **84,8%**.

**Tableau 22 : Situation d'exécution budgétaire au 31 décembre 2025 des EPS**

STRUCTURES	BUDGET	REALISATIONS		TRANSFERTS	
		Ressources	Dépenses	Prévisions	Réalisations
CHNEAR	3 030 052 430	2 940 694 499	2 844 462 563	1 199 120 000	1 199 120 000
CHAN	4 898 567 260	4 629 933 673	4 606 893 489	1 373 075 000	1 330 325 000
CHUFANN	10 865 323 338	9 665 753 139	8 337 477 585	1 916 737 338	1 768 144 250
CHNMFT	4 470 000 000	3 543 008 904	3 773 860 979	1 842 110 000	1 278 825 375
CHR Diourbel	2 149 200 000	1 918 473 697	1 885 434 806	620 400 000	451 692 042
CHREIN Kaolack	4 055 280 000	3 131 367 143	3 438 283 029	899 820 000	733 095 000
CHR Kolda	2 884 763 520	1 655 336 564	1 695 120 322	1 006 442 806	348 750 000
CHR LOUGA	3 133 778 500	2 662 913 539	2 609 493 020	663 800 000	374 300 000
CHR NDIUM	1 368 564 083	1 216 921 198	1 010 851 415	520 170 000	458 849 304
CHR OUIROSSOGUI	2 310 581 780	1 965 165 290	1 989 077 063	610 400 000	543 775 000
CHR Saint-Louis	4 195 714 316	3 277 066 879	3 526 535 848	1 267 780 000	752 205 000
CHR TAMBACOUNDA	2 995 000 000	2 579 420 210	2 592 030 070	777 000 000	629 831 549
CHR Thiès	6 881 132 000	5 636 513 801	4 911 405 135	1 529 300 000	1 146 465 635
CHR Zig	2 460 000 000	1 986 447 083	2 120 449 715	845 222 000	527 770 731
HP Zig	2 370 000 000	1 387 166 441	1 565 663 726	1 009 960 000	448 295 311
HAASD/Tivaouane	2 269 911 954	2 492 239 238	2 305 575 918	419 451 954	600 371 307
EPS Baudouin	2 044 119 000	1 987 994 574	1 760 596 033	337 000 000	258 250 000
EPS Touba-Ndamatou	859 072 321	714 868 200	659 061 650	168 869 169	83 675 000
EPS Linguère	1 235 814 920	950 630 276	1 050 754 416	353 060 000	180 535 000
EPS HED DIAMNIADIO	3 073 176 458	2 643 891 701	2 851 187 905	999 066 262	851 271 162
CNAO	1 021 980 000	909 214 970	798 720 341	565 980 000	509 530 000
CNTS	1 371 846 957	1 166 997 086	932 194 269	947 998 495	945 807 266
CNPT THIAROYE	1 461 247 067	1 229 164 538	1 182 769 712	709 731 498	576 482 551
HALD	4 257 920 000	3 254 852 200	3 056 073 904	4 064 300 000	3 177 640 000
HOGIP GRAND YOFF	9 952 779 807	8 487 906 454	7 992 574 515	2 875 830 000	2 549 380 000
HPD	33 216 453 879	32 693 963 707	33 317 863 985	20 770 707 522	20 798 707 522

STRUCTURES	BUDGET	REALISATIONS		TRANSFERTS	
		Ressources	Dépenses	Prévisions	Réalisations
CSR/Mbour	3 126 744 866	2 024 529 455	1 898 353 922	541 620 000	328 720 000
H. Pikine	4 747 347 801	3 683 521 102	4 053 413 262	914 180 000	773 430 000
CHR Fatick	2 291 915 307	1 873 581 462	1 877 841 906	417 703 000	366 240 000
H DALAL DIAM	8 597 722 000	6 601 048 825	7 261 324 430	933 722 000	1 673 114 500
CHR Matam	1 216 491 000	1 169 563 746	1 113 665 759	450 170 900	446 170 900
CHRYMR YOUSOU MBARG	2 261 840 225	1 780 972 493	1 738 997 111	280 000 000	280 000 000
IHS	1 677 590 000	1 941 047 363	1 312 101 147	230 360 000	283 266 800
CHR/Sédhiou	1 294 150 500	1 248 091 583	1 159 730 921	480 580 000	470 860 000
SAMU	1 478 734 547	1 434 365 564	1 232 360 915	1 217 940 000	1 194 715 000
EPS/ACK/Agnam	486 310 000	377 969 453	370 411 453	131 500 000	115 825 000
CH Kafrine	2 580 931 278	2 161 270 781	2 071 522 271	510 086 475	311 250 000
CHR/AD/Kédougou	1 973 739 872	1 535 481 923	1 205 503 319	734 720 692	438 821 775
EPS/CAK/Touba	6 382 900 000	5 275 108 568	4 994 414 894	1 800 000 000	769 200 000
<b>TOTAL</b>	<b>156 948 696 986</b>	<b>135 834 457 322</b>	<b>133 104 052 723</b>	<b>56 935 915 111</b>	<b>49 974 707 980</b>

Source : DSP/DGCPT/ MEFP

### • Situation d'exécution budgétaire des établissements publics d'enseignement supérieur et centres d'œuvres universitaires

En 2024, les prévisions globales de recettes des établissements publics d'enseignement supérieur et centres d'œuvres universitaires s'élevaient à **220 684 537 107 FCFA** dont **184 266 690 507 FCFA** attendus de l'Etat.

A fin 2025, les recettes sont réalisées pour un montant de **199 596 742 211 FCFA**, soit **90%** des prévisions. Les dépenses des universités et centres d'œuvres universitaires sont exécutées à hauteur de **201 179 015 266 FCFA**, soit **91%** du budget annuel.

**Tableau 23 : Exécution du budget des établissements publics d'enseignement supérieur et centres d'œuvres universitaires**

STRUCTURES	BUDGET	Réalizations		Transferts	
		Ressources	Dépenses	Prévisions	Réalisations
UCAD	62 183 204 193	53 501 542 868	57 733 933 446	56 341 005 988	47 556 788 218
UGB Saint-Louis	16 340 561 552	15 972 187 811	15 910 242 561	15 358 981 950	15 331 509 200
U. Thiès	10 519 270 111	10 092 146 442	8 962 134 556	8 023 776 436	7 871 798 085
U. Ziguinchor	9 140 998 837	8 777 708 359	8 726 122 401	7 807 125 390	7 566 819 262
U.AMMB Diamniadio	3 258 136 668	3 159 395 095	2 900 324 145	3 141 731 668	2 997 755 095
USSEIN	3 148 163 234	3 107 663 234	3 058 552 230	3 063 443 940	3 063 443 940
UAD Bambey	7 518 400 318	6 602 369 229	6 532 126 038	6 401 898 133	5 779 288 060
UN-CHK	11 336 883 693	10 596 664 008	10 594 116 082	8 469 087 190	8 249 496 492
FMPOS	3 857 205 102	3 517 512 635	2 202 017 126	470 000 000	424 597 539
FST	1 197 804 504	977 066 299	1 014 108 227	509 871 792	450 496 270
FASEG	1 814 437 323	1 436 189 880	1 248 395 880	446 812 323	187 013 231
FLSH	1 387 521 217	895 164 000	1 436 044 056	443 580 000	319 784 500
FASTEF	1 205 495 000	666 497 147	862 667 920	130 000 000	112 500 000
FSJP	905 663 384	716 495 445	676 585 971	320 663 384	247 411 686

STRUCTURES	BUDGET	Réalizations		Transferts	
		Ressources	Dépenses	Prévisions	Réalizations
ESP	5 720 802 526	5 398 767 913	5 131 372 086	325 000 000	325 000 000
EPT	2 774 757 782	2 759 814 098	2 641 127 373	2 431 814 282	2 572 709 769
ISEP Thiès	1 923 000 000	1 779 614 842	1 775 538 397	1 446 137 344	1 436 805 749
ISEP Matam	677 034 112	574 761 355	573 032 844	545 773 415	500 000 000
ISEP Diamniadio	1 565 466 582	1 331 321 866	1 277 758 980	1 075 000 000	1 076 640 627
ISEP Bignona	645 291 412	636 333 373	625 754 864	582 141 412	582 141 412
ISEP R.Toll	672 239 561	617 150 371	575 467 670	500 000 000	500 000 000
CFS	1 813 805 747	1 813 805 747	1 300 514 813	1 398 320 961	1 398 320 961
SOUS TOTAL UNIVERSITES	149 606 142 858	134 930 172 017	135 757 937 666	119 232 165 608	108 550 320 096
COUD	29 633 391 577	30 394 615 349	32 203 120 857	27 754 021 227	28 910 400 000
CROUS de Saint-Louis	10 732 915 000	10 328 143 695	9 339 803 081	9 747 915 000	9 743 600 000
CROUS de BAMBEY	4 411 242 236	4 136 628 409	4 053 932 062	4 069 242 236	3 818 025 910
CROUS de Thiès	5 351 601 697	5 250 551 534	5 210 090 157	5 044 611 697	5 044 611 697
CROUS de zig	4 237 312 967	4 773 790 611	4 167 909 296	3 749 612 967	4 544 696 249
CROUS de Diamniadion	4 625 584 710	3 643 636 246	4 389 009 676	3 452 750 710	3 452 750 710
CROUS de Sine Saloum	12 086 346 062	6 139 204 350	6 057 212 471	11 216 371 062	5 966 275 725
SOUS TOTAL CENTRE ŒUVRES	71 078 394 249	64 666 570 194	65 421 077 600	65 034 524 899	61 480 360 291
<b>TOTAL</b>	<b>220 684 537 107</b>	<b>199 596 742 211</b>	<b>201 179 015 266</b>	<b>184 266 690 507</b>	<b>170 030 680 387</b>

Source : DSP/DGCPT/ MEFP

### III.2. Point sur l'exécution budgétaire des organismes publics à fin mars 2026

Pour l'exercice 2026, le budget cumulé prévu des entités suivies d'un montant de **2 385 620 997 FCFA** se présente comme suit :

**Tableau 24 : les ressources globales des organismes publics autonomes**

SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT	POURCENTAGE
Transferts Etats	990 761 538 622	41,5%
Ressources propres	696 791 560 810	29,2%
Transfert PTF	668 218 050 939	28%
Emprunt	29 849 847 176	1,3%
<b>TOTAL</b>	<b>2 385 620 997 547</b>	<b>100%</b>

Source : DSP/DGCPT/ MEFP

Les transferts provenant de l'Etat constituent la principale source de financement (41,53 %), suivis des ressources propres (29,21%) et des ressources extérieures (28%).

Concernant l'exécution, la mobilisation des transferts par catégories d'entités se présente comme suit avec un montant de **285 295 702 741 FCFA** mobilisé, soit 28,80% des prévisions (dont 276 493 375 688 FCFA de transferts courants et 24 504 439 994 FCFA en capital, correspondant à des taux de mobilisation respectifs de 36,51% et 8,86%).

**Tableau 25 : Mobilisation des recettes au 31 mars 2026 par catégorie d'entités**

CATEGORIES	TRANSFERTS COURANTS			TRANSFERTS EN CAPITAL			TOTAL		
	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	35 344 085 641	7 685 455 055	21,7%	12 275 296 399	332 328 700	2,7%	47 619 382 040	8 017 783 755	16,8%
UNIVERSITES_FACULTES_ISEP_COUE	169 161 505 898	44 853 933 382	26,5%	5 562 541 741	3 319 525 918	59,7%	174 724 047 639	48 173 459 300	27,6%
ECOLES ET INSTITUTS	16 994 854 636	4 342 907 410	25,6%	964 710 322	43 166 420	4,5%	17 959 564 958	4 386 073 830	24,4%
EPICS	14 172 697 459	2 456 877 485	17,3%	51 086 770 531	39 750 000	0,1%	65 259 467 990	2 496 627 485	3,8%
AGENCES	100 797 321 646	31 377 212 122	31,1%	136 349 397 512	19 952 310 037	14,6%	237 146 719 158	51 329 522 159	21,6%
AUTRES STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	339 992 604 258	156 225 032 689	45,9%	70 087 359 183	817 358 919	1,2%	410 079 963 441	157 042 391 608	38,3%
EP LOCAUX	37 805 093 396	13 849 844 604	36,6%	167 300 000	-	0,0%	37 972 393 396	13 849 844 604	36,5%
<b>TOTAL</b>	<b>714 268 162 934</b>	<b>260 791 262 747</b>	<b>36,5%</b>	<b>276 493 375 688</b>	<b>24 504 439 994</b>	<b>8,9%</b>	<b>990 761 538 622</b>	<b>285 295 702 741</b>	<b>28,8%</b>

Source : DSP/DGCPT/ MEFP

- Exécution des dépenses par catégorie d'entités**

Le taux d'exécution globale des dépenses au premier trimestre s'établit à **13,4%**, soit un montant de **319 776 382 863 FCFA**. Les dépenses de fonctionnement sont exécutées à hauteur de 238 926 861 129 FCFA et celles d'investissement à 80 849 521 734 FCFA, soit respectivement **19,88%** et 6,83% des prévisions.

**Tableau 26 : Mobilisation des transferts de l'Etat au 31 mars 2025 par catégorie d'entités**

CATEGORIES	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			BUDGET		
	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
ETABLISSEMENT S PUBLICS DE SANTE	133 626 942 107	23 655 708 513	17,7%	20 932 368 600	638 526 366	3,1%	154 559 310 707	24 294 234 879	15,7%
UNIVERSITES_FACULTES_ISEP_COUE	210 628 817 798	48 796 981 146	23,2%	12 389 907 188	763 193 028	6,2%	223 018 724 986	49 560 174 174	22,2%
ECOLES ET INSTITUTS	26 761 235 574	5 384 602 479	20,1%	2 498 926 118	63 232 775	2,5%	29 260 161 692	5 447 835 254	18,6%
EPICS	86 588 188 846	12 507 513 082	14,4%	137 759 112 947	536 629 944	0,4%	224 347 301 793	13 044 143 026	5,8%
AGENCES	167 781 581 610	20 298 887 116	12,1%	608 936 961 798	73 179 601 351	12,0%	776 718 543 408	93 478 488 467	12,0%
AUTRES STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	537 414 479 264	115 100 489 146	21,4%	400 904 062 760	5 668 338 270	1,4%	938 318 542 024	120 768 827 416	12,9%
EP LOCAUX	39 024 114 266	13 182 679 647	33,8%	374 298 671	-	0,0%	39 398 412 937	13 182 679 647	33,5%
<b>TOTAL</b>	<b>1 201 825 359 465</b>	<b>238 926 861 129</b>	<b>19,9%</b>	<b>1 183 795 638 082</b>	<b>80 849 521 734</b>	<b>6,8%</b>	<b>2 385 620 997 547</b>	<b>319 776 382 863</b>	<b>13,4%</b>

Source : DSP/DGCPT/ MEFP

### III.3. Projection des budgets des organismes publics autonomes au 31 décembre 2026

Sur la base du taux moyen de l'évolution des budgets des organismes publics autonomes, il est attendu, une tendance haussière des montants sur la période triennale, comme le montrent les tableaux ci-dessous.

**Tableau 27 : Projection de l'évolution des budgets par catégories d'entités : 2026-2029**

CATEGORIES	TRANSFERTS				PROJECTIONS		
	Evolution 2024-2025	BUDGET 2025	BUDGET 2026	MOYENNE	2 027	2028	2 029
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	140 414 641 815	156 948 696 986	154 559 310 707	150 640 883 169	157 979 613 717	166 078 253 002	174 592 059 515
UNIVERSITES_FACULTE S_ISEP_COU_E	216 346 316 738	220 684 537 107	223 018 724 986	220 016 526 277	223 350 566 680	226 771 095 469	230 244 008 353
ECOLEES ET INSTITUTS	29 990 878 465	30 756 104 481	29 260 161 692	30 002 381 546	29 643 214 622	29 300 485 727	28 961 719 395
EPICS	243 415 820 807	159 714 431 771	224 347 301 793	209 159 184 790	208 489 706 222	214 829 457 189	221 361 987 182
AGENCES	854 787 893 352	615 348 470 870	776 718 543 408	748 951 635 877	728 286 605 176	721 777 970 394	715 327 502 721
AUTRES STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	1 360 286 676 450	1 176 564 810 662	938 318 542 024	1 158 390 009 712	940 720 465 751	781 948 370 906	649 973 373 624
EP LOCAUX	2 582 118 191	2 628 959 480	39 398 412 937	14 869 830 203	30 271 743 500	242 241 376 824	1 938 470 595 408
<b>TOTAL</b>	<b>2 847 824 345 818</b>	<b>2 362 646 011 357</b>	<b>2 385 620 997 547</b>	<b>2 532 030 451 574</b>	<b>2 318 741 915 668</b>	<b>2 382 947 009 511</b>	<b>3 958 931 246 198</b>

Source : DSP/DGCPT/ MEFP

**Tableau 28 : Projection des transferts de l'Etat : 2027-2029**

CATEGORIES	TRANSFERTS			PROJECTIONS		
	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	48 753 378 279,00	56 935 915 111,00	47 619 382 040,00	50 889 754 825	50 996 708 789	51 103 887 535
UNIVERSITES_FACULTES_I SEP_COU_E	180 184 242 446,00	184 266 690 507,00	174 724 047 639,00	177 023 162 137	174 444 815 085	171 904 021 725
ECOLEES ET INSTITUTS	17 643 716 256,00	19 229 306 332,00	17 959 564 958,00	18 469 922 712	18 690 043 111	18 912 786 856
EPICS	82 681 067 596,00	46 601 449 825,00	65 259 467 990,00	60 274 249 345	59 189 410 144	58 124 096 298
AGENCES	247 840 355 609,00	131 597 900 928,00	237 146 719 158,00	220 784 064 901	257 548 363 658	300 434 542 920
AUTRES STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	170 408 469 876,00	122 444 217 993,00	410 079 963 441,00	370 374 811 144	753 277 595 138	1 532 034 896 174
EP LOCAUX	2 227 149 278,00	2 258 055 337,00	37 972 393 396,00	29 128 168 930	259 681 863 648	2 315 101 593 607
<b>TOTAL</b>	<b>749 738 379 340,00</b>	<b>563 333 536 033,00</b>	<b>990 761 538 622,00</b>	<b>926 944 133 994</b>	<b>1 573 828 799 573</b>	<b>4 447 615 825 115</b>

Source : DSP/DGCPT/ MEFP

### III.4. Situation des entreprises publiques

Cette partie étudie la situation de **32 entreprises**, constituées de sociétés nationales et de sociétés anonymes à participation publique majoritaire.

Hors secteur bancaire, les résultats financiers consolidés des entités analysées font ressortir une amélioration significative de la performance globale en 2024. Le chiffre d'affaires (CA) agrégé enregistre une croissance de 10%, traduisant une dynamique positive de l'activité. Dans le même temps, le résultat d'exploitation progresse de 142%, tandis que le résultat net consolidé devient positif, pour s'établir à 33,7 milliards FCFA, après une perte de 60,5 milliards FCFA enregistrée en 2023.

La majorité des secteurs, hors bancaire, affiche une évolution positive du chiffre d'affaires (CA) en 2024, à l'exception des jeux (LONASE) et du secteur des médias, dont le CA reste stable. La croissance agrégée est principalement portée par le secteur de l'énergie, qui contribue à hauteur de 84% à la hausse du chiffre d'affaires total. Cette performance est

tirée notamment par PETROSEN, dont le chiffre d'affaires progresse de +4 882% entre 2023 et 2024 ainsi que par la SENELEC, dont la croissance s'établit à +5%.

S'agissant du résultat d'exploitation, la tendance observée est comparable à celle du CA. L'amélioration, avec un résultat d'exploitation global porté à 123 milliards FCFA en 2024 contre 51 milliards FCFA en 2023, est imputable à 57% au secteur de l'énergie, et plus particulièrement à PETROSEN.

Les capitaux propres agrégés des entités analysées demeurent globalement stables par rapport à l'exercice précédent.

## CHAPITRE VI : GESTION DES RISQUES BUDGÉTAIRES

Conformément à la méthodologie de préparation de la Déclaration sur les risques budgétaires, le présent chapitre identifie les principaux facteurs de déviation des prévisions macroéconomiques et budgétaires. Il en quantifie l'impact sur le budget de l'État et présente les mesures de mitigation ainsi que les provisions y relatives qui seront détaillées dans la **Déclaration sur les risques budgétaires** (DRB).

### I. L'identification et la quantification des risques

#### I.1. Les risques macroéconomiques

Le positionnement géostratégique du Sénégal l'expose à des défis majeurs liés aux tensions géopolitiques internationales et à l'échelle sous régionale. Cette situation est susceptible d'affecter la trajectoire économique du pays ainsi que ses prévisions budgétaires.

Ainsi, au plan international, la persistance de nombreuses crises et tensions géopolitiques continue d'affecter la dynamique de l'économie mondiale. Il en est ainsi de la guerre commerciale généralisée et de la crise au Moyen Orient, notamment, la guerre entre l'Iran les États unis et Israël avec comme enjeux stratégique le détroit d'Ormuz où transite une partie importante des hydrocarbures. Les effets combinés de ces crises et tensions impactent négativement l'économie mondiale, mais surtout les économies des pays en développement, comme le Sénégal, qui resteront soumis à la persistance de l'inflation et au maintien ou la poursuite du durcissement des conditions de financement. A cet effet, le renchérissement des cours du pétrole et du gaz et la hausse vertigineuse des cours des autres produits de base devront être appréhendés comme des risques budgétaires externes à forte probabilité d'occurrence.

A l'échelle nationale, le développement de l'activité économique resterait contraint par la conjoncture internationale défavorable et la persistance des incertitudes liées au conflit au Moyen-Orient. De ce fait, en termes de risques internes, il est attendu une baisse de la production domestique de pétrole et de gaz initialement prévue, une baisse de la pluviométrie, des risques liés à la mise en œuvre du PRES, un risque lié à la non-conclusion d'un nouveau programme avec le FMI et des effets le changement climatique (inondations, érosion côtière, etc.).

#### I.2. Les risques liés à la mobilisation des ressources internes

Les risques pesant sur la mobilisation des ressources internes concernent à la fois l'environnement international, la structure de l'assiette fiscale et douanière ainsi que plusieurs facteurs :

- **la volatilité des cours internationaux du pétrole, du gaz et des autres matières premières** : une baisse des cours ou des volumes de production pourrait entraîner des moins-values de recettes fiscales et douanières. À l'inverse, une hausse

trop importante du prix du baril contribuerait à réduire les volumes importés et, par ricochet, à perturber le marché local ;

- **la conjoncture internationale** : le ralentissement du commerce mondial, les tensions géopolitiques et les perturbations des chaînes logistiques peuvent entraîner une baisse des importations, affecter les recettes douanières et réduire le rendement de la TVA à l'importation ;
- **la vulnérabilité de l'assiette fiscale et douanière** : la concentration de l'assiette fiscale et douanière représente un autre facteur de vulnérabilité aux chocs exogènes et aux variations conjoncturelles. Les exonérations, les dépenses fiscales, les franchises douanières et les renoncements de recettes liées aux mesures de soutien au pouvoir d'achat peuvent également réduire la base imposable et affaiblir le rendement budgétaire ;
- **la gouvernance et les systèmes** : la fraude, la sous-déclaration, la mauvaise maîtrise de la valeur et les comportements d'évitement fiscal constituent d'autres menaces pour la mobilisation des recettes. Il en est de même pour les vulnérabilités des systèmes d'information et les retards dans la digitalisation qui peuvent limiter la capacité des administrations à croiser les données, à cibler les contribuables à risque, à suivre les recettes en temps réel et à sécuriser le recouvrement ;
- **les facteurs opérationnels** : le retard ou la suspension de certaines mesures du PRES constitue un risque supplémentaire, auquel s'ajoutent les contraintes en ressources humaines spécialisées qui peuvent freiner la mise en œuvre efficace des stratégies de mobilisation des ressources endogènes.

### I.3. Les risques liés aux Partenariats publics-privés (PPP)

Dans le cadre des contrats de partenariats public-privé, la loi n°2021-23 du 02 mars 2021 relative aux contrats de PPP prévoit des dispositifs spécifiques pour encadrer les risques y afférents. À ce titre, tous les projets de partenariat public-privé doivent faire l'objet d'une évaluation préalable, conformément aux dispositions de l'article 21 de ladite loi.

Cette évaluation préalable inclut l'analyse des implications sur le long terme du projet, notamment l'évaluation de sa soutenabilité sur les finances publiques, l'identification des éventuelles exonérations ou exigences fiscales associées, l'examen de l'assiette foncière nécessaire au projet, le cas échéant, ainsi que la situation juridique des droits réels et des charges afférentes.

Les principaux risques budgétaires qui peuvent affecter les PPP proviennent de la concrétisation d'engagements contingents souscrits par la puissance publique (État ou collectivités territoriales). Ces engagements sont conditionnés par la survenance d'événements futurs incertains, échappant au contrôle direct des autorités publiques, ce qui rend difficile leur anticipation budgétaire.

A titre d'exemple, dans le cadre du contrat de PPP à paiement public portant sur la conception, le financement, la construction, la maintenance et l'entretien de 15 centres

de formation signé en 2023, (dont le coût initial s'élève à 72,36 milliards FCFA, entièrement pris en charge par le partenaire privé), l'État s'est engagé à verser un loyer trimestriel d'environ **3,77 milliards FCFA** sur une période de huit ans et demi, à compter de 2026.

Cependant, un retard dans la mobilisation du financement, consécutif au désistement de la première banque partenaire, a conduit le partenaire privé à soumettre une nouvelle proposition de financement. Celle-ci fait apparaître une hausse du coût de financement de +1,397%, principalement liée à l'introduction d'une prime d'assurance de 15%, exigée en paiement anticipé ("up front"). En conséquence, le titulaire du contrat a sollicité une augmentation du loyer de +9,5%, dont la soutenabilité est en cours d'analyse.

#### **I.4. Les risques liés à la dette publique et aux garanties**

L'objectif principal de la gestion de la dette consiste à satisfaire le besoin de financement à moindre coût et risque et à honorer le service de la dette à bonne date. Ainsi, à fin décembre 2025, l'encours de la dette de l'administration centrale est arrêté provisoirement à 25 198,48 milliards de XOF, soit une progression de 6,5% par rapport au stock à fin 2024 (23 667 milliards de XOF). L'analyse de ce stock suivant les critères de la monnaie, du type de taux d'intérêt (fixe ou variable), de la maturité et de la résidence est décrite ci-après :

Selon le critère de la monnaie d'emprunt, l'encours de la dette en devises étrangères hors euros se chiffre à 5 864,72 milliards de XOF, soit 23,27% du portefeuille et celui de la dette libellée en euros et FCFA (XOF) est de 19 333,58 soit 76,73%. Cette répartition fait apparaître un risque de change mitigé par la part de l'Euro estimée à 40% du portefeuille. Ce risque est maîtrisable tant que la politique monétaire basée sur une parité fixe entre l'euro et le XOF est maintenue.

Suivant l'optique du type de taux d'intérêt, la dette à taux fixe est de 19 489,75 milliards de XOF, soit 77% et celui à taux variable de 5 708,56 milliards de XOF soit 23%. La part non négligeable du stock indexé sur les taux d'intérêts variables s'explique par l'augmentation du financement commercial et des crédits export qui ont progressé ces dernières années.

Concernant la maturité, l'encours de la dette en F CFA arrivant à échéance en 2026 (y compris les Bons du Trésor) est arrêté à 2 461,82 milliards de XOF, soit un taux de 9,8% et celle à moyen et long terme de 22 736,48 milliards FCFA soit 90,2% du portefeuille de la dette.

Le risque de refinancement reflété par cette répartition est non négligeable compte tenu de la situation politico-économique du pays et celle sous régionale et internationale (resserrement des conditions financières du marché, crises au Moyen-Orient, etc.).

#### **I.5. Les risques liés aux sociétés publiques**

L'évaluation des risques budgétaires susceptibles de survenir en 2026 pour certaines sociétés publiques, le défaut de respect des engagements pris et l'exposition aux

dispositions des articles 664 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (AUDSGIE) en lien avec les niveaux de fonds propres.

A l'issue des évaluations, les sociétés nationales présentant un fort risque budgétaire sont les suivantes :

- **la Société nationale de Recouvrement (SNR)** : la dégradation des capitaux propres est évaluée à - 86,7 milliards FCFA au 31 décembre 2024 pour un capital social de 25 millions FCFA. Cette situation est grandement expliquée par le dépérissement des missions originelles de la Société. En perspective, il est envisagé les mesures de restructurations suivantes :
  - o la révision du cadre juridique de la Société à l'effet d'une extension de ses missions ;
  - o la réévaluation libre de ces actifs ;
  - o la signature avec l'Etat d'une convention de règlement de dettes croisées.
 Il s'avère nécessaire de prendre des décisions pour la continuité de l'activité qui devrait s'accompagner de mesures de reconstitution des fonds propres et d'une redéfinition de l'objet social ;
- **la SN-LAPOSTE** : l'Assemblée générale des actionnaires, tenue le 18 février 2026 a validé la reconstitution des capitaux propres, à travers le coup de l'accordéon. Le parachèvement de cette procédure va ramener le capital social à 6 milliards FCFA et les capitaux propres à 6,062 milliards FCFA. Cette mesure est une composante du plan global de restructuration de la Poste avec le volet d'un plan triennal de départ négocié déjà mis en œuvre dans sa première phase.
- **Télédiffusion du Sénégal (TDS-SA)** : avec des capitaux propres estimés à -2,55 milliards FCFA pour un capital social de 1 milliard FCFA, l'exposition de la structure aux dispositions des articles 664 et suivants de l'AUDSGIE est avérée. La société devrait respecter les dispositions quant à la poursuite de son activité et la reconstitution des fonds propres.

Les **sociétés à participation publique majoritaire** présentant un risque élevé du point de vue de la dégradation de leurs capitaux propres concernent :

- **Dakar Dem Dikk** : la situation financière à fin 2024 dévoile des fonds propres négatifs à plus de 68 milliards FCFA pour un capital social de 1,5 milliard FCFA ;
- **AIR SENEGAL** : le volet reconstitution des fonds propres du plan global de restructuration validé en conseil interministériel est achevé. Le capital social est désormais ramené à 20 milliards FCFA, avec des fonds propres arrêtés à 20,7 milliards FCFA ;
- **SONACOS** : le besoin de recapitalisation de la SONACOS, estimé à 30 milliards FCFA est pris en charge en charge dans le cadre de la conversion des créances de l'Etat en prises de participations supplémentaires. Les fonds propres reconstitué s'élèvent désormais à 22,147 milliards FCFA ;
- **Société des Infrastructures de Réparation navale (SIRN)** : les capitaux propres de 1,95 milliard FCFA inférieurs à la moitié du capital social de 4,35 milliards FCFA,

expose la société aux dispositions des articles 664 et suivants de l'AUDSGIE<sup>3</sup>. Il est urgent de prendre les dispositions pour la reconstitution des fonds propres.

## I.6. Les risques liés aux catastrophes naturelles et aux urgences sanitaires

Les principaux risques identifiés concernent :

❶ **les inondations** : la recrudescence des phénomènes climatiques extrêmes comme les inondations, reste un défi assez préoccupant au Sénégal. A la lecture de leurs incidences sur les finances publiques, ces inondations représentent un facteur de risque budgétaire majeur en termes de coût économique (70% des dommages totaux sont relatifs aux inondations). Cette situation est exacerbée par une pluviométrie de plus en plus dévastatrice et une urbanisation spontanée et mal maîtrisée, exposant ainsi les populations et leurs biens.

Ainsi, en 2025, des débordements de cours d'eau le long du fleuve Sénégal (entre Kidira et Matam) et du fleuve Gambie (Kédougou) ont rendu vulnérables beaucoup d'espaces socialisés. Par exemple, pour le bassin versant du Lac Rose, que le Nombre moyen annuel (NMA) de personnes exposées aux inondations par ruissellement est estimé à environ 3 500 personnes, tandis que les dommages moyens annuels s'élèvent à 3,507 milliards FCFA.

Aussi, les bâtiments résidentiels représentent plus de 2,78 milliards FCFA de pertes annuelles. En somme, les inondations affectent plusieurs secteurs productifs, diminuent les recettes fiscales, ralentissent la croissance économique et réduisent les marges budgétaires. En 2025, la mise en place de la Stratégie nationale de Gestion du Risque d'Inondation (SNGRI) postule pour une Gestion-Prévention des Inondations de 7 sites (Bambilor et Sangalkam, Lac Rose, Touba, Kaffrine, Kaolack, Tamba et Kédougou).

❷ **les risques liés aux épisodes de sécheresse** : choc climatique majeur, la sécheresse entraîne des pertes agricoles post-récolte comprises entre 25% et 30% de la production agricole. Elle contribue également à la dégradation des écosystèmes terrestres et aquatiques avec la dégradation de 34% des terres arables et 30% des écosystèmes forestiers (Afrik21, 2022).

❸ **les feux de brousse** : facteurs anthropiques de dégradation de la biodiversité, les feux de brousse entraînent des conséquences économiques et sociales drastiques. Ils occasionnent aussi un dérèglement des équilibres écologiques et une dégradation des sols. Les pertes économiques en termes de fourrages durant la campagne 2024-2025 sont estimées à 499 milliards FCFA à cause de la biomasse herbacée brûlée. L'ampleur du phénomène justifie l'importance du budget alloué à la campagne 2026-2027 estimé à 645 000 000 FCFA.

<sup>3</sup> Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique

❶ **les épidémies et autres urgences sanitaires** : il s'agit de risques dont la survenance est imprévisible. La gestion de ces risques est fonction de la capacité de réponse de l'Etat, de l'exigence de célérité dans les interventions et la mobilisation des ressources pour contenir leurs impacts négatifs.

A cet effet, un dispositif de surveillance des maladies épidémiques est mis en place à travers le Comité national de gestion des épidémies. La dotation budgétaire de 59 982 000 FCFA allouée en 2026 au centre des opérations d'urgence sanitaire justifie la maîtrise des menaces externes récurrentes. Par ailleurs, l'intervention des services d'hygiène, le renforcement de la recherche épidémiologique (100 000 000 FCFA en 2026 pour IRESSEF) et la prise en charge des maladies chroniques non transmissibles (470 000 000 FCFA) confortent la gestion efficiente de ces risques d'urgences sanitaires.

## II. Les mesures de mitigations et provisions

La vulnérabilité du modèle de croissance économique et de gestion financière sénégalais face aux chocs endogènes et exogènes impose une gestion dynamique des risques macro-budgétaires.

Pour les **risques macroéconomiques**, la stabilisation du cadre macroéconomique et la résilience aux tensions sociales seront facilités par la régulation des prix intérieurs, la sécurisation du secteur agricole, la gestion de la volatilité énergétique et l'adaptation climatique à moyen terme.

Pour faire face aux **risques liés à la mobilisation des ressources internes**, il convient, entre autres : de retenir des hypothèses prudentes dans les prévisions de recettes en rapport avec l'évolution des prix et des volumes et la diversification de l'assiette fiscale et douanière ; d'élargir progressivement la base imposable en renforçant le recensement des contribuables ; de mieux capter le potentiel du secteur informel, de l'économie numérique et des professions à fort rendement fiscal ; de rationaliser les dépenses fiscales et enfin de renforcer l'analyse du risque au service contrôle fiscal et douanier mais également de la sécurité informatique.

Concernant les **risques liés aux PPP**, en cas de survenance de ces risques, l'intervention de l'Etat ne se fait qu'en dernier recours, après épuisement des outils de mitigation prévus contractuellement.

Relativement aux **risques liés à la dette**, le diagnostic du portefeuille montre que la dette actuelle présente un certain nombre de risques qui doivent être gérés pour éviter leurs manifestations ou réduire leurs impacts. Pour le risque de change et de taux d'intérêts, les financements en XOF, en Euro ainsi que les taux d'intérêts fixes sont favorisés.

Concernant le risque de refinancement, les financements à moyen et long terme sont privilégiés. L'atteinte des objectifs fixés nécessite une bonne coordination des structures en charge de la dette lors des recherches de financement auprès des partenaires techniques et financiers.

Des réformes ont également été engagées en vue de la conclusion d'un programme avec le FMI afin d'accroître les possibilités de mobilisation de ressources financières notamment concessionnelles.

La maîtrise des **risques liés aux sociétés publiques** passe par la reconstitution des leurs propres, conformément aux dispositions des articles 664 et suivants de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

D'ailleurs, pour certaines de ces entreprises, des mesures de redressement sont déjà en cours de mise en œuvre dans le cadre des Conseils interministériels sur les entreprises en difficulté afin de restaurer leur viabilité économique et financière.

Pour éviter le risque d'une dissolution anticipée d'une société, les mesures de mitigation concernent notamment la mise en place d'un dispositif d'audit (politique d'audit, comité d'audit) en application de la loi d'orientation n°2022-08 du 19 avril 2022 sur le secteur parapublic. A cela s'ajoute, la mise en place d'un fonds de relance alimenté par une quote-part de 10% des dividendes perçus au titre de l'année N-1 et dédiés au financement des plans de restructuration. Ainsi, le dispositif d'audit pourrait permettre d'alerter de façon précoce sur la situation financière des sociétés publiques et de prendre les mesures correctives.

En ce qui concerne les **risques liés aux catastrophes naturelles et aux urgences sanitaires**, il est retenu, entre autres mesures de mitigation : la limitation de la dégradation des terres arables et l'amélioration de la rétention d'eau dans les sols ; le renforcement des moyens de la Matrice des Actions prioritaires de lutte contre les inondations et des mécanismes de financement des risques climatiques ; les mesures du Centre des Opérations d'Urgence sanitaire, l'existence de la ligne budgétaire « Riposte face aux épidémies » et le budget de la Direction de la lutte contre la maladie ; le renforcement du dispositif de lutte contre les feux de brousse et des capacités opérationnelles du service forestier en matière de lutte préventive et active. En outre, une provision pour risque budgétaire sera inscrite dans la loi de finances conformément aux dispositions légales et réglementaires.